

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé la meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Rallié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (s) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

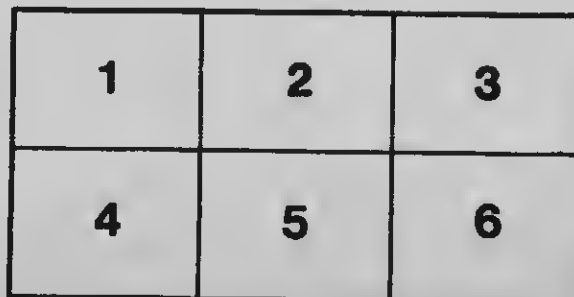
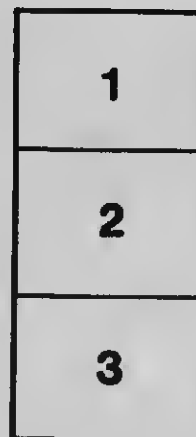
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

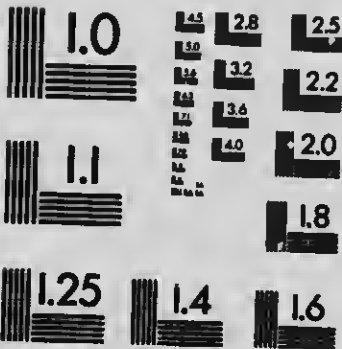
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminent par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

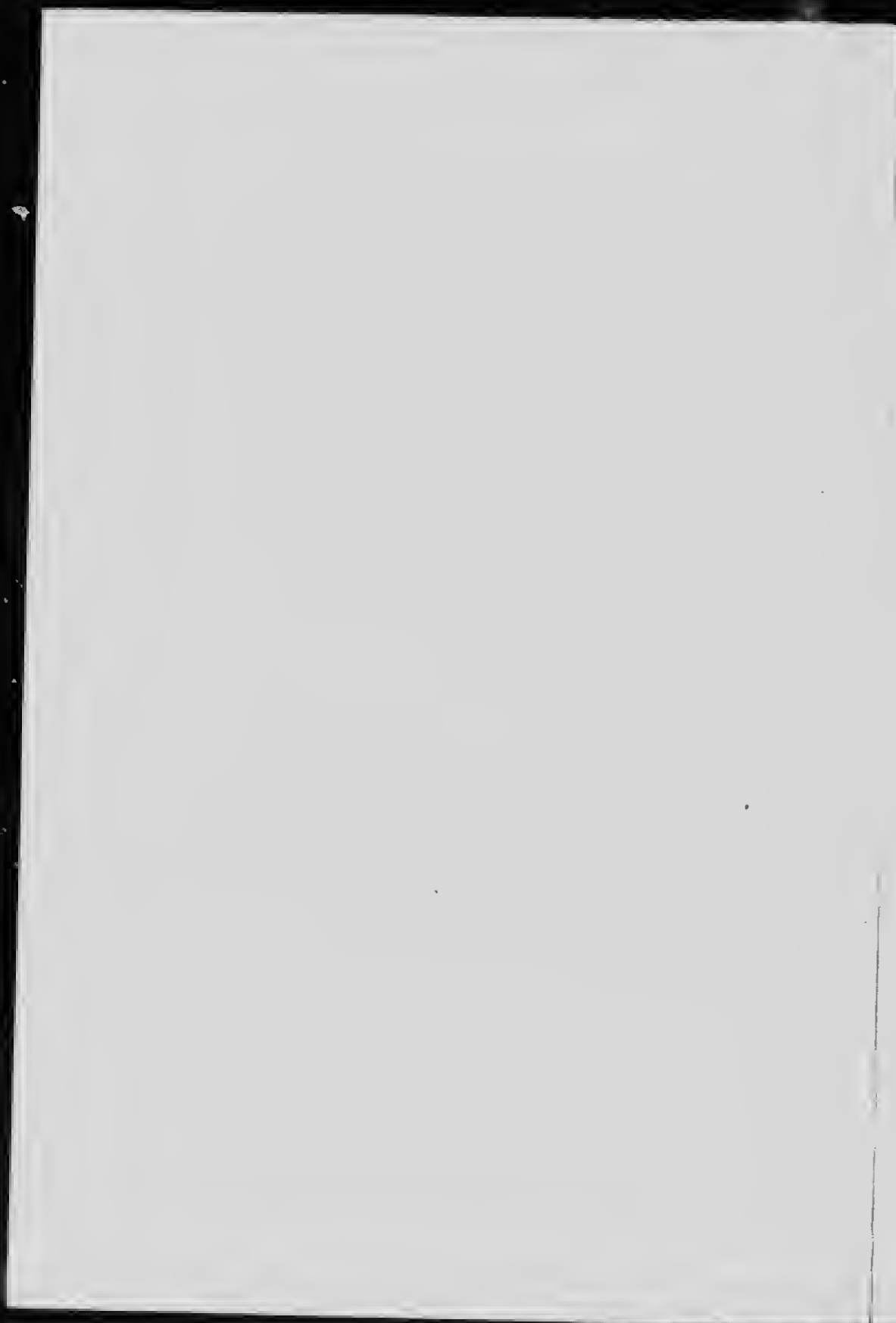
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax



Manuel Pratique de Vocation

PERMIS D'IMPRIMER.

† L. N. Archevêque de Québec.

6 juin, 1910.

PERMISSU SUPERIORUM.

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, concernant la propriété littéraire, par Louis Fortier, au Ministère de l'agriculture et de la statistique, à Ottawa.

Une Retraite de Vocation

Manuel
Pratique
DE _____
Vocation

Par le R. P. Louis Fortier
Rédemptoriste



Propriété de
de la Bibliothèque
des Trois-Rivières

QUEBEC
Imp. Brousseau & Desrochers

1910

BV4740

F67

1910

C.2

DON DE *St. - Sulpice*

dec. 1946

BIBLIOTHÈQUE DES TROIS-RIVIÈRES

PREFACE

Cet ouvrage s'adresse avant tout aux Jeunes Gens et Jeunes Filles qui ont déjà suivi une série de Conférences sur le choix d'un état de vie, dans le but de mieux connaître leur destinée. Il a pour objet de continuer l'oeuvre commencée dans une retraite de vocation. En effet, des Instructions de ce genre peuvent bien fournir à la Jeunesse tous les éléments et matériaux d'un choix judicieux ; mais elles ne supposent pas toujours une décision définitive et immédiate. En attendant l'heure de la Providence, nos Jeunes Gens et Jeunes Filles aimeront, sans doute, à continuer leurs réflexions et méditations sur le même sujet. Nous avons essayé de résumer et de condenser en ces humbles pages, la plupart des idées expliquées et développées dans les Conférences. Au lieu de notes rapides, souvent incomplètes, on aura entre les mains ce manuel. Il est destiné à faire revivre le souvenir des moments heureux que l'on a consacrés, sous l'oeil de Dieu, à l'étude de cette question : **Quelle est ma vocation ?**

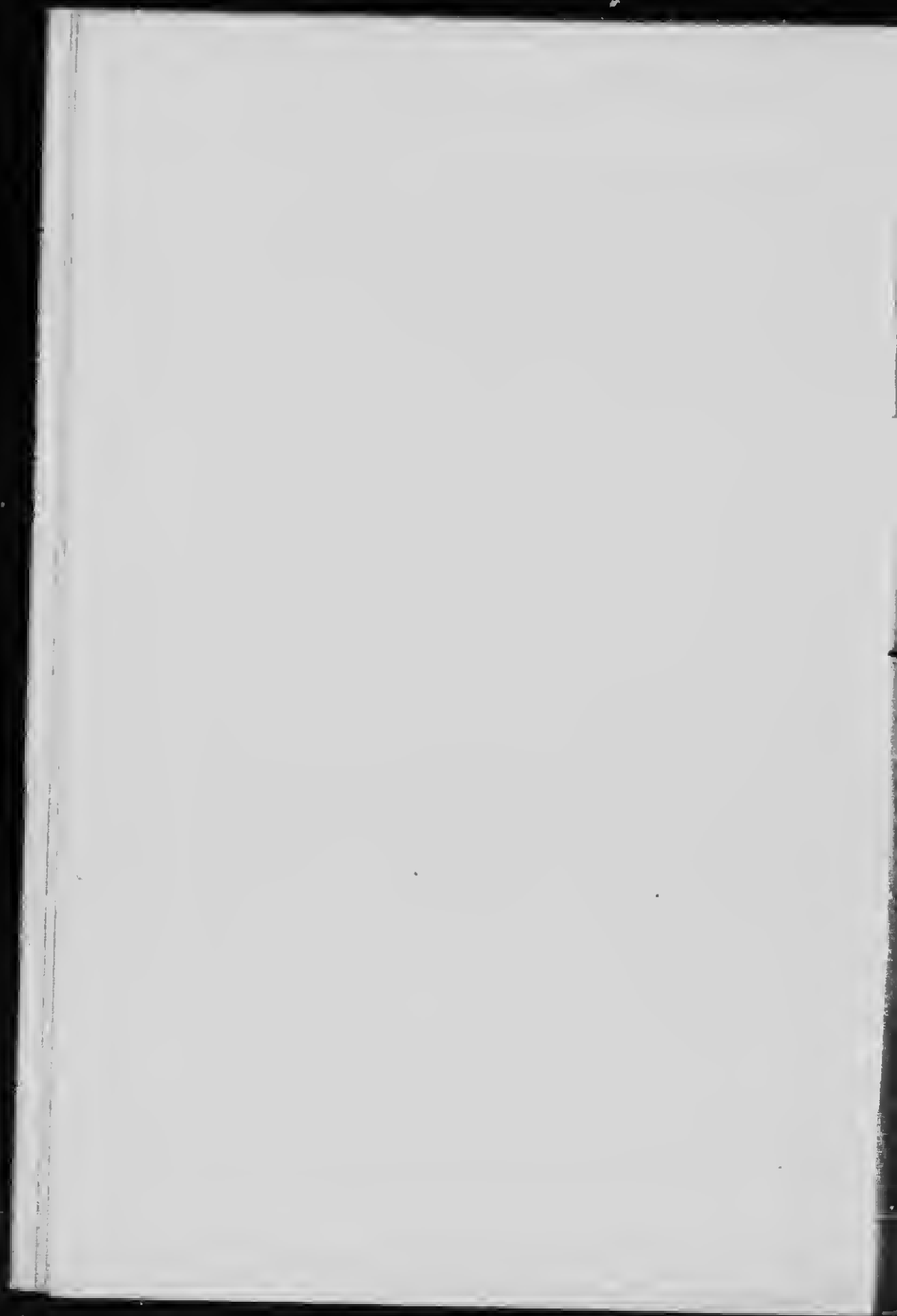
Il sera également utile à ceux et à celles qui, sans avoir fait de Retraite de vocation, voudraient s'instruire par eux-mêmes sur cette matière. Nous nous sommes efforcé d'exposer, d'une manière claire, abrégée, méthodique, la doctrine la plus commune des meilleurs auteurs sur ce sujet si pratique pour notre Jeunesse catholique.

Terminons par ces encourageantes paroles du P. Surin : " Un des plus grands services qu'on puisse rendre aux Jeunes Gens est de les aider dans le choix qu'ils doivent faire d'un état de vie.

(Catech. spir. I. 33.)

Trop heureux serons-nous, si nous parvenions à aider efficacement une seule âme en cette matière.

J. M. J. A.



MANUEL

PRATIQUE DE VOCATION

PREMIERE PARTIE

—

De la vocation en général

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS

—1. **Vocation.**—Ce mot signifie appel. C'est le **choix** que Dieu fait pour une âme d'un état de vie chrétienne.

La divine Providence, de toute éternité, destine quelqu'un à un état de vie chrétienne. Puis, le temps venu elle le prépare l'invite, souvent même l'oblige à embrasser cet état de préférence à tout autre.

2. **Etat de vie chrétienne.**—C'est une certaine manière de vivre, stable ou perpétuelle, établie de Dieu, qui, par l'ensemble des **devoirs** qu'elle impose, des **difficultés** qu'elle suscite et des **grâces** qu'elle procure, se distingue notablement de toute autre manière de vivre.

Par états de vie, nous n'entendons pas ici les **diverses fonctions ou conditions sociales** par les quelles on aide ses semblables en se procurant les moyens d'existence, comme la profession de commerçant, de cultivateur, médecin, militaire, cor-

donnier, couturière. Ce sont là des manières de vivre, libres en général, et que l'on peut changer à son gré quand les circonstances le conseillent ou l'exigent ; mais ce ne sont pas des états de vie proprement dits ; le mot **état** indique la stabilité.

—3. **Nombre des états de vie chrétienne.**—En considérant les devoirs, les difficultés et les grâces inhérentes aux diverses manières de vivre qui sont, de fait, suivies dans l'Eglise, et qui entrent dans le cadre de la divine Providence, nous sommes conduits à reconnaître quatre états de vie bien distincts : le **Célibat dans le monde**, le **Mariage**, la **Vie Religieuse** et le **Sacerdoce**. Ces quatre états ont vraiment chacun des devoirs propres, des dangers particuliers et des grâces spéciales. Nous parlons ici de devoirs graves qui affectent et modifient la manière de vivre, et qui influent sur l'ensemble de la conduite ; de dangers spirituels qui résultent de la position ; et de grâces annexées par la Providence à ces états.

—4. **Dieu destine à chacun un état de vie.**—Oui, Dieu a choisi de toute éternité pour chacun la place qu'il doit occuper en ce monde.

On le prouve : 1o. par la raison ; 2o. par le témoignage ; 3o. par l'Écriture.

I. **La raison.**—1. **Dieu en a le droit.**—Il est le Créateur, le maître souverain, la fin dernière de tous les hommes : nous lui appartenons tout entiers : notre corps et notre âme, notre vie et notre temps, nos actions et nos facultés, tout est à lui ; il peut donc en disposer et régler l'usage que nous devons faire de ces biens qu'il nous a donné ; il a le droit de désigner la route que nous devons suivre pour parvenir à notre fin, procurer sa gloire et nous sauver.

2. **Il en a le devoir.**

(a) Lui seul connaît parfaitement notre nature, l'aptitude, la capacité, les inclinations et les besoins,

les talents et les forces, toutes les dispositions présentes et futures de chacun de nous, tout ce qui nous est avantageux et salutaire, tout ce qui nous serait nuisible et pernicieux. Qui donc mieux que lui peut tracer à chacun la bonne et vraie route à suivre ici-bas ? **Sa Bonté** exige qu'il le fasse pour notre bien.

(b) Nous savons qu'il y a une Providence, et non pas seulement une Providence générale, mais aussi une Providence spéciale, **personnelle**, qui porte sa sollicitude sur chacune de nos têtes, desquelles **un cheveu ne tombe pas sans la permission de notre Père céleste.**—L'Évangile nous dit aussi "qu'un petit oiseau ne tombe pas sur la terre sans la volonté et la permission de Dieu. S'il en est ainsi, comment croire que Dieu n'étende pas aussi sa sollicitude au **choix d'un état de vie**, alors qu'il y va de nos plus grands intérêts ici-bas, et même de notre salut éternel ? Eh quoi ! Dieu pourvoit si libéralement à nos besoins temporels, il maintient avec tant d'exactitude l'ordre et l'harmonie dans l'ensemble des êtres créés pour notre service, il nous prodigue avec tant de libéralité les biens de la nature et les dons incomparablement plus excellents de la grâce ; et nous lui attribuerions, je ne sais quelle insouciance pour ce qui nous intéresse le plus vivement ! Ce serait renverser toutes les idées que nous avons de Dieu et de sa providence paternelle. La **Sagesse** de Dieu exige donc aussi qu'il nous indique lui-même notre place sur la terre, c'est-à-dire, l'état de vie que nous devons embrasser.

II. Le Témoignage.—Dieu décrète, dit **Suarès**, d'**ouvrir à chacun telle ou telle voie.** Il donne à chaque âme une grâce non seulement extérieure, mais intérieure par laquelle l'intelligence est persuadée, tandis que la volonté, mue peu à peu, est attirée afin qu'elle veuille.

Saint-Alphonse.—"Dieu veut que tous les hommes parviennent au salut, mais non par les mêmes

voies. Comme il a distingué dans le ciel divers degrés de gloire, de même sur la terre, il a établi **divers états** de vie, comme autant de route pour aller au ciel." (Selva E 2).

Le choix n'est point arbitraire. " Pour entrer dans un état de vie **quel qu'il soit**, il faut nécessairement y être appelé de Dieu ; car, sans cette vocation, il est, sinon impossible, du moins très difficile de satisfaire aux obligations de cet état et de se sauver. La raison en est évidente ; c'est Dieu qui, dans l'ordre de sa Providence, **assigne à chacun de nous un état de vie**, et nous prépare ensuite les grâces et les secours propres à l'état auquel il nous appelle."

Guibert.—" Nous croyons à la Providence, et par là, nous savons que Dieu **trace à chaque homme sa voie sur la terre.**

Non pas qu'une révélation expresse dise à chaque homme ce à quoi Dieu le destine, mais par les **inclinations** que Dieu met dans son âme, et par les **conditions extérieures** dont il l'entoure, il fait sentir dans quel chemin chacun de nous doit diriger ses pas. C'est l'ensemble de ces attraites intérieurs et de ces circonstances extérieures qui constitue et manifeste la vocation."

III. L'Écriture.—1. " Je sais, Seigneur, dit Jérémie, qu'il n'appartient pas à l'homme de choisir sa voie et de diriger ses pas " ? (Jér. 10, 23).

—C'est donc à Dieu que cela appartient.

2. " Comme dans le corps humain, dit **St-Paul**, il y a un grand nombre de membres dont chacun a sa place et sa fonction propre, ainsi dans l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ, il y a des **états divers**, et chaque membre, c'est-à-dire, chaque fidèle, a aussi **sa place et sa fonction propre**. L'Esprit-Saint fait ce partage, il distribue les rôles et les dons célestes comme il lui plaît."

3. "Chacun a son don particulier qu'il reçoit de Dieu ; l'un d'une manière et l'autre d'une autre." (1 Cor. 7, 7.)

4. "Que chacun reste dans la vocation que Dieu lui a départie." (1 Cor. 7.)

Il n'y a donc aucun état, aucun genre de vie auquel ne s'étende la divine Providence. Dieu a marqué à chacun sa place et l'usage à faire de sa vie. Mariage, célibat, vie religieuse et vie sacerdotale sont des états trop importants, et le choix entre deux alternatives opposées intéresse trop la fin dernière pour que Dieu ne détermine pas à chacun le parti qu'il devra embrasser.

Explication.—(a). La vocation, c'est la carrière, l'état de vie et comme la place propre que la Providence destine à tout homme ici-bas. On nomme cela vocation, c'est-à-dire appel, parce que Dieu appelle en quelque sorte, chacun par son nom, pour lui assigner une place en ce monde. Gouvernant l'univers avec une sagesse infinie et toute paternelle, Dieu voit les divers états, les divers degrés, les diverses places de la société humaine, et il crée pour les remplir des hommes auxquels il donne les qualités et les grâces propres à cette fin ; en sorte que chacun dans les vues de Dieu est destiné à un état qui constitue sa vocation.

Dieu se conduit comme un père de famille qui assigne à chacun de ses enfants, le travail, l'emploi qu'il sait être proportionné à ses forces et à son aptitude ; il se conduit comme un habile jardinier qui met chaque plante, chaque arbre dans le terrain qui lui convient ; comme un architecte qui taille chaque pierre selon sa destination ; comme un horloger qui ajuste chaque rouage à la place où il doit fonctionner.

Ainsi agit la Providence, elle destine à chacun un état, une **vocation** ; en sorte que la vocation ne dépend

pas proprement de nous-mêmes, ni du choix arbitraire de nos parents ; mais des conseils de Dieu, qu'il faut suivre.

(b) Ces quatre états, également établis de Dieu, sont tous **bons en eux-mêmes, tous nécessaires, mais non tous d'égale dignité**. Ainsi les divers membres, les divers organes du corps humain, les mains, les pieds, les yeux, sans être également nobles, sont également nécessaires à l'homme ; ainsi encore les divers matériaux, le bois, le marbre, les métaux, que Dieu a créés pour les besoins de l'homme, sont nécessaires, bien que les uns soient plus précieux que les autres.

(c) Toutefois si ces états constituent différents degrés, il ne s'ensuit pas que les sujets occupant les plus élevés en auront plus de mérite devant Dieu : parce que leur mérite dépendra surtout de la perfection avec laquelle chacun remplira les devoirs de son état.

Ainsi sur la scène, le mérite des acteurs dépend moins de leur rôle, que de la manière dont chacun remplit son rôle. Ainsi encore, une sculpture travaillée en bois peut avoir plus de valeur que celle qui est exécutée en marbre, en ivoire ou en or.

(d) Si nous considérons les états d'une manière relative, c'est-à-dire, par rapport aux hommes qui les doivent occuper, **le meilleur pour chacun** est évidemment celui auquel il est appelé. La raison en est que, c'est là l'état qui lui convient, qui est fait pour lui, pour lequel il est fait, et pour lequel il a reçu de Dieu des talents et des grâces proportionnés.

L'état le plus saint n'est donc pas le meilleur pour tous, pas plus que la matière la plus précieuse n'est la meilleure pour tout ouvrier. S'agit-il par exemple d'un ouvrier en bois ? La meilleure matière, celle qu'il travaillera le mieux, c'est le bois ; pour l'ouvrier en marbre, c'est le marbre ; pour l'orfèvre, c'est l'or.

(c) **Par le choix** que chacun doit faire de son état, nous entendons le soin qu'il doit prendre, et l'obligation qu'il a, de consulter la volonté de Dieu sur ce point, afin de se conformer aux ordres de la Providence, et de seconder les desseins qu'elle a sur lui en particulier.

Choisir sa vocation, c'est donc : 1o. Employer tous les moyens pour connaître celle que Dieu a voulue pour nous ; 2o. Après l'avoir connue, s'y engager avec la conscience des devoirs qu'on y rencontrera, et la résolution de les accomplir, comme étant l'expression de la volonté de Dieu.

5. Combien il est important de choisir l'état que Dieu nous destine, on le prouve :

I. Par la raison.—L'homme qui suit sa vocation, qui est dans sa vocation, est à sa place : c'est là seulement qu'il est heureux, qu'il a du succès, qu'il fait bien son salut.

1. C'est là seulement qu'on est heureux.

Oui, dans sa vocation on est heureux ; dans sa vocation on est content, on se sent à l'aise. Pourquoi ? Parce qu'on est à sa place ; ainsi encore le petit oiseau est heureux dans le bois, le poisson dans la rivière, la brebis dans le pâturage—parce qu'ils sont à leur place et dans leur élément. L'homme pareillement se trouve heureux, quelque humble que soit sa condition ; pourvu qu'il soit à la place que Dieu lui a destinée, pourvu qu'il soit dans sa vocation.

L'homme qui a manqué sa vocation est comme un membre hors de sa jointure, comme un être hors de son élément. C'est un voyageur faisant fausse route, marchant péniblement hors du chemin frayé qui devait le conduire à sa patrie. Considérons, par exemple, l'état du sacerdoce : c'est le plus saint et le plus heureux des états ; mais entrez-y sans vocation, vous serez malheureux, parce que vous n'y êtes pas

appelé, et que vous devriez rester dans le monde. Au contraire, si Dieu vous appelle à la vie du sacerdoce ou du cloître, et que vous restiez dans le monde pour y goûter plus de bonheur, vous ne trouverez que peine et chagrin ; vous serez agité, malheureux, parce que votre place était au sanctuaire. Voyez d'autre part ces pauvres religieux dans leur cellule, ces prêtres dans leur paroisse, ces pères de famille dans leur maison et dans leurs affaires ; ils sont heureux et contents. Pourquoi ? Parce qu'ils sont à leur place, ils sont dans leur vocation. Êtes-vous où Dieu vous veut ? vous avez le calme et la tranquillité, quand même vous ne brilleriez pas par l'éclat et le prestige qu'on recherche tant en ce monde, quand même votre condition serait la plus humble et la plus pénible, vous vous trouverez satisfaits.

2. C'est là aussi qu'on a du succès.

Qui n'aime à réussir dans sa carrière ? Il est si pénible de voir mal tourner tout ce que l'on touche ; d'échouer dans tout ce qu'on entreprend, comme si l'on était frappé d'une malédiction. Quelle en est souvent la cause ? C'est qu'on est pas appelé au travail qu'on entreprend. Dieu ne m'avait pas fait pour cela, il ne m'avait pas donné pour cela les **qualités requises**, il ne me donne pas non plus ses **bénédictions**. Voilà les causes de l'insuccès et de la stérilité.—Au contraire, quand on est à sa place, qu'on s'emploie à l'œuvre pour laquelle on est fait, on a tout ce qu'il faut pour réussir : le **talent**, le **goût**, la **bénédition** de Dieu. Alors on travaille avec facilité et bonheur, avec succès et avec fruit. L'homme dans sa vocation est comme un arbre planté dans la terre qui lui convient : on le voit se couvrir de fruits abondants.

3. C'est là qu'on fait le mieux son salut.

Ce maître souverainement sage, qui proportionne toujours les moyens à la fin, qui prévoit de loin et

dispose tout pour l'accomplissement de ses desseins, a préparé d'avance dans ses décrets éternels, les **secours** dont chacun de nous aura besoin pour se sanctifier, et les a attachés à la condition pour laquelle il nous a créés : à l'un, il destine les dons de sainteté, de zèle et de lumière pour remplir les devoirs sacrés et les fonctions saintes du sacerdoce ; à l'autre, il réserve l'esprit d'ordre, de régularité, et de conduite parce qu'il l'appelle à fonder un nouvelle famille, qu'il devra diriger par ses conseils et édifier par ses exemples ; à celui-ci il a préparé des grâces de piété, de méditation et de silence, parce qu'il doit vivre loin des dangers du monde ; à celui-là, au contraire, le don de la force et du courage chrétien, parce qu'il sera exposé au milieu du siècle, à la séduction des plaisirs, et à la tentation du respect humain. Mais pour recueillir ces dons précieux, ces grâces spéciales, fruits de sa miséricorde, il faut occuper le poste qu'il nous a marqué, remplir les fonctions pour lesquelles il nous a choisis, vivre enfin dans l'état auquel il nous a lui-même appelés.

Est-il engagé à nous accorder son secours pour remplir les obligations que nous avons contractées malgré lui ? Nous doit-il sa protection et son appui dans une voie qu'il nous avait interdite, et peut-il, sans violer ses propres lois, nous récompenser de notre infidélité et de notre révolte, en transportant à une position qui n'est que l'effet de notre choix téméraire, les faveurs, que, dans sa bonté, il avait attachées à une position légitime ?

Développons un moment ces pensées. Les devoirs que nous aurons à remplir, quel que soit l'état de vie que nous ayons choisi, les dangers que nous y rencontrerons, les peines qui nous y attendent, tout se réunit pour nous faire une loi sacrée, une obligation indis-

pensable d'entrer dans l'état de vie où Dieu nous veut.

Je dis, en premier lieu, les **devoirs** que nous aurons à remplir dans cet état de vie ; en effet, chaque profession à ses obligations ; or à qui appartient de nous donner l'aptitude, les talents, les secours, la grâce nécessaire pour les accomplir ? Comment se promettre qu'on satisfera exactement à ces obligations, si on ne peut compter sur le secours de Dieu ? et comment pouvoir y compter, quand c'est contre la volonté divine qu'on s'est imposé ce fardeau, peut-être si lourd et si peu proportionné à ses forces ? Lumière, prudence, sagesse, énergie, constance, tout nous est assuré, si nous marchons dans la ligne que nous trace la divine providence ; nous ne pouvons avoir là-dessus aucune garantie, si nous nous écartons de cette voie—que nous supposons certaine et clairement connue.

Je dis, en second lieu, les **dangers** que nous avons à courir ; dangers de tout genre pour l'âme : tentations nombreuses, attaques du démon ; dangers du côté du monde, du côté de l'emploi et des occupations ; du côté des personnes avec lesquelles nous aurons à vivre ; du côté des difficultés qui surgissent, des passions qui se réveillent et qui livrent de si furieux assauts. S'il est si malaisé au chrétien de se soutenir et d'avancer dans la vertu, alors même qu'en conséquence de sa fidélité à sa vocation, des grâces abondantes lui sont assurées, et que sa générosité à suivre la volonté de Dieu lui donne droit de les recevoir, que sera-ce lorsque, jeté hors de la voie par sa faute, il n'a plus cette abondance de secours dont il aurait tant besoin ?

Je dis, en troisième lieu, les **peines** inséparables du genre de vie que l'on embrasse : il y a des peines partout ; les états les plus parfaits n'en sont pas exempts. Mais ces peines qu'il ne faut pas chercher

à éviter, puisqu'elles sont inséparables de la vie chrétienne ; ces peines qui, avec le secours de la grâce, deviennent douces et agréables lorsqu'on se trouve à sa place, et que l'on reçoit tous les secours destinés à les faire supporter courageusement ; ces peines enfin, ces sacrifices qui doivent avoir une si grande influence sur l'affaire du salut, comment les supportera-t-on, si, par une infidélité bien coupable, on s'est rendu indigne du secours d'en haut, si on se les est attirés par sa faute, si contre la volonté de Dieu on s'est chargé de ce fardeau intolérable ? De quel côté se tournera-t-on lorsque, accablés d'afflictions pressantes et d'amers chagrins, on ne pourra pas, pour se consoler et se fortifier, s'appuyer sur la volonté de Dieu, toujours sainte, toujours aimable, toujours miséricordieuse, alors même que son bras s'appesantit sur sa créature ? Quelle ressource restera au malheur ? et où l'âme puisera-t-elle le courage, la résignation, la constance nécessaire ?

Je ne veux rien exagérer : je sais qu'il n'est aucune circonstance, aucune position, s'y trouva-t-on engagé contre la volonté de Dieu clairement connue, où l'on ne puisse éviter le péché et faire son salut ; mais je dis, et je répète que, s'il faut livrer bien des combats, et se faire violence pour opérer son salut quand on est dans l'état où Dieu appelle, et qu'on peut compter sur le secours particulier de sa grâce, la chose devient incomparablement plus difficile et plus critique lorsque, par sa faute, on se trouve engagé dans un état où Dieu ne nous voulait pas, et dans lequel on est privé de ces grâces abondantes qui ne sont promises qu'à la fidélité.

Et afin de mieux comprendre encore comment un mauvais choix produit souvent une mauvaise vie, cette mauvaise vie, une mort malheureuse, et cette mort, la réprobation, rappelons-nous une vérité enseignée par la théologie.

Comme la Providence divine a donné aux hommes différents caractères, différentes qualités d'esprit et de corps, elle a aussi établi différents états de vie proportionnés à la variété des dispositions des hommes. De plus, elle a préparé de toute éternité des grâces adaptées à chaque état et à chaque homme pour le conduire au salut. Aussi tous les états ne conviennent pas à tous les hommes, et Dieu n'a pas destiné à tous les états la **plénitude des grâces extraordinaires et spéciales** qu'il tient préparées pour l'état auquel il appelle.

Si donc vous embrassez un autre état de vie que celui auquel Dieu a attaché inséparablement ces grâces particulières, vous n'aurez que les grâces **communes** qui peuvent vous sauver, mais qui, de fait, **probablement, ne vous sauveront pas**. Vous détruisez en un moment un trésor très précieux de grâces innombrables qui vous auraient rendu victorieux dans les tentations. Vous perdrez en grande partie les trois espèces de grâces que les Théologiens appellent, de **protection, d'encouragement, de direction**.

Par la première de ces grâces, Dieu nous protège dans les combats des tentations, nous éloigne des dangers, nous aide après les chutes. Par la seconde, Dieu nous excite aux actions vertueuses, il prévient l'esprit par ses lumières, il émeut la volonté par ses suaves impulsions. Par la troisième, Dieu nous dirige au milieu des ténèbres et des erreurs, afin que nous discernions le bien du mal, que nous puissions fuir l'un et pratiquer l'autre.

Mais Dieu a voulu attacher à l'état auquel il nous appelle l'abondance de ces trois grâces. Saint-Paul nous dit : "**Divisiones gratiarum sunt**". "**Il y a des différences de grâces**", (1 Cor. 12, 4), ce qui signifie que Dieu a destiné à chaque homme des grâces particulières selon sa vocation, selon ces autres paroles de l'apôtre : **Chacun reçoit de Dieu un don particulier, l'un ainsi, et l'autre autrement.** (1 Cor. 7. 7.)

Plusieurs interprètes appliquent en effet ce passage à la grâce de vocation qu'on a pour un état et non pour un autre, car nous ne pouvons faire passer à notre gré les faveurs divines d'un état à un autre.

Voilà comment, en n'embrassant pas l'état auquel Dieu vous appelle, vous vous rendez indigne des bienfaits les plus précieux. Privé de la protection particulière du Ciel, vos tentations finiront par des péchés, les dangers par des chutes, les chutes par la ruine éternelle. Destitué des vifs mouvements de la grâce excitante, vous n'aurez aucun désir d'embrasser les vertus chrétiennes ; abandonné, et sans la direction spéciale du ciel, comment pourrez-vous au port du salut ? Vous risquerez de vous livrer aux passions sans remords, de contracter des mauvaises habitudes sans espérance de les quitter, de vous enfoncer dans les vices, et de rester en cet état jusqu'à la mort.

II. Le Témoignage.

St-Augustin. “ La prédestination renferme et suppose l'union de trois grâces, desquelles le salut dépend : celle du **baptême** qui la commence ; celle de la **vocation** qui la continue ; celle de la **persévérance** qui l'achève.”

Ce sont là comme trois anneaux qui forment cette chaîne mystérieuse : et la vocation étant celui du milieu lie tellement les deux autres, que sans elle on ne peut se prévaloir du premier, ni se promettre le dernier, parce que, communément, Dieu joint les grâces qui doivent suivre le baptême, et procurer la persévérance à celle de la **vocation**.

St-Grégoire de Naziance dit “ que la vocation manquée, toute la vie l'est également.”

St-Vincent de Paul. “ Il est très difficile, si non impossible de se sauver dans une place, ou dans un état, où Dieu ne veut pas que l'on soit.”

St-Alphonse.—“ Dans le monde, dit-il, on ne comprend pas l'importance de la vocation ; on regarde comme chose indifférente, de vivre dans l'état auquel on est appelé de Dieu ou dans celui que l'on choisit de son propre mouvement. Voilà pourquoi tant de gens se conduisent mal, et finissent par se damner.”

Louis du Pont.—“ Entre toutes les choses humaines laissées au choix de notre libre volonté, il n'en est aucune qui demande à être traitée avec autant de vigilance que l'affaire de la vocation”. Il faut soigneusement chercher à savoir ce que le ciel veut que nous fassions ici-bas ; il faut entrer dans les voies de la Providence en embrassant l'état auquel nous sommes appelés, et conformer notre volonté à la volonté divine.”

Louis de Grenade.—“ Ce choix est la maîtresse-roue de notre vie spirituelle toute entière.”

Bourdaloue à une jeune personne : “ Imprimez-vous bien dans l'esprit cette grande maxime qu'il n'y a rien dont le salut dépend davantage, que de bien choisir l'état où l'on doit vivre. Combien Dieu a-t-il de reprouvés dans l'enfer qui seraient maintenant des saints, s'ils avaient embrassé, par exemple, l'état religieux ? Et combien y a-t-il de saints dans le ciel, qui seraient éternellement réprouvés s'ils avaient vécu dans le monde ? Voilà ce qui s'appelle le secret de la prédestination, lequel roule principalement sur le choix de l'état de vie.”

Emmanuel de la Croix : “ De tous les moyens de sauver son âme, le plus grand, le plus infailible, c'est le choix d'un état : car la conduite de la vie dépend presque toujours de l'état qu'on embrasse.”

Timon-David. “ De votre vie vous n'en rencontrerez jamais de si grave. L'issue des affaires de

ce monde peut être mauvaise, mais n'est jamais irréparable. Vous pouvez guérir d'une maladie, recouvrer une fortune compromise, réparer votre honneur perdu, que sais-je ? Toutes les peines de la vie peuvent avoir une compensation ; d'ailleurs elles passent ; mais que dire d'un état définitif embrassé trop légèrement ? Qui rompra ces vœux de religion que vous regrettez d'avoir faits ? Qui vous enlèvera ce caractère sacré et indélébile du sacerdoce ? qui déliera ce mariage contracté trop légèrement ?

Mgr Malou. " Il est certain que la conduite bonne ou mauvaise des hommes, dépend presque toujours de l'état qu'ils ont embrassé. Si cet état est celui qui leur a été assigné par la Providence, comme le mieux approprié à leur caractère, à leurs forces, et même à leurs faiblesses, on peut dire, en général, qu'ils se conduiront bien. S'ils embrassent, au contraire, par entraînement, par passion, ou par irréflexion un état auquel Dieu ne les appelle point ou qu'il leur interdit, leur conduite sera reprehensible, mauvaise. Un jeune homme appelé au sacerdoce ou au cloître ne se sauvera pas dans la vie du monde ; un autre, appelé à la vie du monde, se perdra s'il s'engage dans le cloître ou dans le sacerdoce. En fait de vocation à un état de vie, on ne se trompe point impunément."

Terminons par ces graves paroles de Lessius : " Dans une affaire de cette nature, dit Lessius, d'où dépend—en grande partie—la félicité ou le malheur éternel, rien de plus salubre qu'un choix prudent, rien de plus dangereux qu'une résolution téméraire. Et cependant, voyez la folie et la présomption des hommes ! Il n'est rien que l'on traite avec autant de légèreté : la plupart se demandent, non pas ce qu'il y

a de plus salubre, mais ce qui procurera le plus sûrement la richesse, les honneurs, les plaisirs, en un mot, quelques jouissances temporelles. Ne dirait-on pas que l'affaire du salut n'est qu'un vain rêve, ou bien qu'elle arrivera à bon terme à notre insu et sans aucun soin de notre part ? C'est là un triste égarement de l'esprit, une source de nombreuses fautes. La moindre erreur dans les principes des sciences, d'où l'on déduit tout un corps de doctrine, va s'augmentant de conséquence en conséquence : dans la vie morale, le mauvais choix d'un état, donnant le point de départ de tout le reste de notre vie, étend aussi peu à peu sa fâcheuse influence sur nos actions, entraîne beaucoup de désordres et souvent même la perte éternelle. De là on peut voir combien il importe de recourir à un examen sérieux avant d'embrasser un état de vie quel qu'il soit."

Tout homme, est obligé de faire un bon choix, mais cette obligation est encore plus indispensable pour celui qui reçu de Dieu de plus grands dons de nature et de grâce. Plus Dieu accorde à l'homme des moyens pour parvenir à sa fin, plus l'homme est obligé d'y employer tous ses efforts. Le serviteur qui a reçu cinq talents doit gagner beaucoup plus que celui auquel on en a donné qu'un : on demandera **beaucoup** à celui qui aura **beaucoup** reçu ! La contrée plus favorisée du soleil doit produire plus de fleurs et de fruits. Ainsi, le bon sens, un esprit pénétrant, une heureuse mémoire, un jugement sain, de grands talents obligent à la reconnaissance envers celui de qui on les tient—mais on doit surtout correspondre très fidèlement à certaines faveurs extraordinaires de grâce sur-naturelle, quand on en a été prévenu. Ce serait donc un grand mal que d'employer à des futilités des talents que Dieu nous a départis avec libéralité pour en faire de nobles usages.

—VI. Principal obstacle a un bon choix : L'oubli de Dieu dans la Jeunesse.

- I. Il en est dont la conduite est **criminelle et vicieuse**. Ils sont esclaves d'habitudes coupables : c'est la négligence ordinaire de la messe ou des sacrements : c'est la boisson, c'est le blasphème, ce sont surtout les fautes de toutes sortes contre la pureté, les fréquentations coupables, les mauvais plaisirs. Dans ces circonstances :
1. **On ne s'occupe guère de sa vocation.** Quand on viole habituellement et sans remords les commandements de Dieu en matière grave, on ne s'inquiète guère de la volonté d'en haut au sujet de la vocation.
 2. **La voix de Dieu ne se fera pas entendre.**—Tout péché mortel détourne les bonnes inspirations, mais il semble que les péchés commis dans la jeunesse entraînent avec eux de plus tristes effets. Souillant la première innocence de l'homme, et ravissant à Dieu les prémices de la vie dont il est si jaloux, ils l'irritent davantage, et l'obligent presque à retirer ses faveurs aux malheureux qui se rendent ainsi dès l'âge le plus tendre les esclaves de l'enfer. Alors s'accomplissent ces paroles de l'Écriture : **“ La sagesse n'entrera point dans une âme maligne, et elle n'habitera point dans un corps assujéti au péché. (Sagesse 1, 4). Vos iniquités ont mis un mur de séparation entre vous et votre Dieu, et vos péchés vous ont caché sa face miséricordieuse. (Is, 49, 2). “ La voie des méchants est pleine de ténèbres ; et ils ne savent où ils tombent ” (Prov. 4, 19).** Elle est donc bien à plaindre cette jeunesse qui se traîne dans le péché, jusqu'à l'heure où elle doit décider définitivement de son avenir. Quelques rares élévations vers Dieu, quelques retours d'un

- instant vers le bien, suffiront-ils à dissiper les ténèbres amoncelées par une vie coupable ?
3. Supposons toutefois que Dieu, riche en miséricorde, ne laisse pas de parler au cocur, tantôt par de vives illuminations de l'esprit, tantôt par de saintes terreurs ou par de délicieux attraits, ordinairement une **vocation supérieure**—état religieux ou prêtrise—**ne sera pas suivie**. On n'aura pas le courage de faire les sacrifices nécessaires à cet effet. On entrera dans le mariage sans aucune idée de Dieu et de ses devoirs d'état : par pure passion. Et souvent on contractera des alliances insensées à l'encontre de tous les intérêts du temps et de l'éternité, et l'on expiera ensuite par d'amers et inutiles regrets les folies d'une jeunesse coupable.
- II. Il en est d'autres dont la conduite sans être positivement criminelle est cependant **légère et frivole**.—Malheureusement le nombre en est grand parmi les jeunes gens et les jeunes filles de nos jours. On va à la messe assez régulièrement, on se confesse de temps à autre ; mais au fond il n'y a pas de piété sérieuse. Les après-midi du dimanche, comme la plupart des soirées de la semaine, se passent aux pares, aux théâtres, aux vues animées, à la danse, dans des lectures frivoles, des amitiés plus ou moins sensuelles, des rencontres dangereuses. Rien de sérieux dans la vie, pas d'esprit chrétien. On travaille tous les jours, mais au lieu d'aider efficacement sa famille, tout va à la vanité, à la parure, au plaisir. Le coeur tout de même n'est pas complètement gâté ; mais l'esprit est dissipé. Or Dieu parle rarement à une personne dissipée, qui s'attache trop aux choses de la terre. Il la laisse d'ordinaire dans les ténèbres et dans son ignorance. La raison en est simple : de même qu'au milieu d'un grand bruit, on ne saurait entendre la voix d'un

orateur, et moins encore le comprendre, ainsi il devient impossible de distinguer celle de Dieu, si le monde fait trop de bruit autour de notre esprit et de notre coeur. On embrasse donc alors un état de vie quelconque, au hasard et à peu près, sans aucune garantie de l'appel divin. En conséquence :

1. Si on avait eu le malheur de perdre la grâce de Dieu, de subir la tyrannie des passions, de se livrer au vice : **pour étudier sa vocation** il faudrait avant tout briser avec le démon, secouer le joug du péché, revenir à une vie innocente, et purifier son coeur de tout genre de souillure et d'offense volontaire de Dieu. A cette fin une confession générale sera très utile. Elle servira non-seulement à réconcilier l'âme pécheresse avec le Seigneur, mais elle procurera aussi au pénitent une connaissance plus approfondie de lui-même ; elle excitera en lui une contrition généreuse, et lui permettra par le souvenir de ses fautes passées de mieux prévoir et de prévenir les dangers de l'avenir.
2. Si l'on avait mené jusqu'ici une vie frivole et légère, que l'on revienne à des pensées plus sérieuses, à des sentiments plus chrétiens. La vie présente ne doit pas être une partie de plaisir, même au temps de la jeunesse. Le meilleur apprentissage pour toutes les vocations est de bien remplir ses devoirs d'état et de piété. Le temps arrivé de prendre une décision, le Seigneur parlera à notre coeur, et inclinera doucement notre volonté vers l'état où il nous veut pour toute la vie. **Bienheureux les coeurs purs car ils verront Dieu** (Mat. 5, 8). **Approchez-vous de Dieu et il s'approchera de vous.** (Isaïe 4. 8).
3. Dès le jeune âge, on devrait donner à nos petits garçons et petites filles, une plus saisissante idée

de Dieu, de l'âme, de l'éternité. On devrait leur faire comprendre "l'unum necessarium", la seule chose nécessaire, le salut. On devrait leur donner coûte que coûte, l'amour de la vertu et du devoir ; on devrait leur apprendre à suivre leur conscience, même au prix de généreux sacrifices.

—VII. La meilleure bonne disposition à l'étude de la vocation : L'indifférence de la volonté.

1. **En quoi consiste-t-elle ?** Quand on parle d'indifférence, on n'entend pas cette insouciance d'âme qui ne prend aucun intérêt à la question posée. Elle serait plutôt le fait d'un esprit léger. On n'entend pas non plus cette disposition intérieure qui consiste à n'éprouver aucun penchant de préférence à un autre : elle n'est pas toujours possible.

Cette indifférence consiste dans la disposition de la volonté à embrasser l'état de vie que Dieu nous a marqué. C'est donc une humble soumission aux décrets de la divine Providence, quels qu'ils soient.

Si vous entrez en retraite pour chercher votre voie, vous ne devez pas dire : "Quoi qu'il puisse m'en coûter, je veux absolument aller en religion." Vous ne direz pas non plus : "La vie religieuse n'est point mon affaire ; j'ai trop d'attaches qui me retiennent au monde pour les briser ; trop de sacrifices me seraient imposés, je n'aurais pas le courage de m'y soumettre." Dites encore moins : "je n'irai pas au couvent, je ne me marierai pas, je resterai tel ou telle que je suis. Au lieu de ces décisions prises à l'avance, avant tout examen, vous devez être dans la disposition suivante. "En commençant cette étude, cette retraite, je m'en remets complètement à la volonté de Dieu, telle qu'elle me sera manifestée. Si je dois renoncer à mes désirs de vie religieuse, je suis prêt à rester dans le monde, car à aucun prix je ne veux prendre d'assaut une place qui ne serait pas faite pour moi.

Si, au contraire, j'apprends que ma vocation à la vie religieuse ou à la prêtrise est sérieuse, et que je dois la suivre, rien ne m'arrêtera : je renoncerai à la poursuite des richesses, je romprai mes liens, je foulerai aux pieds tous les plaisirs ; je livrerai tout mon être dans les mains du bon Dieu."

2. **Cette indifférence de la volonté est-elle bien nécessaire, au moment de décider sa vocation ?**

Oui, car lorsqu'il s'agit d'un état, faire un bon choix n'est autre chose que se décider à embrasser le genre de vie auquel Dieu lui-même nous appelle. En effet ce qui nous aide le plus à atteindre notre fin dernière, ce n'est pas précisément l'état considéré en lui-même, mais la convenance de l'état avec nos dispositions et avec les vues de la Providence. Ainsi, l'état le plus désirable, le meilleur pour chacun en particulier, est celui qui est le plus en harmonie avec ses aptitudes, ses dispositions, les grâces reçues, et celles qu'il espère de la bonté divine ; en un mot, c'est l'état voulu de Dieu. Pour un très grand nombre, les conseils évangéliques ont été le chemin du ciel, et pour telle personne ils pourraient bien être une voie périlleuse. Plusieurs ont trouvé leur perte en vivant dans le monde, tandis que la simple voie des préceptes a été pour d'autres que Dieu y voulait la source d'une grande sainteté. **La volonté de Dieu** est donc le point capital dans cette question de la vocation à un état de vie. Or, si l'on a pas cette indifférence de volonté, l'on risque fort de ne pas comprendre la voix de Dieu nous manifestant ses desseins sur nous. Voyez cet homme, il regarde les objets qui l'entourent au moyen d'un verre coloré ; croyez-vous qu'ils les aperçoive tels qu'ils sont en réalité ? non, jamais ; le verre qu'il a devant les yeux leur prête à tous sa couleur naturelle. Ainsi vous-même, si vous ne voyez pas tous les états d'un oeil indifférent—dans le sens expliqué—si vous avez déjà vos projets arrêtés, vous parviendrez diffici-

lement à connaître le genre de vie où le ciel vous appelle. Les idées et sentiments préconçus vous suggéreront mille prétextes qui justifieront à vos yeux la pente de votre cœur, et sans même vous en apercevoir, vous prendrez votre volonté pour celle du Seigneur.

Pourtant, si on délibère, ce doit être uniquement pour connaître la volonté divine. Entre deux ou trois parties possibles, on veut savoir celui que Dieu nous impose ou attend de nous, mais dès lors que notre volonté est décidée à l'avance, il n'y a plus ni examen, ni discussion, ni recherche, mais simple parti-pris.

Ceux-là donc se trompent qui commencent par se déterminer à tel état, par exemple, au mariage, et forment ensuite la résolution de servir Dieu le mieux possible. C'est là renverser l'ordre. Il faut d'abord nous proposer pour fin le service de Dieu et notre salut ; ensuite, en vue de cette fin, choisir tel ou tel état, et ne nous déterminer dans ce choix que par le motif d'arriver plus sûrement à notre fin.

St-Alphonse parle dans le même sens : "Celui, dit-il, qui prie Dieu de l'éclairer sur le choix d'un état de vie, sans être dans cette indifférence, et qui, au lieu de se conformer à la volonté de Dieu demande plutôt que Dieu se conforme à la sienne, ressemble à un pilote, qui feint de vouloir, mais qui en réalité ne veut pas que son vaisseau avance ; il commence par jeter l'ancre à la mer, et ensuite il tend les voiles. Le Seigneur ne communique pas sa lumière aux personnes ainsi disposées. Si, au contraire, vous le suppliez avec une généreuse indifférence et avec la résolution de suivre sa volonté, il vous fera connaître clairement l'état qui est le meilleur pour vous."

3. Comment parvenir à cette indifférence ?

1. Pour un certain nombre, la chose sera facile, car ils peuvent présenter leur esprit à Dieu, comme un papier blanc, sur lequel le Seigneur écrira libre-

ment ce qui est de son bon plaisir. Je veux dire qu'il n'y a dans leur esprit, ni imagination, ni fixation. Dans le calme de l'esprit et du coeur, ils pourront dire à Dieu : " Mon coeur est prêt, Seigneur, à exécuter toutes vos adorables volontés."

2. Mais se présenter à Dieu sans idée préconçue n'est pas toujours possible. Beaucoup, au moment de la délibération, ont déjà des préférences pour quelque état. Il est difficile de parvenir à sa vingtième année, par exemple, sans avoir jamais désiré ou repoussé l'une ou l'autre vocation. Que faire alors ? Quand vient le moment du choix définitif, quand le temps d'entrer dans un Séminaire, dans un ordre religieux ou dans le mariage est arrivé ; en un mot, à l'époque où il faut arrêter quelque chose, et s'occuper immédiatement d'une décision irrévocable, on doit, par des **considérations et réflexions d'un ordre purement surnaturel**, aidé de la prière et de l'énergie de caractère, se mettre dans la plus grande indifférence possible sur les desseins de Dieu envers nous ; de telle sorte que, tout en ayant ses préférences intimes, ses désirs, même ses désirs les plus ardents, l'on consente à tout ce que Dieu demandera de nous, quand même ce serait le renversement de toutes nos espérances.

Afin de se maintenir dans un parfait équilibre de volonté, que l'on se prémunisse surtout contre l'influence qui pourrait exercer un attachement aveugle, ou trop vif aux biens de la terre, aux commodités de la vie, aux agréments et aux biens de la famille. Que l'on fasse abstraction, pour quelques heures, de sa naissance, de sa fortune, de ses parents, de ses amis, de ses talents, de ses succès ; je dirai même, de ses passions, de ses vices, de ses faiblesses, de ses infirmités, de ses penchants et de ses fautes ; non point qu'il faille considérer tout cela comme désormais non-venu (car le moment viendra où l'on devra sérieusement s'en occuper) mais parce qu'il est nécessaire de

ne point se laisser dominer par ces affections et par ces souvenirs qui empêcheraient cette parfaite soumission à la volonté divine ; point de départ de toute délibération chrétienne sur le choix d'un état. Cette disposition de la volonté est la cheville ouvrière, la clef de voûte de tout bon choix.

Dans cet état, rien ne faisant obstacle aux desseins de Dieu, sa volonté se manifeste avec une facilité étonnante, et sans détruire ordinairement, ce que les circonstances ou l'attrait, préparaient depuis longtemps ; ou si, par extraordinaire, Dieu manifeste à l'âme une toute autre volonté, c'est en lui apportant un calme et une joie qui la font renoncer sans peine à tous ses projets antérieurs, et embrasser avec ardeur et sans répugnance, les nouveaux desseins de Dieu sur elle.

Pour moi, dit le **Père Surin**, je ne trouve point de voie ordinaire plus sûre que de suivre la douce et pieuse inclination qu'on ressent lorsqu'on se met devant Dieu dans l'indifférence, avec un désir sincère de sa gloire. Quand l'âme s'est mise, le mieux qu'elle a pu, dans cette disposition, elle peut connaître la volonté de Dieu par la pente qu'il lui donne pour quelque état."

REMARQUES : I. Mais, dira-t-on, si tout le monde se tenait à une pareille délibération, tout le monde embrasserait l'état ecclésiastique ou religieux ; l'état laïque serait abandonné.

1. C'est là une erreur, suite d'une grande méprise. Pour éviter cette erreur, il suffit de savoir qu'une délibération chrétienne, telle que nous venons de la décrire, ne donne pas une vocation supérieure, mais la manifeste lorsqu'elle existe. Dieu seul est l'auteur de toutes les vocations ; et comme dans les conseils de sa divine sagesse, il n'appelle point tous les fidèles à l'état ecclésiastique ou religieux, il est impossible qu'une délibération chrétienne les déter-

mine tous à embrasser cet état. Dieu destine le plus grand nombre des fidèles à la vie commune dans le monde ; et il dispose avec autant d'empire des vocations à la vie commune que des vocations à la vie parfaite. On lui désobéit aussi grièvement en s'engageant dans l'état ecclésiastique malgré lui, qu'en fuyant cet état lorsqu'il y appelle.

2. Notre-Seigneur lui-même prévient cette erreur, lorsqu'il dit dans son exhortation à la continence perpétuelle : **"Tous ne comprennent pas cette parole mais ceux-là seulement qui en ont reçu l'intelligence"** . (Mt. 19, 11.). Et comme de fait, la simple voie des préceptes est la plus ordinaire, Dieu ne donne pas à tous l'intelligence pratique des conseils. Toute vocation véritable a son origine au ciel, comme **tout don parfait vient d'en haut, descendant du Père des lumières.** (1. 17.)

Une sage délibération nous aide à connaître et à exécuter les desseins de Dieu sur nous, mais jamais ne nous donne la vocation elle-même. D'ailleurs il nous est impossible de suivre la voie des conseils, sans le secours d'en haut ; pour le vouloir d'une manière efficace, il me faut une lumière surnaturelle, qui m'en fasse apprécier la valeur et les avantages pour moi en particulier ; il me faut une grâce forte, qui me prévienne, me soutienne, et me communique le courage d'en venir à l'exécution. **C'est Dieu, dit Saint Paul, qui opère en nous le vouloir et le faire.** (Phil. 2. 13.) **Sans lui nous ne pouvons rien dans l'ordre du salut.** (2. cor. 3. 5.).

II. La grande jeunesse n'est-elle pas un obstacle à un bon choix ?

Quelques personnes prétendent que le choix d'un état est une démarche si importante, qu'on ne doit s'y résoudre qu'à un âge avancé lorsque le jugement est parfaitement mûr, et après avoir connu par son expérience tout ce qui se passe dans le monde. Mais

St-Thomas répond que c'est mal raisonner, et engage à tirer cette autre conséquence très légitime : donc, une affaire si importante doit être bien décidée avant toute autre, et devenir la pierre fondamentale de tous les projets que vous formez. Si vous aviez acquis l'usage de la raison avant l'âge ordinaire, et que vous fussiez capable de bien discerner la fin pour laquelle vous êtes créé, les différentes routes qui peuvent vous y conduire ou vous en éloigner, le saint docteur vous conseillerait d'anticiper le choix de votre état.

Le jeune âge est le plus convenable pour faire un excellent choix. C'est le temps le plus agréable à Dieu, et il promet des grâces particulières à ceux qui choisissent un état le plus tôt qu'ils peuvent. "**Ego Sapientia, habito in consilio. Qui mane vigilans ad me, inveniet me. (Prov. 8.). " Je suis la sagesse, je suis de ceux qui se conduisent avec réflexion." .Ceux qui me chercheront dès le matin de leur âge, dit la Glose, me trouveront.**

Dieu ne se contente pas d'inviter, il ordonne : **Fili et juventute tua excipe doctrinam.** (Ecel. 6). **Dès votre premier âge, ouvrez votre coeur pour recevoir la semence de la céleste sagesse.**

Non seulement Dieu ordonne, mais il instruit la jeunesse, par l'exemple cité dans l'Évangile d'un jeune homme que le Sauveur aima, parce qu'il semblait vouloir prendre de bonne heure la route de la perfection.

On éprouverait une perte irréparable, si l'on attendait l'expérience, qui est la suite des années, pour choisir un état ; ce serait perdre follement un temps précieux donné pour commencer ce dont on doit s'occuper toute sa vie. Un ouvrier examine-t-il jusqu'à midi s'il travaillera aux champs ou à la vigne ? Voudrions-nous différer de mettre à profit les talents que Dieu nous a départis ? Nous ne pourrions entendre que la sentence portée contre le serviteur

négligent qui a caché l'argent de son maître : **“ Otez-lui le talent et jetez ce serviteur inutile dans les ténèbres extérieures. ”** Celui qui n'ouvre pas à temps les yeux aux lumières du Saint-Esprit, mérite d'en être privé plus tard, de passer dans les ténèbres, et de ne plus recevoir la lumière nécessaire pour trouver le vrai chemin du salut.

Aussi le sage nous dit-il : **Toute entreprise doit être faite au temps convenable**, comme les fleurs et les fruits paraissent à la saison qui leur est assignée. Or, **Saint-Augustin, Saint-Jérôme, Saint-Thomas** disent unanimement que le temps propre au choix d'un état est la première jeunesse.

Certaines vocations demandent qu'on soit formé bientôt à la piété et aux bonnes mœurs, que l'on combatte ses défauts de bonne heure ; d'autres exigent de longues études.

Done, sans arrêter trop vite votre choix, le plus tôt vous serez fixé sur votre vocation sera le mieux.

III. Quelquefois Dieu révèle clairement la connaissance de la vocation.

Pierre et André, humbles pêcheurs de Gallilée, montés sur leur barque, ne songent qu'à prendre des poissons dans les eaux du lac de Génézareth. Jésus passe sur le rivage et les interpellant, leur fait connaître leur vocation : **“ Venez avec moi ”** dit-il, **“ et je ferai de vous des pêcheurs d'hommes. ”**

Mathieu est assis à son bureau de publicain, attendant que les contribuables viennent lui apporter de l'or. Le Sauveur passe et lui dit : **“ Suives-moi ”** ; et Mathieu, fidèle à cette vocation, quitte tout, se range à la suite de Jésus, devient apôtre.

Une jeune fille, Jeanne de Cacé, ayant le monde en horreur et vivant dans la plus fervente piété, voulait se consacrer à Dieu en entrant en religion. Son père la pressait de se marier ; elle refusait obstinément.

ment de se rendre à ses désirs. Une nuit qu'elle priait seule dans sa chambre, conjurant le ciel de lui aplanir les voies vers le cloître, Notre-Seigneur lui fit connaître que bien qu'il agréât ses ardents désirs, elle devait obéir à la volonté paternelle, en acceptant un époux choisi par la Providence. Cette révélation étonna grandement la jeune fille ; mais, soumise aux ordres du Seigneur, elle immola ses vœux les plus chers, ne se réservant d'autre volonté et d'autre avenir que d'aimer pardessus tout son Divin Maître, et de le servir dans la vocation où il l'appelait.

Ce sont des vocations **extraordinaires**.

D'ordinaire, la divine Providence veut que l'on **cherche la vérité** sur sa vocation comme toute autre vérité, à la sueur de son front, c'est-à-dire, qu'on la cherche longtemps, et à travers mille obscurités et mille difficultés. Cette recherche plus longue et plus laborieuse pour les uns que pour les autres, a pour but dans les desseins de Dieu, d'exercer notre foi, notre soumission à ses divins vouloirs, notre patience, et nous faire mériter ainsi les grâces, qui plus tard nous seront nécessaires pour porter les croix, et accomplir les devoirs de notre vocation.

C'est donc par la délibération chrétienne, que l'on parvient d'ordinaire à la connaissance de sa vocation.

CHAPITRE DEUXIEME

MOYENS DE CONNAITRE SA VOCATION

I

LA PRIERE

1. Sa nécessité.—2. Sa pratique.—3. Son efficacité.

I. Sa nécessité.

1. Le choix d'un état de vie n'est pas **une affaire temporelle** dans laquelle la seule prudence humaine puisse plus ou moins nous diriger avec sagesse, mais **une affaire d'intérêt spirituel**, surnaturel, éternel, et d'une importance telle qu'il faut employer, pour éviter le risque de se tromper, tous les moyens surnaturels que la Providence daigne mettre à notre disposition. La prière est le premier de ces moyens. Elle doit donc précéder, accompagner et suivre toutes nos démarches dans une affaire si importante.

2. Dieu seul peut nous dire avec certitude le genre de vie qui nous convient. Il s'agit de surprendre le secret de Dieu sur nous. Ce secret, il le porte dans le fond de son coeur ; il ne le livre qu'à ceux qui le lui demandent.

3. Dieu nous a choisi éternellement un état de vie, et il veut que nous lui demandions la grâce de connaître ce choix, et la grâce non moins nécessaire d'exécuter en ce point sa volonté, malgré le monde et nos passions, qui souvent y opposent de grands obstacles. Il nous apprend lui-même à faire cette demande. *Notam fac mihi viam in qua ambulem. Faites-moi connaître le chemin que je dois suivre.* (Ps. 142, v. 8). Malgré l'inclination de son coeur à nous combler de bienfaits, le souverain Dispensateur

des dons célestes exige que nous lui demandions ceux-là même dont il veut nous enrichir. **Si quelqu'un de vous a besoin de sagesse, dit-il ailleurs, qu'il la demande à Dieu qui donne à tous avec abondance ; et la sagesse lui sera donnée.** (Jac. 1. 5). Cette sagesse n'est autre que la connaissance de notre fin dernière et des moyens de l'atteindre. Or, qui a un plus pressant besoin de cette sagesse que les jeunes gens sans expérience de la vie, qui doivent se choisir un état ? Personne plus qu'eux n'a à redouter les illusions, les préjugés du monde, les entraînements des passions et d'une imagination fougueuse, et cette fascination de la bagatelle qui obscurcit les vrais biens. Qu'ils prient donc ! Certes, si la prière est toujours la consolation, la force, la lumière du chrétien dans chacune de ses principales actions, ne doit-elle pas être là pour le guider, le soutenir et le consoler dans la détermination la plus grave et la plus décisive de la vie, le choix d'un état ?

4. Aussi, tous les auteurs qui ont traité ce sujet recommandent-ils de recourir, avant de prendre une décision, à la prière, et à une prière ardente.

“ Il faut, dit **St-Ignace**, conjurer la clémence divine d'éclairer notre esprit, et d'incliner notre volonté du côté vers lequel nous devons tendre de préférence ”. “ Il faut prier instamment le Seigneur, ” écrivait **St-Alphonse** à un jeune homme, de vous faire connaître sa volonté, quel que soit l'état auquel il vous destine ”.

La grande faveur à demander après la première communion, c'est de connaître le genre de vie dans lequel on fera plus facilement son salut. Quand les vents, accumulant les sables du désert, ont caché au voyageur la route qu'il doit suivre, il n'a plus qu'à interroger, pour se conduire, la lumière des astres du ciel. **Lorsque nous ignorons ce que nous devons faire,**

il ne nous reste d'autre ressource que de tourner nos regards vers le Seigneur. (2 Parab. 20, 12).

N'oubliez jamais que, quoique de son côté l'homme ne doive rien négliger pour réussir dans l'affaire de sa vocation, comme si tout dépendait de lui seul, il doit cependant avouer sa misère et son insuffisance, reconnaître qu'il ne peut rien sans le secours du ciel, et s'appuyant uniquement sur la grâce de Dieu, il doit chercher à l'attirer sur lui par une fervente prière.

II. Sa pratique.

Dès qu'un enfant atteint les années de l'adolescence, on doit lui insinuer de prier chaque jour pour obtenir d'être éclairé, à l'heure voulue, sur cette affaire capitale.

Le saint prêtre **M. Allemand**, habile éducateur et directeur spirituel de premier ordre, recommandait instamment aux jeunes gens qui fréquentaient son oeuvre, de demander souvent à Dieu la grâce de connaître et de suivre leur vocation. "Redites souvent au bon Dieu, mes enfants", leur disait-il, cette parole du psalmiste : "**Notam fac mihi viam in qua ambulem. Faites-moi connaître le chemin que je dois suivre**".

Les parents, à la sollicitude de qui sont confiés ces chers jeunes gens, doivent se faire un devoir de s'unir à eux pour implorer la miséricorde divine.

Qu'heureuses et bénies seraient nos familles chrétiennes où se trouvent des jeunes gens, si, chaque soir, après la prière faite en commun, on entendait le père dire : "Mes enfants, nous allons ajouter un pater et un ave, pour obtenir que ceux d'entre vous qui auront à décider bientôt leur vocation, fassent choix d'un état de vie conforme à la volonté de Dieu, et favorable à leur bonheur et à leur salut". Comme une telle pratique édifierait les enfants et leur inspi-

rerait de traiter avec un grand sérieux l'affaire de leur vocation.

Arrivé à l'âge où il s'agit de choisir une carrière, le jeune homme doit redoubler ses prières ; il n'omettra aucun des moyens d'arracher au ciel cette grâce insigne, urgente entre toutes. Au saint sacrifice de la messe, devant les tabernacles, un peu partout, il invoquera les lumières et les miséricordes du Seigneur pour cette heure si décisive de sa vie, redisant avec le psalmiste : **O Dieu, écoutez ma prière, prêtez l'oreille à ma demande selon votre vérité ; exaucez-moi selon votre justice. Prévenez-moi en votre miséricorde dès le matin, parce que j'ai espéré en vous. Faites-moi connaître la voie par laquelle je dois marcher, puisque j'ai élevé mon âme vers vous. Enseignez-moi à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu ; votre bon esprit me conduira dans un chemin droit ; vous me donnerez la vie, Seigneur, dans votre justice pour la gloire de votre nom.** (Ps. 142).

Humblement prosterné devant le Seigneur, le jeune homme doit dire comme Samuel : " Parlez, Seigneur, et découvrez-moi vous-même quel dessein vous avez formé sur ma personne, car me voilà prêt à vous entendre, à vous obéir et à exécuter toutes vos volontés.

Une bonne pratique serait, dès l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, d'assister à la messe une fois chaque semaine, par exemple le mercredi, en l'honneur de Saint-Joseph, ou le samedi, en l'honneur de la Sainte Vierge, afin d'obtenir les lumières et les grâces nécessaires en cette décision importante.

Citons aussi les **Six Dimanches de St-Louis de Gonzague**—un bon et fervent pèlerinage—une neuvaine pieuse.

Enfin, recommandons spécialement les deux pratiques suivantes : celle des **quinze samedis**, et les **retraites de vocation**.

Les quinze samedis. Cette pratique consiste à sanctifier quinze samedis de suite, en l'honneur des quinze mystères de la vie de la Très Sainte Vierge, par certaines pratiques de piété, et surtout par la sainte communion. Cette pratique était fort usitée autrefois.

LES RETRAITES DE VOCATION

Il est difficile qu'une affaire de cette importance soit conduite avec sagesse, qu'elle se termine heureusement au milieu des agitations du monde. La voix de Dieu ne se fait entendre que dans le silence et le repos de l'âme. "**Je la conduirai dans la solitude, et je parlerai à son cœur**". Aussi, dans nos Séminaires et Collèges classiques, a-t-on établi dès le principe des **Retraites de Vocation**. Elles sont données à tous ceux qui y terminent leurs études. Si on admet que tous les jeunes gens et les jeunes filles sont appelés de Dieu à tel état de vie, et non à tel autre, n'est-il pas d'une extrême importance pour tous de rechercher aussi leur vocation ? Si les fruits de ces retraites dans nos séminaires sont reconnus excellents, ne serait-il pas avantageux d'employer les mêmes moyens pour les autres jeunes gens et jeunes filles ?

Les retraites sont les moments de la vie que Dieu éclaire des grâces les plus spéciales ; on a alors en quelque sorte le **droit** de les attendre certainement de sa bonté. Ces grâces sont surtout des **grâces de lumière** qui suffisent le plus souvent à déterminer un choix. Les retraites bien conduites procurent presque infailliblement ce résultat, et cela doit être, car le retraitant, dégagé de toute influence extérieure, cherchant à se mettre lui-même dans la plus grande indifférence sur les desseins de Dieu, purifiant avec soin sa conscience pour ne mettre aucun obstacle aux lumières d'en haut, réfléchissant sur les grandes vérités éternelles, sur la gloire ou le malheur sans fin

qui doit être la récompense ou le châtement d'une vie bonne ou mauvaise, se trouve insensiblement conduit à ne désirer que ce que Dieu veut, à **ne vouloir faire que cela**. Dans cette disposition si difficile à obtenir au milieu des influences du monde, dans ce calme si difficile à retrouver au milieu des agitations de la vie, la voix de Dieu se fait facilement entendre ; et quand un directeur prudent qui a le bonheur d'avoir la confiance du jeune homme, empêche les exagérations enthousiastes, il est, **ordinairement parlant**, impossible que l'on sorte d'une pareille retraite sans être bien fixé. Il serait donc à souhaiter que tout jeune homme, et que toute jeune fille pût faire une fois dans la vie **une retraite de vocation, soit spéciale ou fermée, soit au moins générale**, comme membre d'une Congrégation, d'un Cercle, d'une Paroisse : retraite méditée seul à seul, ou retraite prêchée, mais enfin, retraite.

Oui, il serait à souhaiter que tous nos enfants, dans les premières années qui suivent leur sortie du Couvent ou de l'Ecole, pussent entendre les sujets effleurés dans cet opuscule, développés et expliqués. On donne tant de temps au plaisir, à la bagatelle, ne pourrait-on pas donner, vers l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, quelques heures à l'examen et à la recherche de l'état de vie où le Seigneur nous appelle ? Avec la grâce de Dieu, on pourrait espérer un double résultat de ces retraites : 1o Un bon nombre de nos jeunes gens et jeunes filles découvrirait en eux des **signes moralement certains** de vocation à la vie religieuse ou sacerdotale ; 2o et les autres suivraient la route ordinaire et commune, **mais par vocation**, c'est-à-dire en vertu de la conviction que Dieu les veut dans cette voie.

Ecoutez St-Alphonse sur ce sujet : " Si la retraite spirituelle ", dit-il, " convient à toute espèce de personnes, elle est particulièrement utile à qui-conque doit se choisir un état de vie comme il le doit ".

Je lis même dans les auteurs, que la première fin qu'on a eue en vue dans l'institution de ces pieux exercices, ce fut le choix d'un état de vie ; parce que de ce choix dépend le salut de chacun."

Retirez-vous donc, s'il se peut, pour quelques jours dans une maison solitaire. Là, loin de vos connaissances, de vos proebes, loin de toute préoccupation d'affaires ou d'études, méditez les vérités éternelles, et occupez-vous de la grande détermination qui doit décider de votre avenir.

S'il vous est absolument impossible de faire une vraie Retraite en forme, appliquez-vous au moins l'avis que St-Bernard donne à un jeune homme : " Si vous voulez prêter l'oreille du coeur à la voix de Dieu, plus douce que le miel, abandonnez un peu les soins du monde, afin de pouvoir dire avec confiance, comme Samuel : "**Parlez, Seigneur, votre serviteur écoute**". On n'entend pas cette divine voix dans les conversations publiques ; le tumulte des choses terrestres ne permet pas qu'elle arrive jusqu'au coeur. Je vous conseille donc maintenant que vous voulez savoir quel état de vie vous devez embrasser, de prendre un peu de temps, chaque jour, pour vous recueillir dans une église isolée, ou du moins, dans une chambre non fréquentée, de vous recueillir, de licencier les pensées mondaines, de rentrer en vous-même, et en présence de Dieu seul, de vous demander ce que vous allez faire, en suppliant, d'ailleurs, la Bonté divine de vous placer sur le chemin du salut.

St-Louis de Gonzague visitait souvent un autel de Marie, jeûnait le samedi en son honneur, et faisait un bon nombre de pieuses communions, dans le but de connaître sa vocation. Le jour de l'Assomption, après avoir reçu le pain des Anges, tandis qu'il conjurait, au nom de Marie, le Saint-Esprit de lui manifester sa volonté, elle lui fut indiquée d'une manière claire et positive.

PRIERE A ST-JOSEPH

Grand **Saint-Joseph**, qui êtes ce serviteur sage et fidèle à qui Dieu a donné le soin de sa famille, vous qu'il a établi le conservateur et le protecteur de la vie de Jésus-Christ, le consolateur et l'appui de sa sainte Mère, le coopérateur fidèle au grand dessein de la Rédemption du monde, vous qui avez eu le bonheur de porter sur votre sein Jésus-Enfant, de guider ses premiers pas, de finir votre vie avec Jésus et Marie, et de mourir entre leurs bras ; chaste époux de la Mère de Dieu, modèle et patron des jeunes gens pieux qui veulent suivre la sainte volonté de Dieu en toutes choses, soyez touché de la confiance que nous avons en vous, et recevez avec bonté les témoignages de notre dévotion.

Nous remercions Dieu des faveurs singulières dont il lui a plu de vous combler, et nous le conjurons, par votre intercession, de nous **faire connaître la voie où nous devons marcher**. Priez donc pour nous, grand Saint, et par cet amour que vous avez eu pour Jésus et Marie, et que Jésus et Marie ont eu pour vous, obtenez-nous le bonheur incomparable, après avoir suivi les desseins de Dieu pendant toute notre vie, de mourir comme vous, dans l'amour de Jésus et de Marie. Ainsi soit-il.

PRIERE A MARIE

Priez-la sous le titre de Notre-Dame du Bon-Conseil.

“ Me voici à vos pieds, Vierge pleine de bonté, pour obtenir de vous, qui êtes la trésorière des grâces divines, celle de faire **un bon choix**. Aucun demande ne peut vous être plus agréable que celle de connaître la volonté de votre divin Fils, et je ne puis recevoir une grâce plus importante que celle d'être placé dans le chemin du salut.

Mère du Bon Conseil, parlez assez clairement à mon coeur, pour dissiper tous mes doutes. Qui m'instruira si ce n'est vous, qui êtes la Mère de la Sagesse Incrée ? Ecoutez donc, O Marie, mon humble prière. Fixez mes pas chancelants dans le chemin qui conduit à la vie éternelle, vous qui conduisez toujours en bon chemin, et de qui l'on doit espérer la véritable vie : " In me gratia omnis viae, in me spes omnis vitae ". (Eccli. 24).

PRIERE A DIEU

O mon Dieu, qui gouvernez tout avec nombre, poids et mesure, faites-moi la grâce de connaître la voie dans laquelle je dois marcher. A quoi me servirait-il de courir hors du chemin que vous m'avez tracé ? Quel malheur pour moi, si je me mettais en opposition avec vos desseins ? Que voulez-vous que je fasse ? Je suis prêt, Seigneur : parlez votre serviteur vous écoute. Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. Je veux ce que vous voulez, parce que votre gloire et votre service, mon bonheur éternel et temporel s'y trouvent. Donnez-moi d'être généreux et fidèle à suivre ma vocation.

III. Son efficacité.

Puis-je compter que, par la prière, j'obtiendrai de Dieu de ne pas me tromper dans le choix de mon état ?

Oui, si cette prière réunit toutes les conditions qui la rendent efficace. Vous obtiendrez la pureté d'intention, l'indifférence de volonté, et la prudence chrétienne dont vous avez besoin pour faire un choix selon Dieu. Si la lumière tarde à se faire, si Dieu semble sourd tout d'abord, et même pendant longtemps, on ne doit pas se décourager, mais multiplier ses prières, et Dieu finira par se laisser toucher, à l'heure voulue, il saura vous faire parvenir à ses fins.

Il ne vous exaucera pas toujours suivant vos premiers attrait naturels, mais il vous exaucera selon ses vues sur vous, et ces vues sont celles d'un Dieu très sage et d'un père très aimant.

Il arrive, par exemple, qu'un chrétien, incliné vers le monde et vers le mariage, prie avec ardeur et réclame, de tous côtés, des prières au sujet de sa vocation. Ne consultant que ses attrait sensibles, qui n'ont rien, du reste, de désordonné, il croit bien qu'il n'est nullement dans les desseins de Dieu de lui imposer la virginité ou la vie du cloître ; il a l'assurance intime que toutes ses prières aboutiront à lui faire atteindre sans tarder la vie conjugale, et avec une personne de son choix.

Dieu pourtant a d'autres vues. Il veut que telle jeune fille, par exemple, qui prie de la sorte, et qui, dans le fond de son être, **veut la volonté divine**, reste vierge dans le monde, il éloignera d'elle les prétendants, ou, s'il s'en présente, il fera échouer, par diverses circonstances, les projets d'alliance. Les années s'écouleront, la jeune fille s'habitue à rester dans le célibat, elle deviendra plus pieuse ; elle s'adonnera, dans la mesure de son pouvoir, aux oeuvres de zèle et de charité, enfin elle comprendra les beautés de la virginité, bénira Dieu de l'avoir conservée pure, et se donnera tout à lui. Et cette grâce aura été la récompense des prières qu'elle a faites, pour connaître sa vocation.

II

LA REFLEXION

1. **Fait-elle souvent défaut dans le choix d'un état ? Malheureusement, oui. La terre est dans la plus grande désolation, dit un Prophète, parce que personne ne réfléchit. (Jer. 12, 11).** Ces paroles se vérifient trop souvent par rapport au choix d'un état

de vie. Ce manque de réflexion jette tous les jours dans des carrières qui n'étaient pas faites pour eux, des jeunes gens, entraînés, non par la raison, ni par la grâce, mais par la passion. Qui pourra dire ce qu'il en résulte de maux, soit pour les individus, soit pour les familles, soit pour la société elle-même ? Que d'existences malheureuses, parce qu'elles sont hors de leur voies ; que de dangers aussi pour le salut, dans ces états où l'on est entré à peu près, sans prendre la peine de réfléchir ! Que de talents précieux enfouis, que d'intelligences étiolées ! Combien d'âmes, capables de grandes oeuvres, sont consumées par des soins frivoles et inutiles ! Ces jeunes gens s'écrieront un jour : **Nous avons donc erré loin de la vérité, insensés que nous étions.** (Sag. 56). Ils se sont trompés parce qu'ils n'ont pas considéré les choses qui peuvent faire porter un jugement vrai.

2. Pourquoi faut-il réfléchir ?

1. Il serait imprudent et téméraire de s'engager dans une vocation, sans examiner attentivement, avec droiture et simplicité, le pour et le contre de toutes choses, et surtout les devoirs propres et les difficultés spéciales de cet état. On courrait risque de prendre un fardeau au-dessus de ses forces.

2. C'est seulement par la considération attentive des avantages et des inconvénients des différents états de vie, et par la connaissance approfondie de soi-même, de ses dispositions, de son caractère, de ses habitudes, de ses goûts, de ses besoins, de ses talents, de ses forces, de ses ressources, que l'on peut acquérir cette espèce de **conviction**, ou cet **attrait raisonné** qui est le fondement le plus solide de la vocation.

3. Quel doit être l'objet de cette réflexion ?

Il est triple : 1. notre fin ; 2. Les différents états de vie ; 3. Nous-mêmes, en rapport avec les diverses vocations.

IL FAUT REFLECHIR SUR NOTRE FIN DERNIERE

“ Pour faire un choix droit et juste, dit Saint-Thomas, il faut se proposer la fin voulue ”. “ Pour bien choisir, dit Saint-Ignace, nous avons à considérer, avec une intention droite et pure, pourquoi nous avons été créés. ”—Nous l'avons été pour la gloire de Dieu, et pour notre salut.

Tâchons donc, avant tout, de bien nous pénétrer de cette vérité.

1. **Je suis de Dieu.**—La raison et la foi m'apprennent que Dieu est mon Créateur ; car tout être fini est nécessairement créé par une intelligence infinie. “ **Ce n'est pas moi**, disait la mère des Machabées à ses enfants, **ce n'est pas moi, qui vous ai donné l'esprit et l'âme, c'est le Créateur du monde qui vous a formés** ”. (2 Mach. 22, 23). **J'est lui qui nous a faits, nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes.** (Ps, 99, 3).

Dieu m'a créé, et cette création, il la continue à chaque moment de mon existence ; car, ma conservation n'est que le prolongement de l'action créatrice qui m'a tiré du néant. Ainsi, toujours, et à tout instant je dépends de Dieu comme les rayons dépendent du soleil, et les eaux de leur source, non seulement pour l'origine, mais encore pour la durée toute entière. L'ouvrier ne conserve pas l'oeuvre de ses mains ; quand il l'a terminée, sa tâche est finie. Il n'en est pas ainsi par rapport à moi ; je ne suis pas comme l'édifice qui subsiste sans le secours de l'architecte. Si Dieu retirait sa main, s'il suspendait l'action de sa puissance créatrice, à l'instant même, je cesserais d'exister. Depuis que j'existe, Dieu me soutient comme par un fil sur un affreux abîme. “ **Ce sont vos**

mains, Seigneur, qui m'ont créé. Vous m'avez formé, et vous avez étendu votre main sur moi." (Ps. 118-73, 138, 5).

2. Je suis à Dieu.—Il m'a créé et me conserve l'existence ; il est donc mon Seigneur et mon Maître ; mon corps et mon âme viennent de lui, mon corps et mon âme sont donc à lui ; il peut disposer de moi à son gré.

Un ouvrier n'a-t-il pas le droit de disposer de son oeuvre ? Celui qui a planté une vigne n'a-t-il pas le droit d'en recueillir les fruits ? Et moi, créature de Dieu, ne suis-je pas plus à lui que la vigne n'est à son maître, que le tableau n'est au peintre, que l'oeuvre n'est à l'ouvrier. Celui-ci n'a fait que donner une nouvelle forme à la matière qui existait déjà ; il n'en est pas le créateur. Je suis plus à Dieu qu'un fils n'est à son père, un sujet à son roi. Dieu a sur moi des droits sacrés, inaliénables ; à la vie, à la mort, nous sommes à Dieu. (Rom. 14, 8).

3. Je suis pour Dieu. Il n'est pas seulement mon Créateur, il est encore ma fin dernière. L'Etre infiniment sage s'est assurément proposé une fin dans la création, et une fin digne de lui. Une fin digne de lui ne peut être que lui-même. Aussi l'Ecriture nous dit-elle qu'il a opéré toutes choses pour lui-même : "*Universa propter semet ipsum operatus est Dominus*" (Prov. 16, 4). Il m'a créé pour le connaître, l'aimer, le servir dans le temps, et, par ce moyen, le posséder dans l'éternité. **Servir Dieu dans le temps**, condition nécessaire, et commandée par l'exigence même de mon être ; **le posséder dans l'éternité**, conséquence de cette condition remplie. Je ne suis pas sur la terre pour goûter les plaisirs des sens, les douceurs de la société, pour acquérir des richesses, des honneurs, de la gloire. "**Craignez Dieu, dit le Sage, et observez ses commandements ; car c'est là tout l'homme**".

Mais que signifie ce mot : **Servir Dieu** ? Le devoir qu'il exprime regarde la disposition habituelle de l'âme et les diverses actions de la vie : dans l'âme, il exige une disposition de dépendance absolue, par rapport à la volonté divine : dans la pratique et pour l'exécution, il implique : 1o. l'observation des commandements de Dieu, obligation qui est commune à tous ; 2o. pour chacun en particulier, la fidélité à remplir les devoirs propres de son état ; 3o. pour ceux qui n'ont pas encore fait choix d'un genre de vie, la **nécessité de réfléchir mûrement sur cette affaire importante** ; 4o. enfin, une intention pure et droite, qui dirige toutes nos pensées, toutes nos paroles, toutes nos actions, selon les desseins de Dieu manifestés par une autorité légitime, ou par des lumières d'en haut.

4. **Les autres êtres, ou objets divers, placés autour de l'homme sur la terre ont été créés pour lui, et afin de lui servir de moyens dans la poursuite de sa fin.**

Les autres êtres... c'est-à-dire, tout ce qui est hors de Dieu, ce qui m'entoure et compose avec moi cet univers, les hommes et les choses ; non seulement les créatures proprement dites, comme les animaux, les plantes, les fruits et tout ce qui existe sur la terre ; mais encore, toutes les manières d'être, tous les événements, toutes les vicissitudes de la vie ; la santé, les maladies, les richesses, la pauvreté, les honneurs, les mépris, les consolations, les chagrins, les conditions, le rang, les emplois, le travail, le repos, **les états de vie**. Ce sont là autant de **moyens** qui me sont donnés pour servir Dieu et sauver mon âme. C'est pour moi que Dieu a fait toutes ces choses, ou qu'il les permet. L'homme est pour Dieu, et les créatures sont pour l'homme, pour servir à ses **besoins**, à son utilité, à son occupation, ou à un honnête délasserment.

5. Les créatures sont des moyens ; il en résulte que l'homme ne doit en faire usage, qu'autant qu'elles

l'aident à parvenir à sa fin dernière, et ne doit s'en abstenir qu'autant qu'elles l'éloignent de cette fin.

Voilà un principe de haute sagesse dans tout usage des créatures. C'est ce principe qui doit nous guider dans le choix d'un état de vie : **La vie présente et les différents états de vie ne sont, dans l'ordre de Dieu, que des moyens qui doivent nous conduire à notre fin.** Or, les moyens n'étant bons et estimables, qu'autant qu'ils aident à obtenir la fin, les différents états ne doivent être appréciés et embrassés qu'autant qu'ils nous servent à glorifier Dieu et à sauver notre âme.

Il faut donc s'instruire de ce qui regarde un état, par un examen impartial des **moyens** et des **obstacles** qu'on y rencontre relativement au salut.

Et voulez-vous distinguer sûrement les avantages et les inconvénients réels attachés à une carrière, ayez uniquement devant les yeux votre fin dernière. Dans le pèlerinage de cette vie vers l'éternité, tout ce qui nous met sur la bonne voie ou nous y retient, tout ce qui nous aide à y marcher mieux, plus vite et plus sûrement est un moyen, un **avantage** ; tout ce qui nous écarte de cette voie, tout ce qui la rend plus difficile, est un obstacle, un **désavantage**.

Par conséquent, si on vous parle d'un état où vous apercevez mille dangers **pour vous**, du côté des obligations délicates qu'il impose, etc, il faudra rejeter cet état, et en choisir un où vous trouverez plus de garanties pour votre salut.

Conclusion.—Avant de faire un autre pas dans l'étude de votre vocation, imprimez au plus profond de votre âme l'absolue nécessité du salut. La vie présente est courte, elle passe comme une ombre. Vanité des vanités, et tout est vanité, excepté aimer Dieu et le servir lui seul. **Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme ?** Le salut gagné, tout est gagné ; le salut perdu, tout est perdu. Point

de milieu : ou la gloire des saints, ou les tourments des damnés... et cela pour l'éternité ! Il faut donc à tout prix obtenir la vie éternelle. Le but est le ciel, les états de vie sont les chemins pour y arriver. **Seigneur, que faut-il que nous fassions pour obtenir la vie éternelle ?** Nous ne voulons nous déterminer dans notre choix, que par le motif d'arriver plus sûrement au ciel. Oui, le ciel d'abord ; tel ou tel état après, à condition qu'il nous aide à nous sauver.

La nécessité d'atteindre notre fin dernière est ici le fondement de tout l'édifice. Une fois bien comprise, elle exerce une influence décisive sur notre choix ; elle en prépare et en assure le succès. Sans ce fondement, on bâtit sur le sable et tout ce que l'on construit est comme un amas de poussière, exposé au caprice des vents.

IL FAUT REFLECHIR SUR LES DIFFERENTS ETATS DE VIE

Il faut tâcher d'en acquérir une connaissance suffisante, afin de pouvoir ensuite les comparer entre eux, les rapprocher de nous, et comprendre par ce rapprochement, non pas quel est celui qui répugne le moins à la nature, mais bien celui dans lequel on pourra le plus facilement opérer son salut, et travailler avec le plus de succès à la gloire de Dieu. Quel que soit la direction que l'on prenne, il faut toujours se décider avec connaissance de cause. Une étude approfondie de ces Etats de vie n'est pas requise ; il suffira de se faire une idée juste des points suivants : nature, excellence surnaturelle, principaux devoirs, avantages au point de vue du salut, peines et difficultés, signes de vocation.—Et cela pour le mariage, le célibat dans le monde, la vie religieuse et la Prêtrise.

Remarque.— Cette étude sera l'objet de la Deuxième Partie de cet Opuscule. Disons ici un mot des **Signes de vocation**, en général.

DES SIGNES DE VOCATION

La volonté de Dieu doit se manifester à nous de quelque manière.—Elle se fait connaître par des signes.

Il y a trois signes ordinaires de l'appel de Dieu à un état de vie : l'**attrait**, l'**aptitude** ou capacité, et l'**absence d'empêchement**.

I. De l'attrait.

1. C'est une inclination, impulsion, propension intérieure et surnaturelle qui porte la volonté à embrasser un état plutôt qu'un autre, en vue de la gloire de Dieu et du salut de notre âme.

2. Cet attrait peut être :

a. Un **attrait de sentiment**. Il a lieu quand, par instinct et sans aucune réflexion, on se sent porté vers tel état, par exemple, la vie religieuse.

b. Un **attrait de raison**. Il a lieu quand, après avoir pesé le pour et le contre d'un état de vie, on se détermine à l'embrasser, parce qu'il nous semble plus conforme à notre nature, à nos besoins et à nos goûts. L'intelligence, éclairée par la grâce, comprend que dans cet état se trouvera la paix ici-bas et le salut de l'âme ; et la volonté se sent portée à le préférer à tout autre.

Dans les deux cas, on a une conviction intime que tel état est le meilleur pour nous. On ressent une grande paix et une grande joie intérieure, à la considération de cet état.

3. D'où vient l'**attrait véritable** ? De Dieu. Dieu, d'ordinaire, nous indique notre vocation et nous aide à la suivre, en nous donnant pour elle un attrait plus ou moins prononcé. Par les **lumières** qu'il accorde à ceux qui les lui demandent ; par les fortes **inclinations** qu'il leur inspire, il sait amener les

hommes à suivre volontairement et librement la voie qui doit les conduire le plus sûrement à leur fin.

C'est la voix de Dieu qui parle par l'attrait soutenu.

Certains événements, certaines circonstances extérieures de temps, de lieu, de personnes, heureuses ou malheureuses, disposées par la divine Providence, provoquent quelquefois cet attrait et amènent moralement les hommes à choisir tel état plutôt que tel autre. Par exemple, une mort subite, une grande maladie, une perte considérable de fortune, une calomnie atroce, une grande faute peut-être, seront des moyens dont Dieu se servira pour attirer, là où on ne songeait pas d'abord à aller.

4. Mais pour être un signe de vocation, cet attrait doit être **constant**. Lorsque Dieu destine quelqu'un à un genre de vie, il l'attire vers cet état constamment, suavement, fortement. Celui donc qui, depuis sa plus tendre enfance ou depuis un moment déterminé de sa vie, a toujours eu les mêmes idées, les mêmes désirs, en un mot, le même attrait, a une marque très évidente de vocation.

5. On doit avoir soin de rechercher l'inclination prédominante, non pas au moment où l'on se sent agité, en proie au chagrin, ou à quelque passion violente, mais dans les moments de calme, par exemple, un jour de communion, de retraite, aux heures de la prière.

6. Notons que cet attrait surnaturel n'est pas incompatible avec une certaine répugnance naturelle. Ainsi, dans le cas d'une vocation à la vie religieuse, l'attrait et le goût surnaturel peuvent exister avec la répugnance naturelle à quitter sa famille, le monde, les plaisirs, etc.

II. L'aptitude.

C'est l'ensemble des qualités et dispositions requises pour tel état. En déterminant notre vocation, Dieu nous donne toujours, dans une mesure suffisante, les aptitudes naturelles et les grâces surnaturelles qui nous sont nécessaires pour accomplir sa volonté. Il est dans les lois ordinaires de la Providence de nous faire le partage de ses dons, suivant la place que nous devons occuper dans la société chrétienne. En conséquence, il donne talents et qualités naturelles, esprit, humeur, caractère, tempérament, en rapport avec l'état où il nous veut. Chaque genre de vie a ses difficultés et ses obligations propres. Pour vaincre ces difficultés et remplir ces devoirs, il faut certaines dispositions naturelles ou acquises, sans lesquelles on ne peut guère se promettre le succès. C'est l'ensemble de ces qualités qui constitue l'aptitude à un état. Celui qui les possède est dans la première condition pour l'embrasser. Leur présence dans un sujet est déjà un grand indice de vocation, puisque Dieu n'est pas censé les y mettre inutilement. L'absence des qualités nécessaires à tel état est un signe certain de non-vocation.

III. Absence d'empêchement.

Dieu ne peut pas demander l'impossible. Donc, aussi longtemps qu'il y a un obstacle ou empêchement insurmontable, en dépit de l'attrait et des aptitudes que l'on peut avoir, on ne peut être appelé, au moins pour le moment, à cet état.

IL FAUT REFLECHIR SUR NOUS-MEMES

Il faut nous appliquer à nous-mêmes la théorie des signes de vocation, et examiner notre attrait—nos aptitudes—et l'absence d'empêchement qui se trouvent en nous, en rapport avec l'état que l'on veut embrasser, ou les différentes vocations qui se présentent à notre choix.

1. **Quel est votre attrait ?** Sentez-vous une impulsion intérieure, réelle et prononcée, vers tel état plutôt que vers tel autre ? Avez-vous de l'attrait, du goût, de l'inclination à exercer les fonctions propres à cet état ? La divine Providence donne en effet à chaque homme l'inclination et l'attrait pour l'état auquel elle le destine.

2. **Quel est votre aptitude ?** Qu'êtes-vous capable de faire ? Car chacun n'est pas apte à toute chose. Avant de vous engager dans un état, tenez un juste compte de vos moyens, de vos forces, de vos ressources en tout genre. Ces aptitudes sont les conditions non-seulement de votre succès, mais encore de votre bonheur dans la vie, car enfin, ce que nous avons à faire, nous devons le faire non-seulement d'une manière telle quelle, mais nous devons le bien faire ; or pour cela, il faut que vous puissiez le faire avec aisance et facilité. " Il faut, dit St-Ambroise, que celui qui veut faire un bon choix, cherche à bien se connaître lui-même, qu'il examine les **bonnes qualités** dont le ciel l'a doué, comme tous les défauts qui peuvent se trouver en lui ; qu'avant de s'engager dans un état, il y pense longtemps, qu'il comprenne toutes les conséquences de la démarche qu'il va faire, qu'en un mot, il se juge lui-même sans chercher à se faire illusion et que, s'éloignant pour jamais des voies qui le conduiraient presque infailliblement à sa perte, il embrasse sans hésiter celle qui devra le conduire au bonheur." Un oiseau ne vole pas sans aile ; un vaisseau ne vogue pas sans voiles. Ce serait une témérité de tout entreprendre, une folie de se croire propre à tout. Tel état exige une vertu héroïque, et la vôtre chancelle peut-être, celui-ci demande un courage à toute épreuve, et vous n'avez peut-être que peu d'énergie. Avant de vous engager, consultez donc bien vos talents, votre vertu et vos forces.

3. Y a-t-il un **empêchement** à un état de sorte que vous seriez dans l'impossibilité physique ou morale d'en remplir les obligations, par exemple, manque de santé ?

III. LE CONSEIL

1. Pourquoi demander conseil ?

1. **A cause de l'importance de l'entreprise.**—Ici, l'erreur aurait de tristes conséquences. Perdre notre argent, c'est regrettable ; perdre toute considération, c'est regrettable aussi ; mais perdre notre vie en l'égarant dans une fausse voie, ce serait notre plus grand malheur.

Consulter, c'est diminuer les chances d'erreur. Personne n'est seul juge compétent dans sa propre cause. On peut se faire illusion en plusieurs points. C'est pourquoi le Saint-Esprit nous dit : "**Mon fils, ne faites rien sans conseil, et vous n'aurez pas lieu de vous repentir de ce que vous n'avez fait.**" (Eccl. 32, 24). Et ailleurs : "**Ne vous appuyez pas sur votre prudence**". (Prov. 3, 5). S'il est une question où la prudence s'impose, où la lumière doit s'ajouter à la lumière, où nous ne devons pas nous en tenir à notre seul sentiment, c'est bien la question de notre vocation.

2. **A cause de la difficulté de l'entreprise.**—Il s'agit ici d'apprécier les avantages et les difficultés d'un ou de plusieurs états de vie dont on n'a aucune expérience ; de rechercher son attrait, son aptitude et ses dispositions personnelles ; de démêler au milieu d'une foule de mouvements de l'âme, ceux qui viennent de Dieu, et ceux qui viennent de la nature. C'est là une affaire souvent compliquée, difficile, qu'un jeune homme ne peut décider sans le secours d'autrui. Un bon conseiller lui est donc indispensable.

3. **C'est la volonté expresse de Dieu même.**—Si Dieu expliquait lui-même en personne ses volontés aux hommes, ceux-ci n'auraient guère besoin de conseil ; mais il a coutume de guider ses enfants par le ministère de certains hommes qu'il remplit de son esprit, qu'il revêt de son autorité, et qu'il constitue les chefs de son peuple. Ainsi dans l'Ancienne Loi, les Prophètes étaient appelés **voyants** ; et c'était à eux que Dieu envoyait son peuple pour en recevoir toutes les décisions et tous les éclaircissements nécessaires. En adressant Saint-Paul à Ananie, le divin maître nous a indiqué assez clairement sa volonté. Il veut que nous choissions parmi les **ministres** de l'Eglise un juge de notre conscience, qui nous serve de guide et de soutien.

Les ministres du Seigneur sont nos guides, nos conducteurs, et ils ont été établis de Dieu pour nous donner des conseils salutaires. Aussi, Dieu les éclaire-t-il d'une manière spéciale, et souvent, il arrive que ce qu'il n'a pas voulu par lui-même nous révéler, c'est par leur bouche qu'il nous l'enseigne.

2. **A qui demander conseil ?**

1. Avant tout à votre **Confesseur**. Pourquoi ?

Le Prêtre tient la place de Dieu. Dieu n'a pas coutume de nous parler extérieurement par lui-même ; c'est ordinairement par le prêtre qu'il nous découvre sa volonté. La parole extérieure du prêtre ratifie, et confirme la parole intérieure de Dieu à notre cœur.

Dans une affaire aussi grave, et toute surnaturelle, il faut le conseil d'un homme pieux, instruit, prudent, d'une grande expérience, exempt des sentiments naturels qui peuvent troubler le jugement, et qui possède des grâces d'état pour donner conseil en cette matière. Or, le confesseur est censé avoir toutes ces qualités. Il est donc le conseiller par excel-

lence dans l'affaire de la vocation. Vous ne devez rien décider sans avoir pris conseil du guide de votre conscience. Il est, près de vous, le représentant de Dieu le plus autorisé ; il est le juge le plus désintéressé et le plus compétent tout à la fois. Ses intérêts ne sont nullement engagés dans la question : pour lui, l'unique affaire est de vous mettre à votre place, il ne cherche qu'à savoir la volonté de Dieu. De plus, il a pour la connaître des moyens que ne possèdent ni vos parents, ni vos maîtres ; il voit votre conscience à découvert, il sait l'oeuvre de la grâce en vous, il peut comparer les ressources et les insuffisances de votre nature, il discerne vos aptitudes spéciales, etc. Il a donc en mains tous les éléments nécessaires pour porter un bon jugement dans cette question.

Elle est donc étrange et imprudente la conduite de ces jeunes gens et jeunes filles qui, tout à coup, viennent dire à leur confesseur : " Mon Père, je me marie dans deux semaines ". Le prêtre n'en savait absolument rien !—ou encore : " Mon Père, j'entre au couvent après les vacances ". On a décidé sa vocation, sans en dire un mot à son confesseur. Dans ces circonstances, il peut se faire que l'on tombe juste... mais où se trouve la garantie d'un bon choix et d'une vocation divine ? Il peut se faire aussi que l'on se trompe, et que l'on regrette plus tard un choix inconsidéré. Si, au contraire, on a consulté le Prêtre, si on a reçu son approbation au sujet de l'état de vie que l'on embrasse, on n'a aucune conséquence à redouter, car on peut toujours s'appuyer sur la parole même de Dieu, manifestée par son représentant officiel.

En ce qui regarde la vie religieuse, Dieu se sert assez souvent de la voix d'un directeur éclairé, qui connaît parfaitement l'âme qu'il dirige, pour dissiper les doutes, éclaircir les difficultés, et faire luire la lumière au milieu des ténèbres dont cette âme se trou-

vait environnée, et qui l'empêchaient de discerner ce qui se passait dans son intérieur.

2. Quand aux **parents**, s'ils veulent être sages et prudents, ils laisseront à leurs enfants l'initiative du **choix** d'un état de vie ; ils se défieront beaucoup de leur amour purement naturel à leur égard. Il y a des parents qui ne recherchent que les intérêts matériels de leur fils, ou leur propre intérêt personnel. Ils ne considèrent trop souvent les états de vie qu'en eux-mêmes, et au point de vue de leur utilité en ce monde : le plus honorable, le plus lucratif, celui qui maintient le mieux l'honneur de la famille, qui procurera le plus de satisfactions et de jouissances matérielles. Ils ne s'occupent pas des intérêts éternels de l'enfant. Ainsi, pour ne pas se priver de la présence ou jouissance d'un enfant, ils l'empêcheront de se faire religieux ou prêtre, et même parfois de se marier.

Il est vrai, il y a encore beaucoup de parents véritablement chrétiens qui comprennent mieux les choses, et qui laissent leurs enfants tout-à-fait libres de suivre la voie où Dieu les attire.

Un enfant, par respect, doit consulter son père et sa mère, ainsi que les maîtres chrétiens qui l'ont élevé, mais leur véritable rôle à tous consiste surtout à fournir au **conseiller d'office**, c'est-à-dire, au prêtre, les renseignements demandés, et à aider les enfants à prendre les moyens providentiels et sûrs de connaître la volonté de Dieu, au sujet de leur destinée. Mais la **décision** elle-même doit être laissée au choix libre du jeune homme et de la jeune fille.

Le prêtre lui-même d'ailleurs n'agira pas autrement, à moins qu'il ne s'agisse de caractères hésitants et timides outre mesure, qui n'arriveraient jamais à se bien décider d'eux-mêmes.

Remarque. S'il s'agit de vie religieuse, il est préférable de demander conseil à quelqu'un qui soit

bien convaincu lui-même de l'excellence de cet état ; en connaisse les difficultés ; sache les aptitudes requises, les signes de l'appel de Dieu ; et en même temps, soit au courant des diverses tentations auxquelles sont sujets les jeunes gens qui songent à suivre cette voie.

3. Est-il bon de parler à vos maîtres de vos aspirations religieuses ?

Si la grâce vous pousse à entrer dans leur société, à devenir leur frère, à prendre rang dans leur famille, vous devrez de bonne heure leur faire connaître vos désirs. Ils prodigueront alors des **soins spéciaux**, qui auront pour résultat une culture plus appropriée à votre avenir, et votre développement intellectuel et moral y gagnera. Ils vous soutiendront de leurs **encouragements**, et vous éclaireront de leurs **conseils**, de sorte que vous ne serez pas seul à lutter contre les difficultés du dehors, ou contre les défaillances intimes. A eux reviendra le soin d'organiser tous les préparatifs d'une entrée prochaine dans l'Institut.

Mais, " il y a de nombreuses demeures dans la maison de Dieu ", vous pouvez vous donner à Dieu autrement qu'en vous incorporant à la société de vos maîtres. Leur esprit est assez large pour comprendre que Dieu souffle où il veut, leur coeur assez délicat pour ne point contrarier en vous l'action divine. Aussi ne craignez point de leur dévoiler vos projets, et demandez-leur ce qu'ils en pensent. Vous pouvez être dans l'illusion sur vos capacités ; vous apprendrez d'eux ce que vous pouvez attendre de vous-même.

4. Comment s'y prendre pour consulter ?

Il vous est aisé, par exemple, après une confession, de dire dans le secret du saint tribunal. " Mon Père, j'ai à vous faire part d'une idée qui me poursuit depuis quelque temps : une force intérieure me pousse à ne pas rester dans le monde ; j'aimerais la

vie de retraite et de dévouement que mènent les religieux et les prêtres. Mais souvent ces désirs sont combattus par des pensées contraires : je crains de n'être pas digne d'entrer dans la maison de Dieu ; je crains d'être trop faible, pour en porter les obligations etc. Aidez-moi donc à discerner ce que Dieu demande de moi."

5. Que doit faire celui qui ne rencontre autour de lui personne qui l'aide dans son dessein de se donner à Dieu ?

Qu'il entreprenne un voyage, au besoin, pour consulter un homme de Dieu, ou qu'il lui écrive pour lui faire connaître ses goûts et ses aptitudes, et recevoir de lui un conseil utile. C'est là ce qu'il devrait faire également, si, à cause de l'ignorance ou de la pauvreté, il ne trouvait pas de maison religieuse où on l'admit. Quelque bon prêtre, quelque religieux zélé serait heureux de lui venir en aide.

Beaucoup de confesseurs facilitent à leurs pénitents ces ouvertures. Déjà, sans doute, le vôtre vous a demandé ce que vous pensez faire dans l'avenir. Qui sait s'il ne vous a pas dit que Dieu vous appelle peut-être au dévouement religieux ? Cette question vous a d'abord troublé et vous n'avez rien répondu. Mais depuis ce temps, cette parole a fermenté dans votre âme, et vous vous demandez si le prêtre n'a pas raison. L'heure est maintenant venue d'étudier votre vocation.

6. Que faut-il faire connaître à son confesseur ?

Si on veut être aidé dans le choix d'un état de vie, il faut se faire connaître à lui, aussi parfaitement que possible.

Les bonnes qualités.—Elles sont une marque très précieuse de vocation. Certains états ne pouvant se passer de certaines qualités, il y a tout lieu de croire qu'en les ayant, on a aussi la vocation pour laquelle

elles sont ordinairement destinées. Elles forment l'aptitude à cet état de vie. Aux bonnes qualités se rattachent les **vertus**.

Les défauts.—Ils peuvent nous signaler tel ou tel état que l'on doit éviter ; car certains défauts sont incompatibles avec quelques états déterminés. Aux défauts se rapportent les vices auxquels on peut être sujet, les infirmités et plaies morales, les mauvaises inclinations, les fautes, les chutes passées.

Le caractère et tempérament.

Les attrait.—Il faut dire ses goûts, ses espérances, ses vues, ses projets et désirs ; et aussi, d'un autre côté, ses craintes, ses répugnances. Montrez en même temps que vous êtes résolu à exécuter les volontés du Seigneur, quelque répugnance que puisse éprouver la nature. Alors, le Directeur pourra se prononcer plus librement, sans craindre que vous perdiez courage à la vue des obstacles.

Les empêchements, difficultés qui pourraient s'opposer au choix de tel ou tel état.

Les principales circonstances de sa vie.

La mesure des grâces surnaturelles reçues dans le passé ; car cette mesure indique ce que Dieu demande dans l'avenir. Il est donc très important de savoir ce que Dieu a déjà fait pour une âme. Que le jeune homme se garde donc de cacher au Prêtre les grâces et les faveurs que le Seigneur lui a déjà faites. Si, par exemple, il a eu dès l'enfance, un goût prononcé pour la piété et pour les choses de Dieu ; si la fréquentation des saints sacrements est pour lui pleine de charmes ; s'il éprouve un grand attrait pour la prière, un grand zèle pour le salut des âmes et pour la gloire de Dieu ; s'il sent au fond de son cœur le dégoût et la crainte du monde, l'horreur du péché, un vif amour pour la pratique des vertus telles que la

pureté, la mortification, l'humilité, l'obéissance. Il ne peut point dissimuler ces opérations de la grâce, mais il doit les exposer avec candeur et simplicité, comme s'il s'adressait à Jésus-Christ Lui-même. Qu'il entre donc dans tous les détails capables d'éclaircir le Confesseur ou Directeur, et de diriger son jugement : lui disant vers quel âge, il a songé sérieusement soit à se fixer dans le monde, soit à embrasser la vie parfaite, dans quelles circonstances, ces désirs ou ces vellétés se réveillent le plus souvent : si c'est aux jours de fête, à l'heure de la communion ou au milieu des jeux et de la dissipation : s'il est poursuivi, obsédé de ces pensées : s'il les a repoussées à plusieurs reprises : si elles ont réjoui ou attristé son cœur. Toutes ces questions et d'autres encore qu'un Directeur prudent posera doivent recevoir une solution complète.

La décision du Directeur repose sur la connaissance qu'il a de la personne qui le consulte, dans l'affaire de sa vocation. Cela suppose qu'on s'est ouvert parfaitement à lui sur tous les points indiqués ci-dessus, et qu'on ne lui a rien laissé ignorer des plaies de l'âme, de ses besoins et de ses ressources, de ses dispositions bonnes ou mauvaises. Que le Directeur lise dans votre âme, s'il se peut, comme vous y lisez vous-même. Dans ce cas, vous aurez tout sujet de vous promettre que Dieu présidera au jugement de son ministre, et que l'esprit de vérité lui suggèrera pour vous une décision juste, et à laquelle vous pourrez vous en tenir. De plus, l'accomplissement de ce devoir répandra le calme et la paix dans l'âme de celui qui délibère. "Les bons conseils d'un ami, dit l'Esprit-Saint, remplissent l'âme de douceur." (Prov. 37, 9). Cette parole s'accomplira à la lettre dans tous ceux qui consulteront le Seigneur, avec foi et simplicité, en interrogeant ses ministres.

DEUXIEME PARTIE

Etude des différents états de vie

I. Etat Religieux.

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS

I. Définition.

L'état Religieux se définit : une forme de vie approuvée par l'Eglise, dans laquelle des fidèles, unis en société religieuse, se fixent d'une manière permanente pour se consacrer à Dieu, et tendre à la perfection par les trois voeux, d'obéissance, de pauvreté et de chasteté selon la règle qui est imposée.

II. Fins de l'Etat Religieux.

1. La fin principale de l'état religieux est de rendre à Dieu par l'obéissance à ses commandements, et par la pratique des conseils évangéliques, toute la gloire qu'une créature peut lui rendre

Or, rendre gloire à Dieu, c'est se mettre volontairement et de grand coeur sous la dépendance de Dieu, de telle sorte qu'il puisse faire de nous tout ce qu'il voudra, sans qu'il y ait la moindre résistance de notre part.

Deux mots résument cette dépendance de l'âme :
Séparation et Consécration.

1. **Séparation** de tout ce qui peut attacher le coeur :

Du péché—par une volonté ferme et expresse de ne commettre aucune faute de propos délibéré.

Des occasions de péché—par toutes les précautions de la Règle.

Du monde—des honneurs, des richesses, des jouissances.

Des affaires matérielles—c'est-à-dire de tout travail qui ne lui est pas imposé par l'obéissance.

Des affections les plus légitimes de la famille—qui l'empêcheraient d'être toute à Dieu. Elle charge Dieu à qui elle s'est donnée de faire pour sa famille tout ce qu'elle aurait fait elle-même.

D'elle-même—enfin, pour ne vouloir que ce que Dieu veut, ne faire que ce que Dieu veut.

2. **Consécration** : Etre consacré, c'est être exclusivement réservé à une chose ou à une personne qui a un droit absolu sur ce qui est consacré. Donc :

(a) Cette pensée oblige l'âme religieuse à n'admettre volontairement **dans son esprit aucune pensée** qui ne tende directement ou indirectement à Dieu, aucun **désir** qui n'ait pour but la gloire de Dieu—**dans son coeur**, aucune affection qui ne soit voulue, approuvée, acceptée par Dieu.

(b) Cette pensée l'oblige à garder son corps saint et immaculé, le regardant plus spécialement que le corps d'une simple créature comme le **sanctuaire où réside l'Esprit-Saint**.

2. **La seconde fin** de l'état religieux est d'offrir à quelques âmes d'élite les moyens de parvenir au degré de perfection ou de sainteté, que Dieu exige d'elles, et qu'elles n'auraient pu atteindre si elles fussent demeurées dans le monde.

Chaque âme a une utilité particulière pour la gloire de Dieu, mais il en est à qui Dieu a donné davantage, pour qu'elles puissent le louer et le glorifier davantage. C'est pour ces âmes choisies par un amour spécial que Dieu a établi l'**état religieux**, là ou elles atteindront **par degré** la sainteté que Dieu exige d'elles.

Etre religieux, c'est s'engager par le fait même, à vivre non pas seulement dans la perfection ou la sainteté, d'une manière générale, comme doit vivre tout chrétien, mais atteindre à **un degré de perfection** désigné d'avance par Dieu, et inconnu à l'âme consacrée à Dieu ; c'est parce que ce degré lui est inconnu que **cette âme doit toujours tendre à être plus parfaite**. Ce travail s'accomplit, alors même qu'elle n'y pense pas directement, par l'observation des trois voeux de religion, des règles et des constitutions de l'institut à laquelle elle appartient.

III. Formes de l'état religieux qui mènent à cette fin.

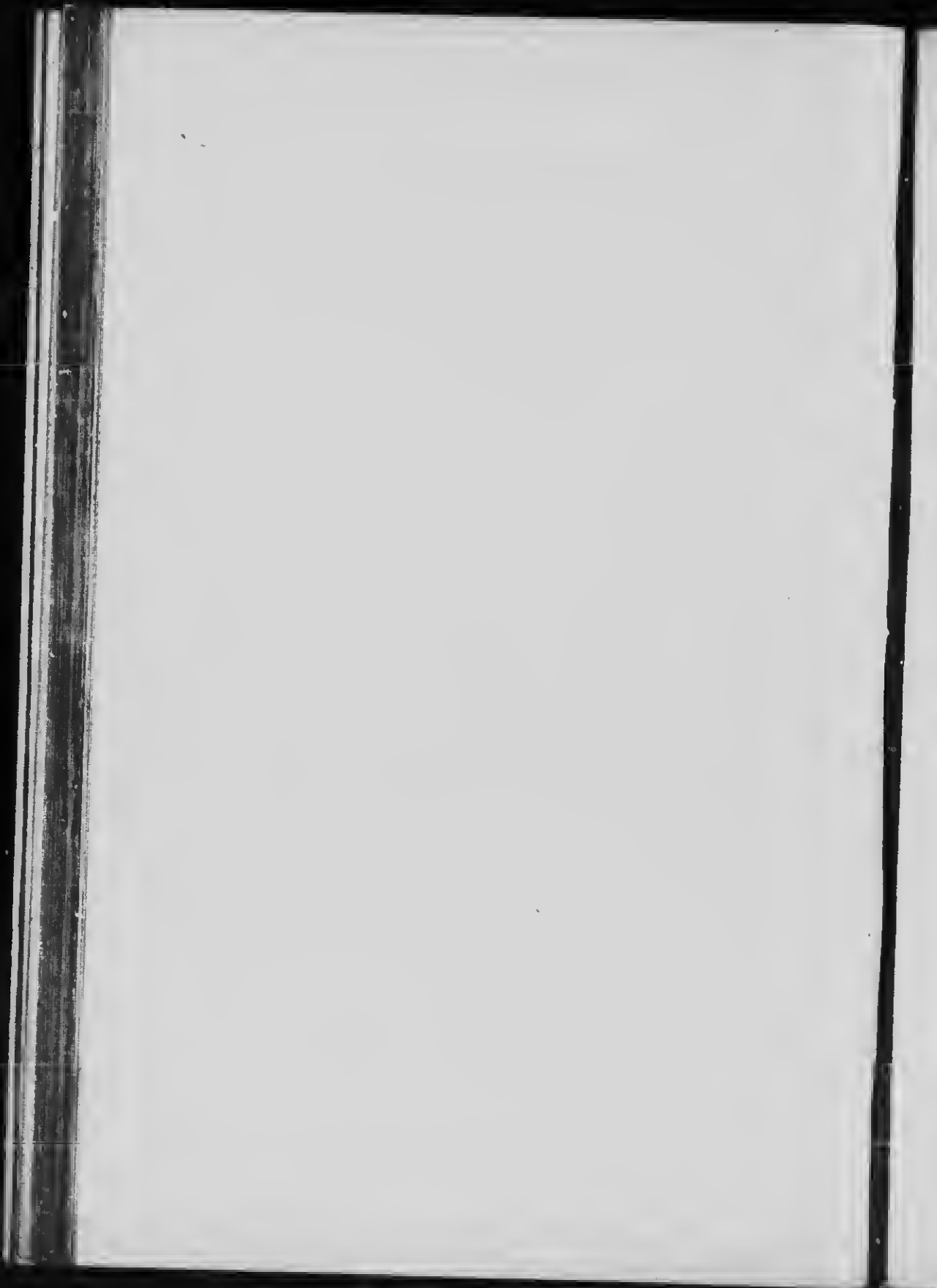
La fin principale de l'état religieux consistant dans la **perfection de la charité**, et la vertu de charité embrassant à la fois Dieu et le prochain—Dieu aimé pour lui et à cause de ses perfections infinies—et le **prochain** aimé à cause de Dieu et pour Dieu, l'âme consacrée à Dieu tend vers cette double fin par deux actes distincts qui sont deux formes de la vie religieuse : **La vie contemplative et la vie active**.

La **vie contemplative** est celle qui s'occupe directement de Dieu, et qui, ne donnant au corps que les soins essentiels qu'il exige, se consacre à la prière, à la louange, à la réparation.

La **vie active** est celle qui s'occupe directement des soins à donner au prochain, mais toujours en vue de Dieu et qui ne s'occupe de la contemplation que comme moyen d'exercer plus pieusement ses actes de charité. C'est la vie de la soeur hospitalière.

De ces deux vies, dit Saint-Thomas, résulte la **vie mixte**, comme le tout résulte des parties.

La **vie mixte**, mélange de contemplation et d'action se consacre à faire directement du bien à l'âme du prochain. C'est la vie du prédicateur, du confesseur, de l'éducateur ; vie active sans doute, mais qui ne peut être utile et fructueuse qu'autant qu'elle est unie à la vie contemplative.



CHAPITRE DEUXIEME

DEVOIRS

I. Devoirs provenant des voeux.

(a) **Pauvreté.** Le voeu de pauvreté a plus ou moins d'étendue selon que l'Eglise le détermine dans chaque institut.

Quelles sont les deux principales manières de pratiquer la pauvreté ?

La première consiste dans un dépouillement complet et irrévocable des biens temporels, meubles et immeubles, de telle sorte qu'on s'interdit non seulement l'acte, mais aussi le droit de propriété : c'est le voeu solennel.

La deuxième manière de pratiquer la pauvreté est moins stricte et varie un peu selon les Constitutions de chaque Institut ; on se contente généralement d'interdire le libre exercice de l'acte de propriété : c'est le voeu simple.

Que doit-on faire avant la profession dans les instituts à voeux simples ? On doit par un ordre public ou privé céder l'administration, l'usufruit et l'usage de ses biens. On est libre de faire cette cession à une personne de confiance ou à son institut. Cette cession est révocable, mais après la profession, il faut la permission de l'autorité compétente.

(b) **Chasteté religieuse.** C'est un voeu par lequel on s'oblige : 1. à vivre dans la continence (à ne pas se marier). 2. à éviter tout acte intérieur et extérieur défendu par le sixième et neuvième commandement.

Peut-on manquer à la vertu de chasteté sans manquer au voeu ? Non. Tout acte extérieur ou intérieur contraire à la vertu de chasteté est en même temps une violation du voeu.

(c) **Obéissance.** C'est un voeu ou une promesse que l'on fait à Dieu, dans un institut approuvé, d'obéir à ses supérieurs légitimes, en tant qu'ils commanderont selon les constitutions.

Quand est-ce qu'un supérieur commande sous peine de péché en vertu du voeu ?

On admet généralement qu'un supérieur commande en vertu du voeu, quand il dit : "**J'ordonne, je commande telle chose.**" Ce commandement en lui-même, d'après Saint Alphonse de Liguori et plusieurs autres, n'oblige que sous peine de péché véniel ; mais quand le supérieur fait un **précepte formel**, c'est-à-dire un commandement en matière grave, en se servant de ces formules : "**Au nom de Jésus-Christ,**" ou **bien en vertu de la sainte obéissance**, on est tenu d'obéir sous peine de péché mortel.

Toutefois les supérieurs **font rarement des commandements** sous peine de péché en vertu du voeu. Ordinairement cela n'est point nécessaire, et on peut, en obéissant à une simple volonté des supérieurs, avoir l'intention d'accomplir son voeu, ce qui ajoute le mérite de la vertu de religion au mérite de la vertu d'obéissance.

II. Obligation de tendre à la perfection.

En quoi consiste la perfection ? Elle consiste dans la charité qui nous unit à Dieu comme à notre fin.

Que faut-il faire pour tendre à la perfection ? Il faut faire trois choses :

1. S'appliquer à éviter tout péché, même véniel.
2. S'efforcer de pratiquer les vertus.
3. Chercher à posséder ces vertus dans un degré conforme à la volonté de Dieu sur nous.

Les âmes religieuses sont-elles obligées de tendre plus particulièrement à la perfection ? Evidemment, puisqu'elles sont appelées à une plus haute sainteté, et

que, par la profession, elles ont promis d'être fidèles aux devoirs de la vie religieuse. Elles sont dans un état de tendance à la perfection. Elles doivent tendre à la perfection par la pratique des vertus chrétiennes et des vœux, et par l'observance des Constitutions de l'Institut où l'on a fait profession. On réussira dans ce travail si l'on s'y applique avec une sainte ardeur, un véritable esprit intérieur, et un courage persévérant.

III. Obligation d'observer la Règle.

Cette obligation est fondée sur quatre motifs principaux : 1. Dieu le veut ; 2. on le promet ; 3. c'est une source de grâces et de mérites ; 4. la nécessité du bon exemple.

IV. Obligation de la Persévérance.

Les vœux sont perpétuels.

CHAPITRE TROISIEME

LES OEUVRES DE LA VIE RELIGIEUSE

CE QUE L'ON FAIT AU COUVENT

1. Pour Dieu. 2. Pour soi-même. 3. Pour le prochain.

I. POUR DIEU.

1. On loue, on aime, on bénit Dieu.

Les religieux ne sont pas dans le couvent simplement comme des statues dans un temple ; ils ont un coeur, un esprit, un corps vivant, et tout cela est consacré directement à Dieu, à sa louange, à son amour, à son service. Le fond de la vie religieuse, c'est de consacrer son temps, ses forces, son esprit, son coeur à louer, aimer et bénir Dieu.

Dans les ordres religieux **contemplatifs**, le culte divin occupe toutes les heures qu'on peut dérober au sommeil, et aux autres nécessités de la vie **matérielle**. Dans les ordres **actifs**, le travail extérieur a la part principale du temps et des forces du sujet ; mais ce travail encore, fait uniquement pour la gloire de Dieu, devient un acte religieux par le fait de la consécration de ceux qui l'exécutent ; et la règle, l'esprit du cloître veulent qu'ils soient entremêlés d'exercices de piété nombreux, et comme tout plongé dans la prière, la louange divine et l'amour divin.

2. Au couvent, on fait la volonté de Dieu.

Les saints nous disent que pour accomplir la volonté divine, les Séraphins, si Dieu leur en donnait l'ordre, quitteraient le ciel et viendraient ramasser des grains de sable sur le bord de la mer. L'Archange Raphaël disait au vieux Tobie : " Lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu ". C'était bien

une humble fonction pour un ange, de servir de guide à un pauvre voyageur ; mais cette vocation passagère était grande et belle à ses yeux, parce qu'il s'y livrait par la volonté divine.

“ Si je savais, disait **Sainte-Marie-Madeleine de Pazzi**, s'adressant à Dieu, que ce fût votre bon plaisir de me faire sentir les peines de l'enfer, je me précipiterais moi-même dans ces flammes dévorantes sans tarder un seul instant.”

St-Gérard avait fait attacher à la porte de sa chambre ces mots : “ Ici on fait la volonté de Dieu, comme Dieu le veut, aussi longtemps que Dieu le veut.”

Les anges et les saints comprennent que ce que nous avons à faire ici-bas, c'est avant tout la volonté divine. C'est là notre suprême devoir, c'est la substance de notre vie. Marie, Jésus lui-même ont vu en cela leur premier devoir. “ **Je suis la servante du Seigneur** ”. “ **Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé.** ”

Or, faire la volonté de Dieu est la vie du religieux. Faire la volonté de Dieu en entrant dans le cloître, la faire tout le long de la vie, à chaque heure, à chaque instant, jusqu'à la mort, voilà la première chose que fait le religieux fidèle.

II. POUR SOI-MEME.

I. On travaille à son salut.

1. Nous sommes d'hier, et demain nous ne serons plus ; nos années s'écoulent, comme l'onde au flanc des côteaux. La vie est passagère, pleine de douleurs, de vœux inutiles et d'espérances trompées. St-Paul nous avertit de la part de Dieu de ne point nous attacher aux joies d'un jour. **Le temps est court, dit-il, que ceux qui ont des épouses soient comme n'en**

ayant pas ; que ceux qui pleurent soient comme s'ils ne pleuraient pas ; que ceux qui se réjouissent soient comme s'ils n'avaient point de joies ; que ceux qui achètent soient comme s'ils ne possédaient rien ; que ceux qui usent de ce monde soient comme n'en usant pas, car le monde n'est qu'une ombre qui passe.

Et la plupart des hommes, malgré les avertissements de Dieu, malgré l'expérience qu'ils ont de la rapidité du temps et de la caducité des choses humaines, ne voient que la terre, ne songent qu'aux intérêts de ce monde et se préoccupent fiévreusement de se faire un paradis ici-bas. Si encore la vie terrestre était encore toute notre existence, on comprendrait cette conduite. Mais tant s'en faut. La vie n'est pas la vie, elle n'en est que la **préparation**. Elle aboutit ici-bas à la mort, qui est la porte de l'éternité, c'est-à-dire le ciel ou l'enfer. Nous avons donc une âme, **une âme immortelle à sauver**. Nos années d'ici-bas ne nous sont données que pour servir Dieu, et faire notre salut.

2. Or, cette affaire, c'est avant tout celle que l'on assure au couvent.

On travaille aussi à son salut dans le monde ; on peut se sauver dans tous les états de vie. Mais ce que l'**Écriture** affirme, ce que tous les saints nous disent et nous crient, ce que l'expérience met tous les jours en évidence, ce qui est incontestable, c'est que les **obstacles** à la réussite de cette grande affaire **abondent** dans le monde, tandis que, au couvent ils sont presque **nuls**. Le monde semble organisé pour empêcher les âmes de se sauver ; il possède une puissance effrayante de perversion. L'Église, au contraire, ne trouvant aucune entrave à son action dans la vie du cloître, organisée dans son esprit et toute livrée à son influence, opère comme à coup sûr le salut des âmes qu'elle y rencontre.

3. Enumération des principaux dangers et obstacles que l'on rencontre dans le monde.

Occasions de péché proprement dites : Rapports, mêmes nécessaires avec les personnes de l'autre sexe, — mauvais exemples, — amusements entraînants, — mauvaises compagnies, — mauvaises lectures.

Dissipation qui empêche de voir le danger, — distractions obligées.

Ruses et assauts de Satan qui se trouve chez lui dans le monde : *Princeps hujus saeculi*. Tentations terribles.

Positions difficiles. Emplois, — soucis du ménage, — activité fiévreuse, — nécessité de la vie, — fascination des affaires.

Arrangements locaux. Peut-être éloignement des églises, — mélange avec Protestants.

Malheurs temporels. Familles dispersées, — emplois rendant difficiles les exercices religieux.

4. Ces obstacles sont éloignés au couvent.

Ici, on y échappe presque totalement. Le cloître est comme un camp retranché.

Les murs, les grilles, les voiles, le costume, les prescriptions de la règle, la surveillance des supérieurs protègent et dirigent les rapports obligés avec le monde.

Les vœux bien observés détruisent ou apaisent toutes les concupiscences.

La dissipation, source de tout péché, y est combattue victorieusement par le silence habituel, par tant de lectures, méditations, conférences, retraites ; par ces maximes évangéliques qui frappent partout les regards, et par tant d'autres moyens qui rappellent incessamment les fins dernières et y font comprendre, suivant l'expression de Bossuet : " l'incompréhensible sérieux de la vie ".

Au couvent, on se forme peu à peu à l'**habitude de la prière** ; un religieux ordinaire prie plus en un jour, que la plupart des chrétiens ne prient en une semaine et beaucoup en un mois. Or, qui prie se sauve.

Peu à peu aussi, au couvent, on prend **faim et soif de Dieu** et des choses saintes ; on aime les saintes lectures, on reçoit souvent les sacrements ; on a toute facilité pour les recevoir tous les jours, si l'on veut.

On y trouve les **conseils** et les **avertissements** de ses supérieurs.

On a les **exemples** de ses consœurs ou confrères, l'entrain communicatif de la vie de communauté.

Enfin mille grâces de lumière et de force qui envahissent l'âme et la poussent au bien.

Pour le religieux donc, aller au ciel revient, pour ainsi dire, à se laisser aller au courant du bien et de la vertu, semblable au nautonier qui descend sur une barque, le cours d'un fleuve puissant et tranquille.

5. Les témoignages.

On raconte que **Ste-Marie Madeleine de Pazzi** collait parfois ses lèvres sur les murs de son couvent en s'écriant : " O aimables murailles, de combien de dangers vous me préservez." D'autres fois elle disait : " Si les hommes savaient quelle sûreté et quelle félicité on trouve au service de Dieu, ils escaladeraient les murs du monastère pour y obtenir une place."

S'adressant aux religieux, **St-Jean Chrysostôme** dit : " Dieu ne peut mentir ; il a promis la vie éternelle à ceux qui abandonneraient tout ; vous avez tout abandonné, comment pourriez-vous douter de l'effet de ses promesses ? "

De la cellule au ciel, dit **St-Bernard**, le chemin est facile ; il n'arrivera presque jamais qu'on passe de

la cellule à l'enfer, car celui-là seul finit sa vie dans la cellule, qui doit enfin arriver en Paradis."

"On commence à entrer dans le ciel, dit **St. Laurent Justinien**, quand on se consacre à la vie religieuse, car c'est un signe manifeste de prédestination."

II. On travaille à y acquérir la sainteté.

Les voeux aident puissamment l'âme religieuse à atteindre la fin de sa vocation.

Puisque la fin de l'état religieux est de glorifier Dieu et de tendre à la perfection, rien n'est plus propre pour atteindre cette fin, que l'émission de ces trois voeux.

1. **Ces voeux écartent les trois grands obstacles** qui s'opposent au règne de la charité et des vertus dans le coeur : le voeu de **pauvreté** écarte la **cupidité des richesses**.—Le voeu de **chasteté** écarte l'**amour des plaisirs sensuels**.—Le voeu d'**obéissance** écarte l'**amour déréglé de la volonté propre et des idées personnelles**.

2. **Ces voeux débarrassent l'âme religieuse des trois grandes sollicitudes** qui, remplissant l'esprit, le détournent presque inévitablement de la pensée de Dieu : sollicitude occasionnée par la conservation et l'acquisition des biens temporels,—sollicitude causée par les soins donnés à la famille,—sollicitude occasionnée par le dérèglement de la volonté propre qui veut, qui ne veut pas, qui ne peut toujours savoir si ce qu'elle veut est selon Dieu.

3. Ces voeux sont par eux-mêmes un acte d'abord, et de plus un **exercice** continu de charité parfaite, de telle sorte que l'âme religieuse peut se regarder avec juste raison comme un **holocauste perpétuel**, se consumant à la gloire de Dieu. Elle lui donne en effet tout ce qu'elle a, et ce qu'elle peut avoir : **les biens matériels** de la fortune par le voeu de pauvreté,—**les biens**

personnels du corps par le vœu de chasteté,—les biens intimes de l'âme par le vœu d'obéissance. Et par la perpétuité de ces vœux, elle s'engage à ne pouvoir plus retirer sa donation.

C'est donc l'offrande la plus complète qu'une créature puisse faire.

4. Les vœux de religion sont pour l'âme une source de grâces les plus abondantes et les plus précieuses.

L'émission des vœux de religion est un **second baptême**. Telle est la doctrine de St-Jérôme, de St-Bernard, de St-Thomas ; et la raison qu'ils donnent, c'est qu'elle remet tous les péchés comme le baptême ; de sorte qu'un religieux qui mourrait aussitôt après sa profession irait droit au ciel, sans passer par le purgatoire. Cette rémission est le fruit de l'amour par lequel l'âme sacrifie généreusement à Dieu tout ce qu'elle est.

L'âme religieuse est donc toute ouverte à la grâce. Toute la vie du cloître est organisée de telle sorte que les secours abondent et poussent victorieusement les âmes consacrées vers les sommets de la vie chrétienne. Dieu ne se laisse jamais vaincre en amour et en générosité. Un jeune homme ou une jeune fille en entrant en religion et en y vivant cinquante ans, ne gagneraient-ils qu'un **seul degré de sainteté** en plus qu'ils n'auraient fait en restant dans le monde, ils auraient lieu de se réjouir de leur vocation, car ils auraient fait chose utile et d'une utilité éternelle. Un seul degré de sainteté est plus que le monde et que mille mondes : plus que tous les trésors, tous les succès, toutes les grandeurs humaines. C'est l'enseignement de toute la théologie catholique. Tous les biens de la terre sont des biens d'ordre naturel, des biens passagers ; la grâce, la sainteté sont des biens surnaturels, d'une nature supérieure, et des biens éternels si l'on persévère. Mais ces jeunes gens

qui entrent au couvent, n'acquièrent pas seulement un degré de plus de sainteté, ils en gagnent **plusieurs**, un grand nombre s'ils sont fidèles aux grâces divines ; peut-être même obtiendront-ils une sainteté éminente.

Nous avons vu que le **salut** va de soi au couvent ; la **sainteté** aussi, si l'on veut être bien fidèle à la grâce.

III. POUR LES AUTRES

1. **La Prière.**—Quand dans le sanctuaire, l'encensoir embrasé laisse monter vers le tabernacle et vers la voûte du temple ses nuages d'encens, il représente devant Dieu les coeurs des fidèles qui peut-être sont froids, sans adoration, sans louanges, sans prières ; et cette fumée odorante, vivifiée par le ministère et l'intention de l'Eglise, plaît à Dieu, satisfait ses perfections, supplée à la pauvreté religieuse des assistants. Le coeur du religieux est un encensoir vivant d'où s'échappe à tout instant l'encens de la prière ; il prie, il adore, il aime, pour lui-même sans doute, mais aussi pour ses parents trop peu fervents peut-être, pour ses frères et soeurs, trop peu chrétiens, pour ses amis et connaissances, enfin pour tous **ceux qui ne prient pas assez**. Il obtient aux pécheurs leur conversion, aux mourants la paix de Dieu, aux pauvres la résignation, aux malades la patience, à sa famille mille bénédictions spirituelles et temporelles. Que de pères, que de mères nous verrons dans le ciel, qui auront dû leur salut aux prières d'un de leurs enfants voué à Dieu dans la vie religieuse.

La **société** toute entière, les nations, les cités reçoivent de la miséricorde divine les grâces, les dons les plus magnifiques, qu'elles doivent souvent, sans s'en douter, aux prières des religieux, des religieuses.

Qu'on lise l'histoire de la sainte compagne et amie de Sainte-Thérèse, Anne de Saint-Barthélemy, morte à Anvers, où elle passa les dernières années de sa vie,

et l'on verra que cette sainte carmélite sauva deux fois cette ville de la ruine par ses prières.

La flotte française voguait vers la Terre-Sainte, emportant pour la glorieuse expédition d'outre-mer le roi Philippe-Auguste et toute la force de la cavalerie. Une nuit, la tempête l'assaille. Sur la galère royale, l'alarme était vive ; Barons et Chevaliers se pressaient autour du roi. " Ne craignez rien, leur dit Philippe, à cette heure on chante matines à Cîteaux ; les moines prient pour la France et son roi."

Mais c'est la société religieuse, c'est l'Eglise surtout, qui trouve dans la prière des âmes consacrées, des secours merveilleux. Que d'événements favorables à l'Eglise et à son action, se trouveront avoir leur source dans les prières d'un humble religieux, ou d'une phalange de ces âmes choisies dont Dieu a uni les prières et les sacrifices en un faisceau puissant et victorieux.

" Ceux qui prient font plus que ceux qui combattent " disait le grand homme d'état, Donoso Cortès.

" Voyez, dit le P. Faber, cette pauvre irlandaise qui va, par les rucs, en redisant l'Ave Maria ; elle fait plus peut-être pour l'Eglise, que tel membre catholique de la chambre des Lords, par des discours éloquentes en faveur des droits de cette Mère de nos âmes."

2. Le Travail.—Bienfaiteurs de la société et de l'Eglise par leurs puissantes et incessantes intercessions, les religieux le sont encore par les services extérieurs qu'ils rendent, par les labeurs si divers et si multiples auxquels ils se dévouent.

Apostolat.—Toujours, ils ont été les premiers et les plus nombreux à la grande tâche de l'apostolat et dans les pays chrétiens et parmi les infidèles. Parcourez les villes et les bourgades, visitez tous les con-

tinents et jusqu'aux îles les plus lointaines, et vous trouverez ces hérauts de Dieu, poursuivant au prix de mille souffrances et souvent de leur vie, leur tâche éminemment humanitaire et civilisatrice, en même temps qu'apostolique. Car ramener les chrétiens à une pratique plus sérieuse de l'Évangile, conquérir les infidèles à la vraie foi, c'est avancer la civilisation, c'est donner paix et félicité aux peuples, en même temps que sauver les âmes. Et, chose admirable ; d'humbles femmes, de timides vierges, consacrées à Dieu, se pressent nombreuses et vaillantes sur les pas de ces apôtres, leur prêtant l'aide si efficace de leur dévouement sans bornes.

Les oeuvres de miséricorde.—Leurs oeuvres sont innombrables. Allez dans tous les continents, en Europe, en Afrique, en Amérique, en Asie, en Océanie, vous trouverez les religieux et les religieuses partout à l'oeuvre, enseignant les ignorants, donnant l'éducation aux enfants, à la jeunesse, relevant les âmes tombées et flétries, dirigeant les pas chancelants et soulageant les infirmités des vieillards de nos hospices, veillant les malades, soignant les blessés dans les hôpitaux et jusque sur les champs de bataille, donnant des soins dévoués aux malheureux privés de leur raison, servant de mères aux orphelins, visitant le pauvre en sa chaumière, rendant service aux ouvriers de nos usines. Leur dévouement, sous le souffle de l'Esprit-Saint, les a poussés partout, et nulle part il n'est une misère vers laquelle ne se penche leur cœur, et à laquelle leurs mains habiles et infatigables, ne portent secours.

Oui, on doit le dire : Ils sont, en général, les âmes les mieux trempées, les plus actives, les plus utiles qu'il y ait au monde.

Jeunes chrétiens, jeunes chrétiennes, si Dieu vous appelle, soyez fiers et heureux de votre belle vocation. Méprisant tout ce qui est du monde, marchez à travers

tous les obstacles et hâtez-vous de vous dévouer aux grandes oeuvres que l'Eglise attend de vous.

3. L'Expiation.—1. Ceux qui croient en Dieu savent que le péché existe, le péché, offense de la Souveraine Majesté ; ils savent aussi et ils admettent **que le péché appelle l'expiation** ; c'est une loi divine imposée à nos premiers parents coupables ; et, nous, héritiers de leur prévarication, souvent pécheurs nous-mêmes, nous subissons avec eux cette loi inexorable.

2. Cette expiation, la justice de Dieu l'ayant voulue égale à l'offense, elle l'a demandée **au Verbe incarné** ; et celui-ci l'a accomplie en toutes les oeuvres de sa vie mortelle, spécialement par sa passion et sa mort. La rédemption est l'oeuvre de la grande et divine expiation.

3. Cette expiation du Christ suffit et est même surabondante ; cependant, Dieu ne s'en contente pas ; **il faut que l'homme y ajoute la sienne**. Chaque homme doit expier ses fautes—les familles doivent expier les péchés, les désordres de leurs membres— la société, surtout, quand les crimes s'accumulent dans son sein, doit subir cette loi de l'expiation.

4. Certes, l'expiation n'est point difficile pour le chrétien ; il n'a d'ordinaire qu'à se repentir sincèrement de ses fautes, s'unir à Jésus-Christ, puiser dans le trésor infini des expiations du calvaire par une piété solide et fervente, et supporter chrétiennement les labeurs et les tribulations ordinaires de sa vie terrestre. Et pourtant qu'ils sont rares les vrais chrétiens, les pénitents au coeur contrit et humilié ; qu'ils sont rares les chrétiens pieux et acceptant de la main de Dieu, en expiation de leurs fautes, les épreuves de la vie ! De là vient que, souvent, les colères divines, terribles et menaçantes, s'accumulent au-dessus de la tête de tel pécheur, au-dessus de telle famille, ou d'une génération entière au sein de laquelle les péchés se multiplient. Ces colères peuvent éclater

à tout instant en châtiments exemplaires, en fléaux dévastateurs.

5. Mais Dieu est miséricordieux. Pour épargner aux pécheurs, aux familles, à la société les rigueurs redoutables de sa justice, il choisit des âmes d'élite, ou du moins des âmes qu'il rend d'élite, en les mettant à part et en les comblant de ses grâces. Tels furent un Benoît Labre, une Catherine de Sienne, une Catherine Emmerich, une sainte Lutgarde, etc. Il est vrai, toutes les âmes vouées à Dieu dans la vie religieuse n'ont pas à remplir une mission égale à celle que rempliraient ici-bas les saints nommés plus haut ; cependant **toutes**, pour peu qu'elles soient fidèles, apportent leur part à cette somme d'expiation que la justice divine exige des hommes prévaricateurs. Le triple renoncement de leurs vocux qui se perpétue pendant vingt, trente, cinquante ans, malgré les tentations et les faiblesses du pauvre cœur humain, leurs austérités, leurs labeurs, leurs larmes, leurs supplications, tout cela subi ou accompli en union avec Notre-Seigneur, satisfait la justice de Dieu et épargne à une multitude de coupables, à bien des familles, à la société entière, de nombreux et terribles châtiments.

Jeunes gens, jeunes filles, qui sentez votre âme inclinée vers la vie religieuse, élevez vos cœurs en haut pour apprécier comme il convient, la carrière sacrée du cloître. Vous devez entrer en religion, si vous y êtes appelés, pour faire la volonté de Dieu, pour glorifier Dieu, pour assurer votre salut et conquérir les palmes de la sainteté ; mais vous devez y entrer aussi pour vos parents et vos frères et sœurs que vous laissez dans le monde, pour ces multitudes qui se pressent, s'agitent et se souillent dans les basses vallées du siècle, pendant que vous dressez vos tentes sur les sommets radieux de l'Évangile. Vous devez pour tous ces pécheurs, devenir victimes de pénitence et d'expiation.

CHAPITRE QUATRIEME

AVANTAGES DE LA VIE RELIGIEUSE

1. **On y vit avec plus de pureté.** La pureté des actions consiste en ce qu'elles ne soient faites que pour plaire à Dieu. Plus il y entre de volonté divine et moins de notre volonté propre, plus elles sont agréables à Dieu. Or, dans le monde, on prie, on communie, etc., quand on veut, mais le religieux fait ces exercices quand l'obéissance le veut, c'est-à-dire, quand Dieu le veut. Au jour du jugement, plusieurs réclameront en vain la récompense de leurs bonnes oeuvres. Ils s'écrieront : **" Nous nous sommes imposé des jeûnes, des humiliations ! "** Le Seigneur leur répondra : **" Vous avez déjà reçu votre récompense dans la satisfaction de votre amour-propre ! "** Il n'est pas dans la vie de l'âme religieuse un seul acte qui ne soit commandé de Dieu, et qu'elle ne doive offrir à Dieu.

2. **On y tombe plus rarement.** L'air du monde est un air infect et nuisible à l'âme. Le respect humain, les mauvais exemples, les compagnies malsaines, les occasions dangereuses produisent la chute d'un grand nombre de personnes. Le couvent nous met en dehors de ces dangers. **La bienheureuse Orsini**, en voyant rire une de ces consœurs s'écria : **" Vous avez raison d'être riieuse, ma soeur, soyez heureuse d'être délivrée des périls du monde. "** **Sainte-Marie Madeleine de Pazzi** s'écriait souvent : **O aimables murailles, de combien de dangers, vous me préservez. "**

3. **On s'y relève plus vite :** à cause des secours puissants et efficaces qui nous environnent : prières, confessions, lectures pieuses, bons exemples, saintes inspirations, remords de conscience, conseils et enco-

ragements des supérieurs. **“ C'est un malheur pour celui qui tombe, dit l'Esprit-Saint, de n'avoir personne qui l'aide à se relever. ”** Si un religieux vient à faire une faute, il reçoit aussitôt le secours de ses frères qui l'aident à rentrer dans le devoir.

4. On y reçoit plus de grâces. Les âmes qui demeurent au milieu du monde sont comme une terre aride, où la rosée du ciel ne descend qu'en petite quantité et rarement. Au contraire, dans les monastères, les religieux sont continuellement assistés par des lumières, des inspirations, des consolations spirituelles, qu'ils reçoivent dans les méditations, les pieuses lectures, et les exercices continuels de piété.

5. On y jouit d'un grand repos. L'empereur Théodose entra un jour, dans la cellule d'un pieux solitaire, et s'écria : **“ O mon Père, que vous êtes heureux, vous qui vivez loin des misères du monde ; je suis empereur et je vous assure qu'il n'y a pas de jour où je puisse prendre un seul repas en paix. ”** Le religieux est tranquille : il n'a pas à s'occuper des choses matérielles, il n'est pas esclave de l'opinion, l'avenir ne le préoccupe nullement. Il ne possède rien, et il a tout en abondance : **“ Nihil habentes et omnia possidentes. ”** De plus, par la mortification des passions et des vains désirs, la religion enlève la cause principale des inquiétudes et des anxiétés.

6. On y meurt plus saintement. Mourir saintement, c'est là, après tout, le point important. Or, on peut, sur le seuil de toute maison religieuse, inscrire ces paroles qu'on lit sur la porte du monastère de la Trappe : **“ S'il est dur quelquefois de vivre ici, il est bien doux d'y mourir ! ”** Oui, il est bien doux de finir ses jours au couvent, parce qu'on y a vécu plus saintement que dans le monde ; on s'y est renoncé plus constamment ; on y a souffert plus patiemment ;

on y a aimé plus ardemment ; on s'y est confessé et on y a communiqué plus picusement. " Quelquefois, dit Saint-Alphonse, les jeunes personnes craignent d'embrasser la vie religieuse, de peur d'avoir un jour à s'en repentir. Mais je voudrais qu'en choisissant cet état, elles ne songeassent pas à la courte durée de la vie, mais à l'heure de la mort, d'où dépend le bonheur ou le malheur éternel."

7. On y abrège son purgatoire. On ne peut s'empêcher de frémir, quand on médite sur les horribles tourments et l'effrayante durée du Purgatoire. Pauvres mondains, comme ils vont payer chers leurs jours de folle ivresse ! Pour les religieux :

La profession obtient la rémission de la peine temporelle de tous les péchés commis avant d'entrer ;

Les fautes vénielles commises après la profession sont aisément expiées par les oraisons, les mortifications, les communions, les travaux de chaque jour, et par les nombreuses indulgences attachées à presque tous les exercices de la Communauté ;

Après la mort de chaque religieux, il est dit par tous les confrères un grand nombre de prières, et il est célébré pour le repos de l'âme du défunt un grand nombre de messes.

8. On y obtient une plus grande récompense, car, on y pratique une multitude de vertus : la charité, la patience, la pauvreté, la mortification, l'humilité, la tempérance—on en produit des actes à tout instant—et ces actes sont plus méritoires parce qu'ils sont commandés par la règle. Ajoutez aux actes intérieurs, tant de saintes occupations extérieures, telles que prêcher, confesser, enseigner le catéchisme, donner des conseils, visiter les malades, convertir les pécheurs, etc. On peut leur appliquer ces mots : " Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno coelorum."

Remarques : 1. A ses propres mérites le bon Religieux doit ajouter le capital de grâces amassées par tous les membres de la Congrégation. En vertu de la communion des Saints, chaque membre d'un ordre religieux participe à toutes les prières, mortifications, communions, travaux des sujets de la famille, surtout aux exercices communs, qui se font en vertu de la règle et en corps. Chacun travaille à la commune fortune de toute la famille, tout en s'enrichissant pour son propre compte.

2. Le religieux possède, même ici-bas, les vrais honneurs. La meilleure renommée que l'on puisse ambitionner dans l'Eglise est celle de ferveur, de piété, de zèle. Si vous entrez au couvent, vous appartenez à une Congrégation, qui, sans doute, méritera ces beaux titres.—Et puis, le monde chrétien estime et honore les âmes religieuses. Partout le religieux est l'objet du plus grand respect.

3. Il possède aussi les vrais plaisirs.

Qu'appelle-t-on plaisir ? C'est tout ce qui fait éprouver une sensation agréable, et qui n'est suivi ni de fatigues ni de remords.—Or, ces plaisirs peuvent se rencontrer :

Dans l'intelligence : ils sont bien plus abondants en religion que partout ailleurs.

(a) **Joies de l'étude** : heures réglées—livres choisis et nombreux.

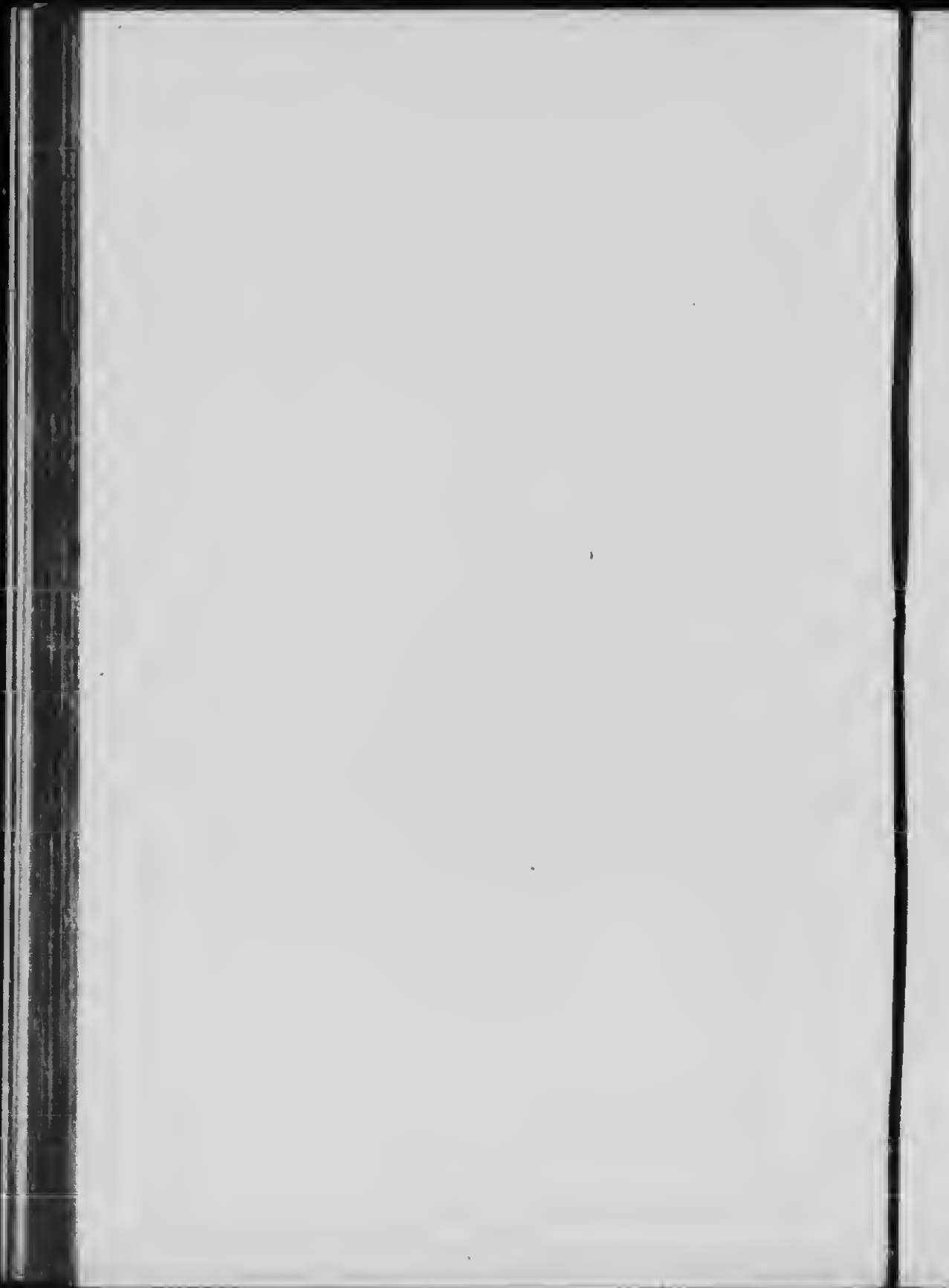
(b) **Joies de la conversation** : aussi spirituelle et animée que dans le monde.

Dans le coeur : épanchement de la paternité—amitiés vraies et pures—piété tendre—consolations spirituelles—bonne conscience—société dont la charité est le lien—vie tranquille et pleine de paix.

Dans le corps : le religieux ne possède pas, il est vrai, les plaisirs des sens, il fait profession d'y

renoncier. Cependant en fuyant les plaisirs du corps, ses membres souffrent moins corporellement que la plupart des séculiers. Des récréations de tous les jours, des promenades régulières viennent reposer les sens fatigués, et délasser des travaux quotidiens. Dans tous ces Instituts, la Règle recommande aux Supérieurs de fournir abondamment ce dont les sujets ont besoin, et en temps de santé et en temps de maladie.

Conclusion : Jésus-Christ tient vraiment la promesse qu'il a faite dans l'Évangile : " **Quiconque aura laissé sa maison ou ses frères, ou ses soeurs, ou son père, ou sa mère, ou ses fils, ou ses champs pour mon nom, c'est-à-dire, par amour pour moi, recevra le centuple et possèdera la vie éternelle.**"



CHAPITRE CINQUIEME

LES PEINES DE LA VIE RELIGIEUSE

Les personnes consacrées à Dieu, certes, ont des croix ; enfants d'Adam pécheur, elles subissent comme tous les hommes les conséquences fatales du premier péché ; mais il y a aussi des croix spéciales.

1. Il en coûte à l'homme de renoncer à la prétendue indépendance de sa raison et de sa volonté. Il n'y a rien qui nous soit plus intime que notre volonté. Or, en religion, on doit obéir en conscience et sur tous les points. On a devant soi une règle qui détermine les mouvements de tous les instants, et la parole du supérieur chargé de l'appliquer et de l'interpréter. Dans sa famille, on fait ou à peu près ce qui convient, et on trouve encore souvent le moyen d'imposer sa volonté à tout ce qui nous entoure. Au couvent, il n'y a pas à raisonner, à discuter, à comparer ; il faut obéir, en tout, de fait et d'esprit continuellement, sans récompense, sans gloire, sans dédommagement d'aucune sorte, mais uniquement par devoir et en conscience.

2. Il faut sevrer son coeur de tout amour humain, de toute amitié particulière. Or, la nature se refuse à mourir.

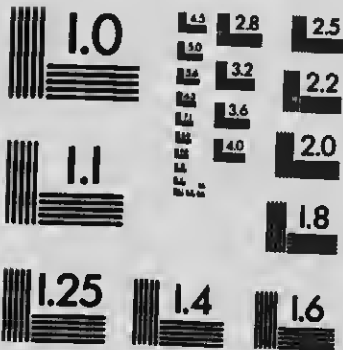
3. La souffrance peut avoir pour agents : Un supérieur contre lequel nous éprouvons quelquefois un sentiment d'antipathie qui n'a pas de raison d'être, mais qui exige une violence pour être surmontée.

Des confrères qui peuvent être une occasion de souffrance, soit volontairement, soit, surtout et presque toujours involontairement, par leur caractère opposé au nôtre, par leur manière de voir différente de la nôtre, l'antipathie toute naturelle qu'ils éprouvent pour nous. . . . Choses inévitables de la vie commune.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5989 - Fax

Un **emploi** qui peut être opposé à nos goûts, à nos aptitudes, à notre santé—insuccès pénibles.

Les **accidents de tous les jours** qui sont pour nous, à chaque instant, une cause d'inquiétude, de contrariétés, de malaises, de privations.

4. Puis, il y a parfois la soustraction des consolations sensibles, les humiliations, les tentations, les scrupules. Certaines âmes passent par de grandes épreuves qui accablent à la fois le corps, l'esprit et le cœur. Mais quelles que soient les croix des religieux, s'ils sont fidèles à recevoir la grâce, ils **comprennent** par une lumière intérieure et par les enseignements de la foi, que Dieu veut faire d'eux des images vivantes de Jésus-Christ, des âmes victimes et rédemptrices ; et ils **finissent** par aimer leur sublime vocation.

Cependant, si nous faisons abstraction d'âmes choisies spécialement pour le glorieux et redoutable rôle de victime, nous pouvons affirmer que ces croix sont, en général, **moins nombreuses** et **plus légères** que dans les conditions séculières ordinaires.

St-Paul l'affirme, et l'expérience l'atteste :

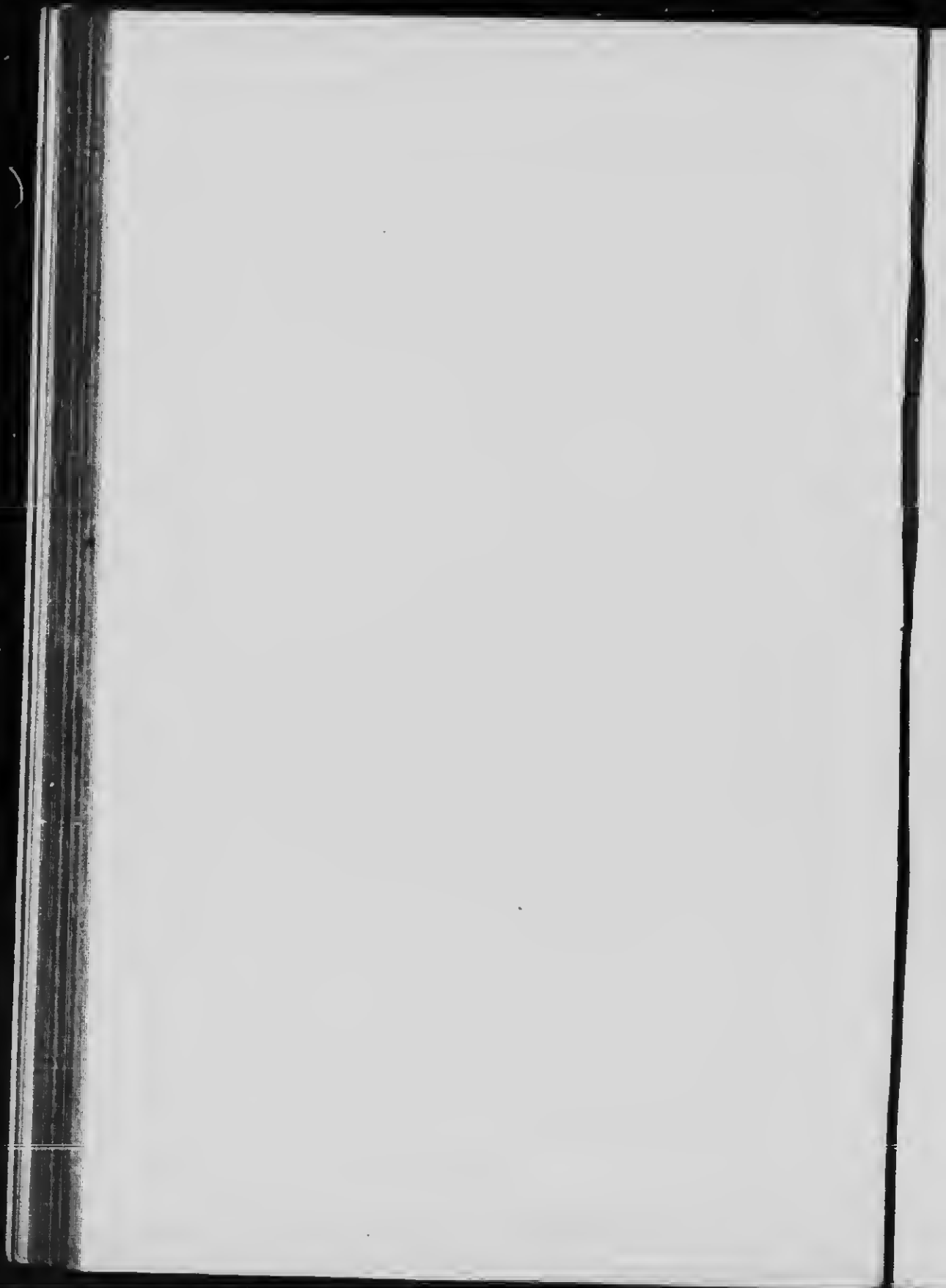
Nul part, les **santés** ne sont meilleures qu'au couvent. Les cas de longévité sont plus nombreux dans les communautés religieuses, et même dans les plus austères, que partout ailleurs. La vie sobre, sagement ordonnée et pacifiée que l'on y mène est très favorable à la santé.

Les **soucis de l'esprit** par rapport aux nécessités temporelles, soit du présent, soit de l'avenir, sont souvent pour les gens du monde, une lourde croix. Ces soucis, le religieux ne les connaît point. Les simples sujets se reposent totalement en ce point, sur leurs supérieurs, et tous, sujets et supérieurs, se confient avec abandon en cette parole divine qui se réalise de génération en génération : “ **Celui qui abandonne sa**

maison, ses frères, ses soeurs, ses parents, son épouse, ses enfants, ses champs, à cause de moi, recevra le centuple en cette vie, et la béatitude éternelle en l'autre ''.

(Mat. I).

Les peines du coeur y sont nécessairement moins lourdes que dans les autres états de vie, à cause du détachement plus grand des personnes et des choses humaines, à cause d'une intelligence plus vraie de la vie passagère d'ici-bas.



CHAPITRE SIXIEME

SIGNES DE VOCATION A LA VIE RELIGIEUSE

I. L'Attrait surnaturel.

1. **Qu'est-ce que l'attrait surnaturel ?** C'est une inclination intérieure et surnaturelle qui porte la volonté à embrasser un état plutôt qu'un autre, et que Dieu donne à l'âme pour lui faire connaître qu'il l'appelle à la vie religieuse.

2. **Comment cet attrait se manifeste-t-il ?** Il se manifeste de deux manières :

(a) **Attrait de sentiment.** C'est un goût une inclination qui attire la volonté sans qu'aucun raisonnement ait précédé. Le désir d'être religieux est constamment devant l'esprit, il plaît et il soutient dans les différentes épreuves. Ainsi, il y a de ces âmes qui ne semblent exister que pour le cloître. Dès l'enfance, toutes leurs pensées, toutes leurs affections sont tournées comme d'instinct vers la perfection ; elles ont une horreur naturelle pour la vie du monde, un désir constant de la solitude et de la prière. C'est un goût en quelque sorte naturel pour la vie régulière, goût dont la grâce a déposé le germe dans l'âme, et qu'une vie innocente a rapidement développé. Quand ce goût est **vif et constant**, on peut le considérer comme un signe certain de vocation.

D'autres fois, ce sera une invitation pressante de la grâce qui, tout à coup, entraîne la volonté vers l'état parfait, et ne lui laisse entrevoir de repos et de bonheur que dans cet état.

(b) **Attrait de raison.** Chez les autres, c'est la raison éclairée d'une lumière divine qui détermine le choix. C'est une inclination réfléchie, fruit de la con-

sidération et d'une mûre délibération, dans laquelle après avoir pesé le pour et le contre, on se détermine pour un parti plutôt que pour un autre, parce qu'il nous semble plus conforme à notre nature, à nos goûts, à nos besoins. D'un esprit tranquille, on examine quelle vocation serait la meilleure pour assurer son propre salut dans la fuite du péché, étant donné ses dispositions. Le coeur éprouve peut-être une certaine répugnance, mais l'esprit voit de la lumière la plus éclairée que Dieu appelle à la vie parfaite. Par exemple, un jeune homme se retire dans la solitude, à l'heure où il doit choisir une carrière ; jusque-là il n'a ressenti peut-être que peu d'attrait pour la vie religieuse, mais à la lumière des vérités de la foi, il pèse le pour et le contre, les avantages et les inconvénients pour le salut, il voit que pour lui l'état religieux sera le port du salut, il le considère comme moralement nécessaire, ou comme répondant parfaitement aux besoins de son intelligence et de son coeur. Et dans le calme surnaturel, dans la plénitude de sa liberté, il choisit l'état religieux avec une intention droite et sainte, en vue de Dieu et de l'éternité. C'est encore là une vocation divine, c'est la grâce qui a inspiré ce choix.

L'attrait est donc toujours cette voix secrète par laquelle Dieu intime à l'âme sa volonté, et lui fait connaître plus distinctement le choix qu'il fait d'elle pour tel genre de vie.

3. Cet attrait est-il nécessaire ? C'est une règle générale, qu'il ne faut jamais s'engager dans une voie pour laquelle on n'a pas d'attrait. Sans goût, sans amour pour l'état qu'il a pris, l'homme ne peut qu'y souffrir et y échouer.

Mais, quand il s'agit de l'état religieux, l'attrait est plus indispensable que pour la vocation au monde. Se lier par des voeux de religion sans un goût surnaturel très prononcé pour cet état, ce serait un irré-

parable malheur. S'il est une vocation, où vous devez être libre, où vous devez suivre la pente de votre coeur, où vous ne devez subir aucune contrainte, c'est bien la vie religieuse. Quels regrets n'auriez-vous pas un jour, au moment où vous sentiriez le joug d'un devoir austère peser sur vos épaules, si vous ne pouviez pas dire alors : " Ce fardeau, je l'ai voulu, je l'ai pris de moi-même, personne ne m'a fait violence pour me l'imposer. Je l'ai pris parce que je l'aimais ; aujourd'hui quoiqu'il pèse, je l'aime encore, et je le veux porter vaillamment."

4. **Cet attrait doit-il avoir certaines qualités ?**
 Tout attrait n'est pas un signe de l'appel de Dieu. Pour être réputé divin, il lui faut certaines qualités :

Il doit être **précis**. Il doit embrasser un **objet bien déterminé**. Une sentimentalité vague, produisant dans l'imagination je ne sais quels états chimériques qui s'effacent avec la rêverie, ne serait pas un attrait véritable. Si Dieu vous appelle, il vous dira nettement au fond du coeur **ce qu'il veut de vous, pour quoi il vous veut, et à quelles oeuvres** il veut vous employer, soit dans le sacerdoce, soit dans l'enseignement, soit dans les oeuvres de charité.

Il doit être **constant**. L'action de Dieu est continue. Si l'idée de la vie religieuse a fait impression depuis **un certain temps**—si elle se représente à l'esprit comme une pensée, non pas seulement passagère, mais suffisamment persévérante—si elle sollicite le coeur lorsqu'il est calme, par exemple, dans le recueillement de la réflexion, de la prière, de l'action de grâces après la communion—si elle est accompagnée d'un désir plus vif, d'une espérance plus ferme du salut éternel—enfin, si l'âme sent que Dieu lui donne la volonté et les secours nécessaires pour construire l'édifice de la perfection chrétienne,—on peut conclure avec certitude que cet attrait n'est pas le

fruit d'une ferveur passagère, mais un effet de la grâce auquel on doit correspondre.

“ Celui, dit Timon-David, qui, depuis sa tendre enfance ou depuis un moment déterminé de sa vie a toujours eu les mêmes idées, les mêmes désirs, en un mot le même attrait, a une marque très évidente de vocation. Si cet attrait diminue ou disparaît dans les moments d'égarement, pour revenir dans les moments de calme et d'union avec Dieu, la preuve n'en est que plus certaine. C'est la voix de Dieu qui parle par l'attrait soutenu ”.

Comprenons bien aussi que les répugnances naturelles, les luttes, les dégoûts ne sont pas toujours une preuve de non-vocation religieuse. Il n'est pas nécessaire d'avoir une constance sensible. Il suffit que l'on demeure ferme dans la volonté, dans la partie supérieure de l'âme. “ Le meilleur signe de vocation, dit St-Thomas, est une volonté ferme et constante de vouloir servir Dieu en la manière et au lieu auquel il nous appelle, tout en ayant connaissance des peines et des épreuves qui sont particulières à cette vie ”. Il ne faut pas, dit St-Alphonse juger qu'une personne n'est pas appelée, parce qu'il lui arrive, même avant d'avoir quitté le monde, de ne pas éprouver ces mouvements sensibles, qu'elle éprouvait au commencement ; ni même, parce qu'elle sent des répugnances passagères qui la portent parfois jusqu'à vaciller et à s'imaginer que tout est perdu ”.

Voici du reste, la conduite ordinaire de la divine Providence en ce qui regarde l'attrait vers la vie religieuse. Dès l'origine, Dieu donne à l'âme une idée vague sur la beauté, l'excellence et la sainteté de la vie religieuse. Cette idée n'est pas réfléchie dès l'abord. Elle est plus sentimentale que raisonné, parce que au commencement de la vocation, les inspirations de la grâce sont rares, vagues et faibles. Dans la suite, ces inspirations intérieures deviennent plus

fréquentes, plus distinctes, plus fortes, et l'attrait de la vie religieuse devient plus réfléchi, plus puissant. Parfois l'âme est inondée de lumière, de consolation et de paix. Parfois aussi, ces heureuses dispositions sont combattues par les affections naturelles et les passions. Parfois, elles disparaissent complètement de manière que l'âme n'éprouve plus aucune propulsion sensible pour la vie religieuse. Au contraire, la nature, réunissant toutes ses forces, cherche alors à produire dans l'âme une réelle aversion pour ce genre de vie, mais ce n'est qu'une épreuve ; la grâce de Dieu vient reprendre ses droits avec des lumières plus vives. L'âme, ainsi éclairée et fortifiée, donne alors librement son consentement à l'appel intérieur, prend la résolution d'entrer en religion et se met à l'exécuter, en dépit de la chair, du démon et du monde qui opposent une résistance plus ou moins forte selon les différentes circonstances de temps, de lieu et de personnes.

Telle est la conduite de Dieu dans les vocations.

5. Quels sont les motifs surnaturels principaux qui ont coutume de faire impression sur l'âme et de lui inspirer du goût pour la vie religieuse, et ainsi de produire l'attrait dont nous parlons ?

1. Conviction intime et précoce de l'appel de Dieu.

On rencontre des coeurs innocents et pieux qui sentent l'appel de Dieu dès huit, dix ans, qui leur fait dire : "Moi, je serai religieux". Cet attrait va grandissant dans l'adolescence et la jeunesse. Le coeur du jeune homme s'épanouit délicieusement à la vue d'une personne consacré à Dieu, ou à la seule pensée du cloître. Un instinct intime et profond lui dit que sa vocation est la vie religieuse. Les âmes ainsi attirées ont ordinairement une horreur instinctive du monde ; elles aiment et recherchent les cérémonies religieuses, s'instruisent avec zèle de la religion et font leurs délices des lectures pieuses. C'est l'attrait d'instinct.

Si malgré certaines infidélités, fautes, l'inclination pour la vie religieuse persiste, ou revient après disparition temporaire, il y a signe certain de vocation.

2. La vanité des biens de la terre. On sent qu'ils sont incapables de contenter notre coeur et de satisfaire nos désirs. La fascination des esprits, même les meilleurs, pour les faux biens et les faux plaisirs du monde est peut-être le plus grand obstacle que rencontrent la pratique de la vie religieuse et aussi les vocations religieuses.

Que la lumière se fasse dans une âme sur le néant de tout ce qui se passe, qu'elle voie combien les plaisirs, les honneurs, les fortunes sont choses incertaines, fugitives et ne laissant après elles souvent que le vide et l'amertume, et cette âme sentira facilement, sous l'influence du Saint-Esprit, le désir de quitter le siècle et d'aller, dans l'asile d'un monastère, travailler à l'acquisition des biens solides, permanents, divins, éternels.

(a) Parfois cette vue de la fragilité et de l'instabilité des choses terrestres, cet éloignement pour le monde, prennent leur source tout d'abord dans la trempe d'esprit, dans le caractère ; puis, l'éducation, la réflexion, les lectures sérieuses que l'on fait, et la grâce divine qui y vient en aide, développent cette tendance qui aboutit à la vie religieuse.

(b) D'autres fois, c'est une série de peines, de contrariétés, d'épreuves de tout genre qui donnent ces vues et inspirent ces sentiments, et font tourner insensiblement les regards et les aspirations vers la vie pacifiée et stable du cloître : la ruine de la fortune, une catastrophe dont on est témoin, la vue d'un cadavre, un mécompte d'amour-propre, une calomnie dont on a été l'objet, un mécompte du coeur, l'échec d'un projet d'établissement, la mort prématurée d'un parent, d'un ami, des mauvais traitements que l'on a

subis ou que l'on craint, des chagrins domestiques, etc. Ainsi Dieu détache, ou tout d'un coup, ou peu à peu, le cœur de toute affection terrestre avec une vive et saisissante clarté qui fait voir à ces âmes, et la vanité du monde, et le vide des biens et des plaisirs de la terre. Il les conduit ainsi à l'estime et à l'amour de la vie religieuse. Ces vocations sont pures, saintes et certaines ; les épreuves sont autant de moyens providentiels par lesquels Dieu vient en aide aux lumières et aux inspirations intérieures, soit pour les préparer, soit afin de favoriser leurs effets dans les âmes.

(c) D'autres fois encore, cette vue saisissante du néant des choses humaines et dégoût du monde, viennent d'une **grâce spéciale et très puissante** que Dieu accorde même à des personnes à qui tout sourit dans la vie. Tout peut servir de véhicule à la grâce : une parole de l'Écriture Sainte, un sermon saisissant, une lecture pieuse, etc.

3. **La crainte du péché** dans lequel il est si facile de tomber, et dont il est si difficile de se corriger. On a peur de faire comme tant d'autres, un triste naufrage parmi les écueils sans nombre que l'on rencontre dans le monde.

4. **La nécessité de faire son salut**, d'éviter la damnation éternelle, et la facilité que l'on trouve pour cela dans la vie religieuse. Vouloir quitter le monde et embrasser la vie religieuse par le désir sincère de sauver son âme avec plus de sécurité : voilà un des attraites les plus sûrs, même s'il n'était pas accompagnée de joie spirituelle, et combattu par des appréhensions et des dégoûts.

5. **Le désir de faire pénitence** pour les fautes que l'on a eu le malheur de commettre. On est frappé de cette parole : "**Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous également.**" Or, la vie religieuse, en raison des privations qu'elle impose nécessairement à l'esprit, au cœur et aux sens est un long martyre, elle ren-

ferme la perfection de la pénitence. "Le dévouement à Dieu du **Religieux**, surpasse, dit St-Thomas, tout genre de satisfaction et même de pénitence publique."

6. **L'espérance de gagner le ciel**, de s'assurer une mort précieuse aux yeux de Dieu et de se préparer un jugement favorable.

7. **La pensée des secours spirituels** que fournit avec abondance la vie religieuse dans les exercices de piété, les règles, la vigilance des supérieurs, l'exemple des confrères, une direction éclairée, etc.

8. **La pensée des mérites nombreux** que l'on peut acquérir dans cet état, des grâces qui en sont le partage, de la gloire qui en sera la récompense. On a été frappé de ces paroles : "Celui qui laisse sa maison, ou ses frères, ou ses soeurs, ou son père ou sa mère, ou ses enfants, ou son champ, à cause de mon nom, recevra le centuple en ce monde et possédera la vie éternelle."

9. **La paix**, la sécurité, la joie, le bonheur d'une âme qui est tout à Dieu.

10. **Le désir de la perfection** qui presse certaines âmes. Il est des âmes privilégiées qui ont peu de fautes à expier, peu de périls à redouter dans le monde, mais elles veulent imiter plus parfaitement les vertus du Sauveur. Or, la pratique des conseils évangéliques est le plus court et plus sûr moyen d'y parvenir.

11. **Le désir de vaquer plus librement à la prière**, à la contemplation, et de vivre seul avec Dieu dans la solitude. Certaines personnes ont un goût prononcé pour la solitude et le recueillement. Le bruit du monde, l'attrait des plaisirs et des joies mondaines qui captive tant de cœurs ne leur inspire que crainte et dégoût. Le calme du cloître leur paraît embaumé

d'une paix toute céleste, et l'endroit le plus favorable à la prière.

12. Une union plus intime avec Jésus-Christ. Ces âmes veulent se lier plus étroitement à Lui, et se distinguer à son service par reconnaissance pour ses bienfaits, par attachement à sa personne. Elles désirent lui ressembler, vivre comme lui dans le travail et les privations, dans la dépendance et l'immolation ; elles veulent partager ses souffrances et porter ses livrées. Pour ces âmes prévenues de grâces extraordinaires, le monde n'est qu'un mirage, la vie n'est qu'un moyen d'arriver rapidement à Dieu. Les pénitences, les mortifications, les austérités les plus pénibles à la nature ne comptent pas. Aucun sacrifice ne leur coûte dès qu'il les rapproche de Dieu. Ces vocations ne laissent aucun ombre de doute, elles sont évidemment divines.

13. Le désir de procurer la plus grande gloire de Dieu d'une manière plus sûre, plus excellente, plus efficace, plus parfaite.

14. L'exemple des saints qui nous ont précédés dans cette belle carrière, et qui nous ont laissé de si magnifiques exemples de dévouement pour Dieu et de mépris pour le monde.

15. L'assurance de faire en tout, partout et toujours la sainte volonté de Dieu.

16. La consolation de faire quelque chose pour Dieu. On veut lui offrir en sacrifice sa vie, ses membres, son cœur, sa volonté toute entière.

17. Le désir de travailler au salut des âmes. Une jeune fille parfois timide et de médiocres capacités a vu à l'œuvre une sœur de charité, se dévouant aux malades, aux petits, aux pauvres, avec un cœur tendre et infatigable et ramenant à Dieu de pauvres pécheurs, à force de dévouement délicat et de pieuses industries ; elle trouve belle cette mission et elle se

sent le désir de faire le même bien en suivant la même voie. A une autre, sourit la pensée d'élever des enfants dans la crainte de Dieu, et de les affermir dans le chemin du salut en leur inspirant la piété ; elle tournera ses regards vers une congrégation enseignante. La lecture des annales de la propagation de la Foi, ou de la vie d'un Saint François-Xavier, la rencontre d'un missionnaire a rempli un jeune homme du feu apostolique, et fait prendre la résolution d'imiter ses exemples.

Les jeunes gens et les jeunes filles que la grâce travaille dans ce sens, comprennent que la voie la plus sûre et souvent la seule possible pour arriver à la réalisation de leurs desseins apostoliques est d'entrer dans un institut religieux ; et dès lors, ils inclinent vers la vie religieuse à laquelle sans cela, ils n'auraient peut-être pas pensé. Dieu se sert souvent de ce moyen pour attirer les âmes à la vie religieuse. D'autrefois, ils comprennent tout ce qu'il y a de vigueur et d'efficacité apostolique dans la prière et les immolations de la vie contemplative, et ils sont poussés intérieurement par là même dans un ordre voué à la contemplation.

18. Un grand amour pour l'un ou l'autre avantage de la vie religieuse ou pour l'une ou l'autre de ses pratiques essentielles.

Il est, par exemple, des caractères bien trempés qui se défient d'eux-mêmes, parce qu'ils se sentent capables d'agir avec beaucoup d'ardeur et se reconnaissent incapables de se diriger. Ces caractères éprouvent un besoin impérieux de conseil, de soumission, d'obéissance ; ils se rendent à eux-mêmes cette justice que sous le gouvernement d'un bon guide, ils seront contents, se sentiront à l'aise, et pourront accomplir avec bonheur tous leurs devoirs : tandis, qu'abandonnés à leurs propres conseils, ils

iraient se briser contre tous les genres d'obstacles, absolument comme un navire sans boussole, sans voile, sans gouvernail et sans pilote va se briser contre les rochers. Livrés à eux-mêmes, ces jeunes gens se précipiteront dans nulle folie ; soumis à l'obéissance, ils sentiront grandir leurs sentiments, doubler leurs forces et feront des merveilles. On entend dire parfois avec une profonde conviction : "Moi, pour être bon, j'ai besoin de direction ; je ne puis vivre que sous le régime de l'obéissance ; je ne suis à mon aise que lorsque j'obéis." Ces jeunes gens cherchent et trouvent dans la vie religieuse le repos de leur âme.

19. Enfin, une **crainte vive**, souvent soudaine, des **terribles jugements de Dieu** et des **supplices éternels**.

Tous ces motifs sont bons. Il n'est pas nécessaire d'avoir pensé à tous, un seul d'entre eux bien compris suffit pour décider l'âme et lui faire prendre son parti.

Remarque.—Il faut qu'en fin de compte, l'attrait pour la vie religieuse soit raisonné, car, même dans le cas où le raisonnement n'aurait pas précédé les premières touches de l'attrait divin, la réflexion doit ensuite venir se joindre à l'inclination du cœur. A l'inclination du cœur, il faut joindre le poids des raisons, examinant sérieusement les avantages et les inconvénients de chaque parti ; pesant et balançant les uns et les autres. Ces considérations, on le comprend, doivent se faire à la lumière de la foi ; les avantages et les inconvénients doivent être tirés de l'ordre surnaturel ; les motifs de l'ordre naturel ne doivent point entrer dans ce parallèle, ou n'y doivent paraître que comme des motifs tout à fait secondaires.

Que dire des motifs naturels ou humains qui peuvent incliner l'âme vers la vie religieuse ?

Une chose **temporelle** peut contribuer de deux manières à l'entrée en religion :

1. **Comme occasion.**—A l'occasion d'un événement quelconque, on commence à faire de sérieuses réflexions, et on conçoit le désir de se consacrer au Seigneur. Ainsi une fortune ruinée, un échec dans un projet d'établissement, une amitié rompue, la mort prématurée d'un parent, d'un ami, des mauvais traitements qu'on a subis ou que l'on craint, des chagrins domestiques, etc., telle est quelquefois l'occasion d'un dégoût profond qu'on sent naître en soi pour le monde, et d'une inclination prononcée qui porte à chercher son bonheur en Dieu seul dans la vie religieuse.

Paul, premier ermite, se retira dans un désert pour éviter la persécution sous l'empereur Dèce ; il y vécut et mourut de la mort des justes. **Saint-Arsène** entra en religion pour échapper aux pièges que lui tendait l'empereur Arcadius, son disciple ; en fuyant une mort temporelle, il trouva la vie de l'âme et mérita l'éternelle félicité. **Saint-Romuald**, fondateur des Camaldules, injustement poursuivi comme complice d'un homicide, cherche asile dans un monastère : il y est touché de la conversation et de la vie heureuse des religieux, et se consacre entièrement à Dieu. C'est ainsi que beaucoup d'autres ont trouvé dans le cloître un refuge contre les dangers du monde, à peu près comme ces navires qu'un coup de vent a poussés pendant la tempête, de la haute mer dans le port d'une île hospitalière.

Dieu se sert assez souvent de ce moyen pour attirer les âmes à lui. Les bons désirs naissent à l'occasion de quelque malheur, mais dans la suite, la fin qui détermine à exécuter ces désirs est bien l'intention de servir Dieu.

2. **Comme cause.**—Une chose temporelle peut aussi contribuer à l'entrée en religion **comme cause plus ou moins efficace**. Il peut se faire en effet que l'humain ne soit pas étranger à la source d'où jaillit

l'attrait vers la vie religieuse. Les peines, les soucis de la vie du monde, de grandes contrariétés, des mécomptes du coeur, des blessures d'amour-propre, la pensée d'une vie plus calme, moins laborieuse, le désir de plaire à sa famille peuvent tourner les idées d'un jeune homme, d'une jeune fille vers le cloître. . . . S'agit-il de décider s'il y a vocation vraie, c'est-à-dire s'il y a appel divin, on doit voir si ces motifs incitants sont premiers et dominants ou seulement accessoires.

Si le motif ou la **cause principale** était un avantage temporel ou une considération humaine, par exemple, la crainte de déplaire à ses parents, l'envie de s'assurer une existence honnête, des projets ambitieux, etc., il est évident que cet attrait ne serait pas l'oeuvre de la grâce.

Mais si l'espérance d'un bien ou la crainte d'un mal temporel n'agit sur l'âme que d'une manière **accessoire et secondaire**, et si le motif principal qui porte à embrasser l'état religieux est surnaturel, la vocation ne laisse pas d'avoir sa source en Dieu. Les vues humaines qui viennent se joindre à ce premier mobile ne détruisent pas l'action de la grâce. En effet, outre les biens surnaturels, cet état renferme encore d'autres avantages d'un ordre moins élevé, et on peut l'aimer pour eux, pourvu qu'ils ne soient pas le motif principal et déterminant qui porte à l'embrasser.

Sûreté de la vocation religieuse qui a pour principe un motif vraiment surnaturel.

Sans aucun doute, c'est là une inspiration divine. La raison en est qu'il ne s'y mêle aucune attache aux choses temporelles ; tout y est fondé sur l'amour des biens spirituels. Or, cet amour ne peut venir ni du démon, ni du penchant de la nature ; il vient donc nécessairement de Dieu.

La conclusion est évidente ; car d'après les enseignements de la théologie, il n'existe que trois sources

de nos pensées et de nos affections intérieures : Dieu, le démon, et nous-même. Si donc nos affections ne viennent ni du mauvais esprit, ni de notre propre fonds, il est évident qu'elles ont Dieu pour auteur.

1. **Cet amour ne peut pas venir de notre propre fonds.** La nature corrompue nous porte à tout ce qui peut la flatter et lui plaire, à la recherche des honneurs, des richesses et des plaisirs ; mais elle fuit toute humiliation, toute mortification des sens, toute sujétion aux ordres d'autrui.

2. **Il ne peut venir du démon.** Le mauvais esprit ne saurait être contraire à lui-même, ni vouloir détruire la domination qu'il prétend exercer sur les âmes. Satan ne peut donc être l'auteur du désir sincère qui porte un homme à marcher sur les traces de Jésus-Christ. Le divin Maître est venu nous apprendre à détester et à fuir les usages et les maximes du monde ; il nous invite à suivre les conseils de l'Évangile, il nous exhorte à pratiquer la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Le démon ne pousse jamais à cela.

Qu'on ne dise pas que l'esprit malin se transforme en ange de lumière ; car lorsqu'il agit de la sorte, ses opérations sont accompagnées de signes et de circonstances qui révèlent son action secrète. Ici aucune raison, aucune circonstance ne peut rendre douteuse l'action divine. Celui qui a le désir de quitter tout pour s'attacher à Dieu seul, et qui, avec le secours d'en haut, se sent assez de force pour le réaliser, celui-là peut en toute sécurité prendre cette généreuse détermination. Cette **impulsion surnaturelle** et l'**aptitude convenable**, voilà les signes ordinaires de la vocation divine.

On peut donc s'assurer suffisamment si la vocation vient de Dieu. Il ne faut pas attendre une évidence telle, que si un ange venait nous intimer la volonté de Dieu. On ne doit pas désirer de telles révé-

lations, surtout lorsqu'il s'agit de se consacrer au Seigneur. Il n'y a pas tant de danger à suivre Jésus-Christ de plus près, que, pour ne pas s'y tromper, on ait besoin d'ordres évidents venus du ciel d'une manière tout extraordinaire. Il est au contraire, très-vrai, que si l'on devait demander à Dieu des révélations, ce serait bien plutôt pour y être assuré qu'on peut rester dans le monde, que pour savoir si on peut le quitter. Quand on s'embarque sur mer, on ne délibère pas si l'on confiera sa vie à un vaisseau qui menace ruine, lorsqu'on peut en avoir un bien équipé. Faut-il donc tant de raison lorsqu'on voyage vers l'éternité, pour embrasser l'état le plus sûr ?

Telle personne se sent une inclination vers la vie religieuse, inclination réelle et persistante, bien que parfois cependant, la nature lui fasse éprouver certaines répugnances passagères. Cette personne a **prié, réfléchi** ; elle **continue** à constater dans son âme la même inclination intérieure. Elle n'a d'ailleurs **aucun empêchement** qui lui rende la vie religieuse physiquement ou moralement impossible. **Son directeur consulté** par elle la croit appelée à la vie religieuse. Cela étant, nous n'hésitons pas à dire : "**la vie religieuse est vraiment votre vocation.**" La conscience des motifs surnaturels qui nous font agir suffira pour donner une **entière confiance** et toute la certitude qu'il est permis de désirer.

Témoignage de Lessius.

" Si quelqu'un, dit **Lessius**, prend la détermination d'entrer en religion, bien résolu à en observer les lois et les devoirs, sans aucun doute, cette résolution, cette vocation vient de Dieu, qu'elle qu'ait été d'ailleurs la circonstance qui semble l'avoir fait naître. Un tel acte de vertu, si utile à l'âme, ne peut avoir qu'une cause surnaturelle."

OBJECTION

Mais, dira-t-on peut-être, il en est plusieurs qui, après être entrés en religion par des motifs surnaturels, n'y ont point persévéré. N'est-ce point parce qu'ils ont reconnu s'être trompés sur leur vocation et n'avoir pas été véritablement appelés de Dieu ?

La retraite ou défection de ces derniers ne prouve nullement que la vocation divine leur ait manqué.

Tous ceux à qui Dieu donne le désir de la vie religieuse, et qui répondent à l'attrait de la grâce, ne sont pas appelés à émettre les vœux de Religion. Dieu donne parfois ce désir dans le dessein de récompenser la préparation du cœur, sans exiger la consommation du sacrifice. Ainsi, après avoir subi avec fidélité les épreuves ordinaires, un novice peut se retirer, s'il est bien constaté qu'il ne convient pas à l'état religieux ou que l'état religieux ne lui convient pas. Mais la prudence lui commande de ne prendre ce parti qu'après avoir consulté son supérieur et obtenu son agrément.

Il importe de distinguer ces bons désirs, d'une vocation réelle, qui dans les desseins de Dieu, était irrévocable, et que l'homme a abandonnée par sa faute.

Il peut arriver, en effet, qu'après avoir été appelé de Dieu et avoir de lui la grâce de la vocation, on soit infidèle à cette grâce.

Quelques-uns répondent d'abord à l'appel du Seigneur ; ils renoncent aux espérances du siècle, et franchissent le seuil de quelque maison religieuse ; puis, ils oublient que c'est au noviciat qu'il faut éprouver ses forces, dompter ses passions déréglées et faire une ample provision de vertus. Il ressemblent à l'insensé qui bâtit sa maison sur le sable ; la pluie vient, les torrents débordent, les vents soufflent et l'édifice, dépourvu de fondements, s'écroule.

II. Des aptitudes.

1. **Qu'est-ce que l'aptitude à la vie religieuse ?** C'est l'ensemble des dispositions d'esprit et de corps, naturelles et surnaturelles, qui permettent de comprendre les obligations de cet état et d'en supporter les travaux et les fatigues.

2. **Cette aptitude est-elle nécessaire ?** Oui, parce que quand Dieu appelle quelqu'un à un état, il lui donne les dispositions naturelles et surnaturelles requises pour cet état. Aussi la présence de ces dispositions dans un sujet est déjà un signe de vocation, car Dieu n'est pas censé les y avoir mises inutilement. Au contraire, si quelqu'un manque totalement ou dans une partie notable des qualités ci-dessous mentionnées, il n'est pas appelé par Dieu à l'état religieux.

3. **Quelles sont ces qualités ?** Pour bien en juger, il faut se demander ce que requiert, de sa nature, l'état religieux.

L'état religieux est essentiellement un état de tendance à la perfection. Il faut donc, dans le sujet, un **désir sincère** de tendre à cette perfection de la charité.

Cet état suppose les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, comme moyens principaux d'obtenir la perfection.—Il faut donc le **désir de se donner à Dieu entièrement** par les vœux de religion—une grande estime de ces vœux—et la ferme espérance, avec le secours de Dieu, de les garder fidèlement et constamment.

Cet état demande des sacrifices souvent pénibles à la nature. Il suppose donc une certaine **générosité de caractère**. Faire le sacrifice de sa famille, de sa fortune, de ses affections, de ses plaisirs ; faire ce sacrifice à la fleur de l'âge, malgré mille obstacles et d'une manière irrévocable, cela n'est pas d'une âme vulgaire, mais d'une âme noble et généreuse, constante

et ferme. Aussi l'amour du sacrifice est-il un des indices les plus assurés de vocation. Un premier effort est aisé ; mais rester durant de longues années, attaché à un labeur obscur et pénible ; toujours se vaincre, toujours se livrer ; c'est un vrai martyre. Une âme vigoureusement trempée peut seule entreprendre et soutenir une telle vie. La générosité de caractère rend propre à l'abnégation chrétienne.

Cet état renferme des Règles et Constitutions. Il faut donc la **docilité** de caractère. L'état religieux est avant tout un état de sujétion, où l'on doit sacrifier à l'obéissance son propre jugement et sa propre volonté. Les esprits capricieux et intraitables, les volontés raides, les naturels revêches et entêtés qu'on ne peut ni plier, ni assouplir, ni diriger, ni convaincre, ni persuader sont impropres, dès l'abord, à la vie religieuse—à moins que ces défauts ne soient combattus à outrance par l'effort constant d'une volonté décidée.

Cet état suppose la vie commune.—Il requiert donc un **caractère sociable**, apte à la pratique de la charité. Si toute une communauté est une famille où doit régner la paix, la cordialité et dont chaque membre contribue pour sa part au bien général, qu'on s'imagine d'un côté ce que peut apporter de joie et de bonheur à une communauté, un religieux franc et ouvert, d'une humeur douce et paisible, d'un cœur charitable et compatissant, d'une âme sympathique et patiente ; et de l'autre ce que peut lui causer de tristesse et d'embarras un religieux qui ne sait rien endurer, et d'humeur difficile et désagréable.

Avant tout, l'état religieux exige un **jugement droit**. Les esprits peu brillants, pourvu qu'ils soient bien équilibrés ne nuisent nulle part ; ils sont même susceptibles de rendre de grands services. Les esprits faux, au contraire, jettent le trouble et la confusion partout où ils passent. Les autres défauts peuvent être corrigés, la fausseté du jugement, jamais.

L'état religieux suppose des exercices de piété plus ou moins fréquents qui se rapportent au culte divin et à la vertu de religion, et aident la pratique des autres vertus : il faut donc l'amour du culte divin et des exercices de piété.

Ajoutez à cela une **santé suffisante**. N'est-il pas clair que la santé doit être bonne ? Il y a des hôpitaux pour recueillir les malades, mais les tempéraments maladifs seraient une charge, et non un secours pour une communauté. Dans toute famille religieuse, on prodigue les soins les plus dévoués à tous les membres que la souffrance atteint ; mais autant on doit être charitable pour les soldats blessés, autant on doit être soucieux d'écarter au commencement ceux qui ne pourraient jamais porter les armes.

Le **P. Gautrelet** résume ainsi les qualités requises pour la vie religieuse.

“ Quiconque, dit-il, désire tendre à la perfection, s'assujétir à une règle et se lier par des vœux, dans l'intérêt de ce but, quiconque espère pouvoir pratiquer les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, et donne sur ce point des garanties suffisantes, s'il n'avait rien du reste, sous le rapport physique ou moral qui s'opposât réellement à l'accomplissement de son dessein, comme seraient des infirmités incompatibles avec la vie religieuse, une faiblesse d'esprit notable, des passions indomptées, un caractère incapable de se soumettre, d'obéir et de vivre en bonne intelligence avec ses frères, quiconque, dis-je, remplit ces conditions, possède, ce semble, l'aptitude générale à l'état religieux.” Il suffirait de manquer entièrement d'une de ces conditions essentielles, pour donner à conclure qu'on n'est point propre à cet état.

Ne paraissent donc pas aptes à la vie religieuse :
Ceux qui éprouvent une trop grande difficulté à être chastes : **S'ils sont trop faibles pour garder la con-**

tinence, dit l'Apôtre, qu'ils se marient, car il vaut mieux se marier que d'être brûlé par les ardeurs de la concupiscence". (1 Cor. 7, 9).

Ceux qui sont tellement entêtés dans leur propre jugement qu'ils sont dépourvus de toute docilité.

Ceux que leur manière d'être, très différente de celle des autres, leur propension à l'envie et aux soupçons, et leurs habitudes gênantes rendent peu sociables.

Ceux qui semblent avoir un tel besoin de consolations humaines qu'ils seraient exposés dans le cloître à une trop grande tristesse et à un trop grand abattement.

Doivent être exclus également les personnes trop mélancoliques, et celle d'un esprit trop bizarre ou d'un jugement peu ferme, qui donneraient lieu de craindre ou une certaine folie, ou l'inconstance dans leur résolution.

Une personne qui étudie sa vocation doit connaître son caractère et ne pas se faire illusion, pas plus sur ses défauts que sur ses qualités. Il y a certains défauts naturels qui sont des obstacles en quelque sorte insurmontables à faire d'une personne un bon religieux. C'est : 1o une nature paresseuse, sans ressources pour l'action ; 2o un fonds désolant d'inconstance ; 3o un esprit bizarre et étroit ; 4o et surtout un caractère faux et sournois.

III. Absence d'empêchement.

1. Les attaches du coeur sont-elles une marque de non vocation à la vie religieuse ?

Certaines personnes ont une **tendance marquée**, plus qu'ordinaire, mais honnête et délicate, à s'attacher aux autres, soit aux personnes de leur sexe, soit à celles de l'autre sexe. Il s'en faut pourtant que cet attrait soit une indication absolument probante

d'un appel providentiel au mariage. Sinon, il y aurait peu de religieux, de religieuses et de vierges chrétiennes, puisque la plupart des jeunes gens et des jeunes filles sont affectueux et facilement avec un certain excès. Une personne même peut avoir actuellement une affection très tendre pour quelqu'un de l'autre sexe, et être néanmoins appelée à la vie religieuse. Cette affection peut être très honnête et très chrétienne, et Dieu, en la permettant, a voulu donner à l'âme qui en goûte la douceur, l'occasion de faire un grand sacrifice en brisant ces liens si aimables, pour suivre une vocation supérieure. Si, d'ailleurs, on a de vraies marques de vocation, cet attachement pour une personne de l'autre sexe ne prouve pas plus contre l'appel divin que la tendresse pour le père, la mère, les frères et les soeurs.

2. Les péchés de la vie passée sont-ils un empêchement absolu à la vie religieuse ou une marque de non vocation ?

Un jeune homme, par exemple, dès son adolescence, par le fait de circonstances malheureuses, ou cédant à son tempérament naturellement très porté au plaisir, ou enfin succombant à de graves suggestions diaboliques, s'est laissé aller à l'attrait de la volupté ; il a développé en lui-même la concupiscence par des actes fréquents qu'il a accomplis seul ou avec des complices. Arrivé à 20 ans, il n'a plus, pour ainsi dire, que des instincts pervers. Cela prouve-t-il clairement qu'il est dans les desseins de Dieu, appelé au mariage ?

Nullement. **Il est possible** qu'il ait été appelé de Dieu à la virginité et que sa vocation fût, et même soit encore de se consacrer à Dieu. S'il se marie **sans vocation**, il court risque d'être malheureux en ce monde et son salut sera fort en danger.

Que doit donc faire le jeune homme qui se trouve dans cette situation ? Tout d'abord, se convertir—quitter les occasions de péchés—lutter avec énergie

contre ses penchants vicieux—prendre la direction spirituelle d'un pieux et habile confesseur—prier beaucoup—s'adonner aux saintes lectures et à quelques pénitences—méditer ses fins dernières.

S'il a les autres marques de vocation, un caractère décidé et généreux, et si on remarque en lui une certaine abondance de grâces, on peut le recevoir après un délai et une épreuve dont la durée sera réglée par la prudence du confesseur.

Le P. Dubois fait ici une observation :

“ Pour qu'un pécheur embrasse la vie religieuse de manière qu'elle soit utile à son âme, il faut qu'il soit déjà très bien converti et qu'il commence avec ferveur le travail de sa perfection. Autrement, s'il continue à commettre des péchés dans ce nouvel état, il s'expose à ne pas persévérer. Saint-Alphonse avait coutume de dire que la vocation et la persévérance sont deux grâces distinctes. Nous pouvons être appelés de Dieu, même au milieu de nos infidélités, mais nous ne pouvons avoir la grâce de la persévérance si nous ne nous en rendons dignes par la prière et les bonnes oeuvres.

CHAPITRE SEPTIEME

GRACE DE LA VOCATION A LA VIE RELIGIEUSE

1. Il y a beaucoup d'âmes appelées à la vie religieuse.

Avez-vous au temps des semailles, considéré comment procède le laboureur ? .Après qu'il a choisi le champ où il veut moissonner, il jette à pleines mains la graine sur les sillons ouverts. Il sait que plusieurs germes resteront stériles, que d'autres seront dévorés par les oiseaux ; il sait que de toutes les herbes qui sortiront de terre, beaucoup se dessècheront avant la saison de la fleur et du fruit. Mais il sait aussi que, moyennant une culture attentive, assez de germes lèveront pour assurer le prix de son travail.

Dieu procède de la même manière. Il prodigue sans compter la grâce des vocations ; dans un grand nombre d'âmes il dépose, en les créant, le germe bien-faisant de la vocation religieuse. Ici la semence ne germera pas, plus loin elle sera dévorée, ailleurs elle se desséchera avant le temps de la moisson. Il sait tout cela, et précisément parce qu'il sait tout cela, il jette à pleines mains les vocations, de sorte qu'il en tombe des germes dans toutes les écoles, dans tous les collèges, dans un grand nombre de familles.

Il se doit à lui-même de veiller ainsi au recrutement de son armée. Personne ne peut s'y enrôler, qui n'ait été d'abord appelé ; mais Dieu appelle assez de soldats pour que les cadres ne soient jamais vides. Si Dieu violentait nos âmes, il eût pu semer moins de germes, mais parce que nous restons libres de rejeter son appel, il a dû multiplier ses invitations. Ne craignons donc pas de rechercher des vocations : elles foisonnent autour de nous.

Oui, il y a des vocations, de nos jours comme autrefois, disons même plus qu'autrefois. Pourquoi ? Parceque la sainte Eglise, pour faire face aux besoins du temps, multiplie partout les oeuvres de miséricorde. Elle demande des Frères, des Soeurs, des Religieux, prêtres, pour Ecoles, Hôpitaux, Orphelinats, Patronages, Asiles de la Vieillesse, Asiles de Protection, Asiles de Repentir, missions étrangères etc. Interrogez les supérieurs des différents Instituts, tous vous diront : " Nos Seigneurs les Evêques, messieurs les Curés nous demandent à chaque instant de nouvelles fondations. Que faire ? . Nous n'avons pas assez de sujets." Ils auraient des sujets, mais malheureusement beaucoup d'appels divins demeurent sans réponse. Ce qui manque surtout à nos jeunes gens et jeunes filles encore pleins de foi, ce sont des connaissances et des convictions chrétiennes sur le sujet de la vocation.

2. Tous ont-ils la vocation religieuse ?

a. Tous n'ont pas la vocation religieuse. Jésus-Christ dit à ses apôtres : " Ce n'est pas vous qui m'avez choisi ; mais c'est moi qui vous ai choisis." " Tous ne comprennent pas cette parole (de la parfaite continence) mais ceux-là seulement à qui cela a été donné." Matt. 19, 11.—" Viens, suis-moi ". Luc 18, 22.

b. De fait, on rencontre beaucoup de personnes, bonnes et pieuses d'ailleurs, qui se sentent nullement portées à embrasser l'état religieux. La **B. Marie-Anne de Jésus**, surnommée le lis de Quito, s'est sanctifiée dans le siècle où elle s'est livrée à des oeuvres de pénitence et de charité pendant vingt ans. Deux fois on voulut la mettre au couvent ; Dieu déclara que telle n'était pas sa vocation. Il appelait cette sainte fille à servir de modèle aux mères, vivant au milieu du monde. Ainsi, Monsieur Dupont : " j'ai beau prier, disait-il, je n'ai aucune inclination de ce côté-là. Je

resterai donc dans le monde, où je tâcherai de servir Dieu et d'être utile aux âmes."

Il n'entre donc pas dans les desseins de la Providence que tous les hommes embrassent cet état. C'est pourquoi Dieu y invite certains hommes par des inspirations particulières de sa grâce. Ces hommes comprennent, comme le reste des fidèles que la vie religieuse est en elle-même excellente et très sûre, mais en outre, ils voient qu'elle leur convient tout spécialement pour opérer leur salut plus sûrement et plus parfaitement. Ces hommes sont censés être dans des circonstances et dans des dispositions de corps et d'esprit, telles que nul obstacle ne s'oppose à leur entrée en religion.

C'est là d'ailleurs, une vérité de bon sens. Dieu, dans sa divine Providence, a déterminé une place à tous les êtres et il leur donne tous les moyens d'atteindre leur fin particulière. Les religieux qui, en vertu de leur état, doivent par leur sainteté glorifier Dieu d'une manière éclatante, ont évidemment leur place marquée dans le plan divin. Il serait ridicule de prétendre que le premier venu, peut, de son plein gré, occuper cette place sans y être particulièrement invité et attiré. Une doctrine pareille serait nuisible aux ordres religieux, parce qu'elle introduirait dans leur sein, des sujets peu soucieux de se sanctifier et incapables de remplir leurs fonctions.

S'il y a des secours nombreux et particuliers attachés à ce genre de vie, il y a aussi des obligations nouvelles, puisqu'on doit tendre à la perfection par la pratique des vœux et des observances religieuses. Pour atteindre ce but, il faut renoncer à soi-même, porter sa croix chaque jour, vivre habituellement dans l'humilité, la patience, la mortification, etc. On ne peut s'acquitter fidèlement de tout cela sans une véritable vocation.

3. Est-ce une grande grâce d'être appelé à la vie religieuse ?

Oui, c'est une grâce infiniment précieuse, puisque en l'accordant, Dieu appelle une âme à une grande sainteté.

4. La vocation est-elle un don purement gratuit ?

Elle n'est due à personne ; elle demeure, de la part de Dieu un acte de pure bienveillance. Dieu vous appelle, parce qu'il vous aime. Et cet amour n'est point le paiement d'une dette ; il est tout gratuit. " Je vous aime, dit-il dans l'Écriture, d'un amour qui date de l'éternité ; c'est par miséricorde et bonté que je vous ai appelé et attiré."

Et cependant, chose admirable et vraiment adorable, de si haut qu'elle procède ; si chèrement que Jésus l'ait payée ; quelque amour qu'elle décèle ; quelques grâces qu'elle contienne ; quelle que soit son importance et pour l'âme à qui Dieu l'envoie, et pour l'Église, au bien de qui va nécessairement le bien des âmes ; quelle que soit aussi la faute ou même le crime de ceux qui y mettent injustement obstacle, la vocation à l'état religieux n'oblige pas par elle-même à la façon d'une loi : de telle sorte qu'en la négligeant, ou même en s'y refusant, on fasse nécessairement un péché, surtout un péché grave. La vocation à professer les saints conseils évangéliques emprunte quelque chose de ces conseils eux-mêmes. Où il conseille, Dieu n'ordonne pas ; il n'oblige pas quand il invite. L'appel de Dieu ne lie pas l'âme avec la rigueur d'un précepte.

Toutefois, ce refus peut, à raison de certaines circonstances moins rares peut-être que l'on ne pense, devenir l'occasion d'un péché très grave et à la fin d'une ruine absolue.

D'abord, Dieu peut faire entendre de tels appels, qu'y résister, les mépriser surtout, implique une faute considérable. Mais de plus, à cause de leur tempé-

raiment physique ou moral, et des passions et faiblesses qui en sont la conséquence forcée, certaines personnes ne pourraient être sauvées que sous la protection du cloître, et moyennant les grâces de choix réservées aux états parfaits. Si donc, elles résistent à la voix qui les y appelle, elles mettent le pied sur une pente qui aboutit à l'enfer.

5. Y aurait-il un grand inconvénient à entrer dans la vie religieuse sans vocation ?

1o Si on y entrait volontairement et par sa faute, ce serait un véritable **malheur**. Car outre les peines de cette vie auxquelles il faudrait s'attendre, et le salut éternel qui serait peut-être compromis, il y aurait sans doute à craindre la contagion des mauvais exemples dans les communautés, et aussi une fâcheuse impression auprès des personnes séculières.

2o La chose est différente dans le cas où quelqu'un ferait profession, sans appel de Dieu, mais **involontairement et sans sa faute**. S'il était dûment constaté, après la profession, que quelqu'un n'avait point la vocation religieuse, Saint-Thomas et Saint Alphonse disent de persévérer **quand même** dans cet état. "Dieu, disent-ils, donnera comme en sous-oeuvre une nouvelle vocation, et aidé des secours nombreux qu'on trouve en religion, si on veut être généreux et constant, on se sauvera et on acquerra beaucoup de mérites." Saint-Alphonse dit en s'adressant à une religieuse entrée au couvent par contrainte et contre son gré : "Il faut dans le cas présent faire de nécessité, vertu. **Vous serez heureuse** si vous vous donnez à Dieu. Si Dieu ne vous appelait pas alors, à présent il vous appelle certainement à être toute à Lui. Dieu donnera des secours en abondance." "Il y en a, dit Saint-François de Salles, qui ne sont point appelés de Dieu en religion, néanmoins étant venus, leur vocation a été rendue bonne et ratifiée de Dieu."

3o Le danger de faire des vœux perpétuels sans vocation est plutôt éloigné. Il y a le **postulat**, le **noviciat**, et dans la plupart des congrégations religieuses, les **vœux temporaires** pendant plusieurs années. Si donc après un essai continué ainsi pendant plusieurs années, on sent qu'on n'est pas dans cet état, on peut abandonner. Et il n'y a rien de honteux dans cette demande, inspirée par le désir de faire la volonté de Dieu.

En général, ceux qui sont attachés à une congrégation religieuse par la profession, y sont par vocation et y doivent persévérer.

6. **Que fait-on quand on refuse de suivre l'appel dûment constaté de Dieu invitant à la vie religieuse ?**

On commet une grave imprudence en rapport avec le salut éternel de l'âme.

1o La **raison fondamentale** du danger auquel expose l'infidélité à la grâce de la vocation religieuse, c'est la **privation des grâces de choix** que Dieu avait préparées à une âme dans la vie religieuse.

Dieu veut le salut de tous les hommes, et accorde à tous, une certaine quantité de grâces **suffisantes** pour opérer leur salut, mais d'un autre côté, il ne réserve pas à tous le même degré de gloire au ciel, ni partant, la **même quantité de grâces** sur la terre. Or, les âmes appelées à l'état religieux sont du nombre des privilégiées.

“ Notre Rédempteur, ” dit Saint-Alphonse “ vous a préférée à toutes ces âmes, non parce que vous étiez plus digne, mais parce qu'Il vous a aimée d'avantage. Si Jésus-Christ est mort pour tous, il est mort spécialement pour ses épouses. ”

La grâce de la vocation à cet état est donc de la part de Dieu une des marques les plus éclatantes de sa prédilection. Elle contient en même temps et par le fait même, la promesse d'accorder toutes les **grâces de**

choix qui aideront à accomplir les devoirs sublimes de la vie religieuse et à arriver au degré de perfection voulue de Dieu.

En conséquence : **correspondre** à cette grâce de la vocation religieuse, c'est se mettre sur le chemin le plus sûr pour le ciel, c'est prendre un des moyens de salut les plus efficaces.

Refuser au contraire, de répondre à l'appel divin, c'est se mettre volontairement sur un chemin dont l'issue est autrement incertaine—c'est se priver d'un grand nombre de grâces qu'on ne trouve qu'en religion. Et puis, la négligence à correspondre aux grâces divines en provoque d'ordinaire la diminution et même la cessation.

2. **Témoignages.**—“ Dieu, dit Lacroix, demande à certaines âmes un genre de vie supérieur, où il leur donnera des grâces spéciales, pour faire leur salut ; si elles ne correspondent pas, il leur **refusera** ces secours **particuliers** tout en leur laissant les grâces **suffisantes**, lesquelles sont accordées même à ceux qui se **damnent.**” “ Il arrive souvent que, privée de l'abondance de ces grâces, l'âme, dans la suite, réellement, tombe dans le péché.”

Quand il n'y aurait pas de péché, dit Lessius, à ne pas suivre sa vocation, cette résistance à une grâce singulière et inestimable de la volonté divine est **souvent** la cause de beaucoup de désordres et de la damnation éternelle. Telle est surtout la raison pour laquelle les saints Pères inculquent avec tant de force la nécessité de correspondre à la grâce.

Qu'importe, en effet, que l'on reçoive les grâces **communes** si, de fait, elles ne conduisent pas au salut ? C'est donc une **imprudence** de se mettre volontairement, malgré les indications de la Providence dans un état de vie où l'on a aucune assurance de recevoir cette surabondance de grâces particulières dont la privation peut entraîner la perte éternelle de l'âme.

Si l'infidélité à la vocation n'était pas une grave imprudence, comment expliquerait-on la **répugnance de l'Eglise** à accorder aux religieux la dispense de leurs vœux, et surtout les craintes qu'inspire aux saints, le retour dans le monde, d'un homme consacré à Dieu.

"Absolument parlant," dit Habert "ceux qui sont infidèles à la grâce de la vocation religieuse peuvent encore se sauver, mais ils prendront difficilement les moyens nécessaires pour y réussir." "**Saint-Bernard** et **Saint-Léon** enseignent la même chose" ajoute Saint-Alphonse.

Pour mieux comprendre cette vérité, il faut se rappeler qu'il y a parmi les grâces que le Seigneur nous destine, des grâces qu'on peut appeler **capitales**, qui doivent être, dans le dessein de la divine Providence, le principe d'une série d'autres grâces spéciales.

Ces grâces se lient entre elles de telle sorte que les premières doivent servir aux autres de préparation et celles-ci de couronnement et récompense à celles-là. Si l'on ne correspond pas aux premières, on est privé des secondes. Telle est la grâce de la vocation à l'état religieux : elle est comme le premier anneau d'une chaîne de précieuses faveurs, ce premier anneau est lié aux autres anneaux ; mais si l'on refuse cette première grâce, comment pourra-t-on espérer recevoir les autres ?

Remarque. L'obligation de suivre la vocation religieuse est spécialement grave pour certaines personnes.

1o Si quelqu'un instruit par sa propre expérience, juge qu'il parviendra très difficilement au salut éternel en dehors de tel état déterminé.

2. S'il est prévenu de grâces insignes et des miséricordes divines en vue d'acquérir une haute sainteté dans un ordre monastique.

3o Si en raison des qualités dont il est revêtu, il est évidemment prédestiné à embrasser la cléricature, et à faire beaucoup de bien dans l'Eglise de Dieu ; il est évident que celui-là est obligé de prendre cet état, quoique cet état, considéré en lui-même, ne soit que de conseil.

Si quelqu'un résiste à la vocation divine dans les cas cités plus haut et choisit un état à sa fantaisie, il agit certainement contre la volonté de Dieu ; ce qui est surtout vrai quand il désobéit à son directeur spirituel. Conséquemment, il court un danger évident de perdre non-seulement son bonheur temporel, mais aussi son éternelle félicité.



CHAPITRE PREMIER

CELIBAT DANS LE MONDE

NOTIONS

C'est un état de vie où l'on renonce au mariage pour des motifs surnaturels.—L'état de virginité est celui des personnes qui se privent volontairement du mariage pour mener une vie d'une pureté parfaite, aimer Dieu davantage et gagner plus sûrement le paradis—*propter regnum coelorum*. Quand aux personnes qui aspirent au mariage tout en conservant une intégrité parfaite de moeurs, elles sont vierges seulement de corps, mais ne le sont pas de coeur—*non propter regnum coelorum*.

Pour un certain nombre de chrétiens, surtout de jeunes filles, il y a une vraie vocation divine à l'état de continence dans le monde. Beaucoup n'ont de goût ni pour le mariage, ni pour la vie religieuse. Il en est d'autres que des circonstances impérieuses et toutes providentielles empêchent de suivre l'inclination qu'elles ont pour l'une ou pour l'autre de ces vocations. Quand ces personnes sont fidèles à la grâce, Dieu les incline à estimer et à aimer chrétiennement cet état de continence dans le monde, et parfois à s'y fixer par voeu ; de plus, la grâce les presse de faire de leur vie, suivant les circonstances, une vie de prières, de bonnes oeuvres et de solitude.

Remarques.—1o Plusieurs méprisent cette vie, la dédaignent, parce qu'ils ignorent ce qu'elle est en réalité aux yeux de Dieu, et le bien qu'elle est appelée à procurer au monde.

2o C'est un état intermédiaire entre la vie religieuse et le mariage, inférieur, sans doute, à la vie religieuse, mais de beaucoup supérieur au mariage.

3o On peut le regarder comme le supplément des autres vocations, comme une providence à part, celle des nécessités auxquelles personne ne pourvoit.

CHAPITRE DEUXIEME

EXCELLENCE SURNATURELLE

La virginité embrassée par un motif de religion est un état admirable, loué de Dieu et des Saints.

Cet état de vie est bien supérieur à celui du mariage. C'est de foi, d'après le concile de Trente : " Si quelqu'un dit que l'état du mariage est préférable à l'état de virginité ou de célibat, et qu'il n'est pas meilleur et plus heureux de garder la virginité, ou de vivre dans le célibat que de s'engager dans le mariage. Qu'il soit anathème." Il s'agit ici de la comparaison des états et non des personnes. Sainte-Monique et Saint-Louis, par exemple, qui étaient mariés sont supérieurs en perfection à bien des vierges dans le monde.

On suppose également que l'on conserve dans cet état une chasteté parfaite ; car autrement, il vaut beaucoup mieux se marier que de vivre dans la licence.

Quel est son mérite, son privilège ? Le coeur des vierges est tout à Dieu, et leur amour n'est plus divisé. Les vierges immolent aux pieds de Jésus mille sentiments qui auraient pu être légitimes, mille affections que Dieu permet dans un état moins sublime ; le coeur des vierges est tout entier entre les mains de Dieu, rien n'en est distrait, rien n'est mis en réserve, tout est offert, tout est donné, c'est un vrai holocauste.

Voyez ces remarquables paroles de Saint-Paul : " Je désire vous voir dégagés de soins et d'inquiétudes. Or, celui qui n'est point marié, s'occupe des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.—Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses de ce monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme ; et il se trouve ainsi partagé.—De même, une femme qui n'est point mariée, et une vierge, s'oc-

cupe des choses de Dieu, afin d'être sainte de corps et d'esprit, mais celle qui est mariée s'occupe des choses du monde et pense à ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.—Or, je vous parle ainsi pour votre avantage, et non pour vous tendre un piège ; mais pour vous porter à estimer un état qui est très honorable, et qui permet de prier assidûment le Seigneur sans empêchement." (Cod. 7).

Il ressort de ces enseignements que le célibat est plus favorable que le mariage au service de Dieu, et à la pratique de la vie chrétienne.

C'est que les vierges chrétiennes : 1o. N'ont pas les embarras, les préoccupations, les causes de dissipation, les tentations que les personnes mariées rencontrent dans les relations obligées de société, tracas du ménage et des affaires, etc. 2o. Elles ont plus de temps pour la prière, les saintes lectures, les exercices de la vie spirituelle, comme la messe, la communion, les exercices publics à l'église, ainsi que pour les bonnes oeuvres. 3o. Surtout, c'est que la virginité dispose l'esprit à s'élever aux régions supérieures de la vie chrétienne. Son coeur est plus apte à s'élever aux choses de Dieu et de l'éternité. 4o Enfin, la virginité si aimée de Dieu attire les grâces de choix en abondance.

Aux yeux même du monde qui pratique si peu la chasteté, cette vertu entoure celui et celle qui la garde avec soin d'une auréole qui inspire le respect.

Rome païenne, vénérât les vierges qui formaient pour elle une classe à part et en qui elle voyait quelque chose de divin ; elle les chargeait d'entretenir le feu sacré, et à leur rencontre dans les rues, le plus grand des Romains, fut-il empereur ou conquérant, descendait de son char en signe de vénération. Si un condamné à mort avait le bonheur de trouver une vierge sur le chemin qui le menait au supplice, la

vierge le touchait et ce condamné, obtenait sa grâce. Ce respect, au dire d'un ancien, venait de ce que les Romains supposaient que la divinité habitait dans celles qui étaient vierges.

Et aux yeux de la foi catholique, qu'elle est donc resplendissante de beauté et de sainteté, cette chasteté qui n'a toute sa splendeur et toute son intégrité que dans le sein de l'Eglise ! " Oh ! s'écrie Salomon, qu'elle est belle la race des âmes chastes ! Sa mémoire est éternelle, et elle est toujours présente au cœur de Dieu et aux cœurs des hommes. (Sagesse, 4, 1).



CHAPITRE TROISIEME

SES DEVOIRS

1. **Fuite du monde.**—Rappelez-vous les précautions dont on entoure la chasteté dans la vie religieuse : habits, voiles, grilles, clôture plus ou moins rigoureuse, règlement minutieux des parloirs, des visites au dehors, des correspondances etc., rien n'est négligé pour assurer avant tout la chasteté, et préserver les âmes de l'esprit du monde.

Une jeune personne, par exemple, qui a résolu de rester toujours vierge, doit comprendre que son devoir est de conserver intact le trésor de sa chasteté. Elle doit en conséquence : 1o par des réflexions et des lectures à sa portée s'efforcer de comprendre de mieux en mieux les beautés et les avantages de la virginité ; 2o renouveler de temps à autre sa résolution de rester vierge ; 3o se défler d'elle-même et de son cœur ; 4o prier et veiller ; 5o remplacer les précautions du cloître par une grande horreur du monde, par la fuite de tout ce qui peut exposer la vertu, comme lectures frivoles ou dangereuses, théâtres, divertissements, réunions trop mondaines, relations aventurées etc ; 6o porter des vêtements simples, modestes, puisqu'elle ne doit chercher à plaire qu'à Jésus-Christ.

2. **Piété.**—A la pureté, à la réserve, à l'amour de la retraite, les vierges chrétiennes doivent joindre une vraie et solide piété. Sans se surcharger de pratiques de dévotion, sans multiplier à l'infini les prières vocales, elles doivent cependant : 1o s'adonner à la prière mentale et vocale, ainsi qu'aux saintes lectures ; 2o fréquenter assidûment les sacrements, aimer les tabernacles, se rendre assidues aux offices publics ; 3o faire partie des associations pieuses ; 4o exceller dans l'amour de Marie, et surtout dans un

amour fort, tendre, généreux envers Jésus-Christ qui sera pour elle un besoin et une sauvegarde.

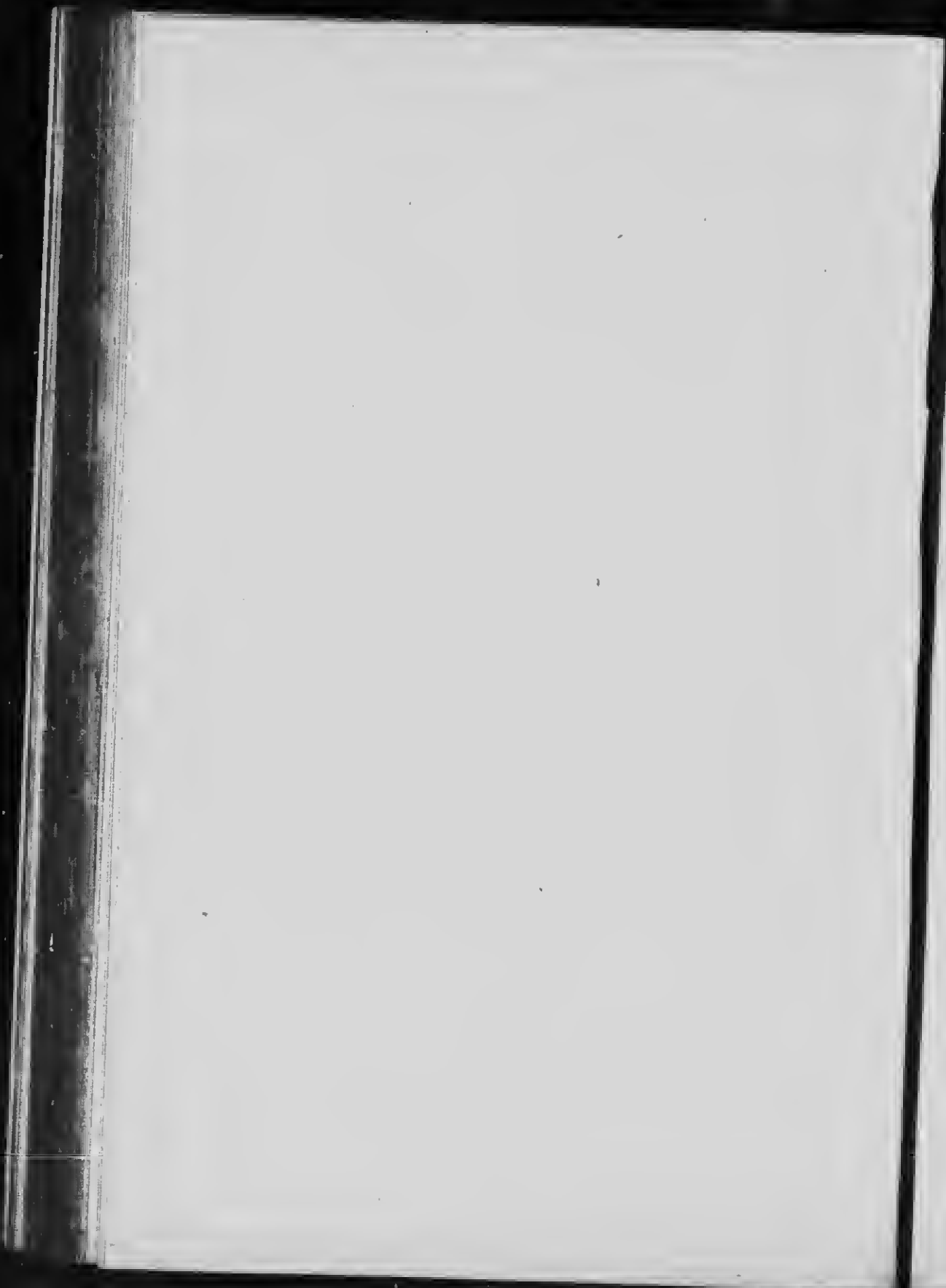
3. Devoirs d'état.—Ce sont nos devoirs d'état bien accomplis, notre assiduité à mener une vie occupée et utile, qui font surtout l'édification du prochain, glorifient Dieu par l'accomplissement de sa volonté et nous valent un accroissement incessant de grâces et de mérites.

4. Les bonnes oeuvres.—Un des desseins de Dieu en créant la vocation au célibat dans le monde, a été de trouver dans ceux et celles qui le pratiquent, des aides pour son Eglise, dans toutes les oeuvres de zèle et de charité qu'elle a mission d'accomplir. Que les vierges n'oublient donc pas que leur vocation n'a pas pour fin de les rendre plus libres pour veiller seulement à leurs propres intérêts, soit spirituels, soit temporels, ou encore pour soigner les intérêts de leur famille, de leurs neveux et nièces. Elles sont les ouvrières du Christ, elles doivent travailler avant tout pour lui. Leurs proches, certes, étant leur premier prochain, elles doivent faire tout ce qui est en elles : 1o pour les porter à la vertu, les sauver ; 2o les aider de leur travail et de leur fortune, s'ils sont relativement dans le besoin.

Mais là ne doit pas se borner l'exercice de leur zèle et de leur charité généreuse : il y a les **pêcheurs** à ramener à Dieu, il y a la vertu et la sainteté à propager parmi les **chrétiens**, il y a à secourir les **pauvres**. Les circonstances, une attention fidèle aux inspirations de la grâce, les conseils d'un bon confesseur sont là pour régler ce travail. Qu'elles donnent ce qu'elles ont de temps, de talent, de fortune aux différentes oeuvres : 1o aux **oeuvres de paroisses**, officielles ou organisées, comme le Denier de Saint-Pierre, Propagation de la Foi, Sainte-Enfance, confréries, patronages, congrégations etc ; 2o à leurs **bonnes oeuvres**

personnelles, comme la diffusion des bons livres, le catéchisme des ignorants, la visite des malades, etc.

Une seule de ces âmes d'élite, fut-elle d'ailleurs cachée et incapable de jouer aucun rôle apparent, embaume le monde, le soutient de ses prières et de ses immolations, et suivant Saint-François de Sales, glorifie plus Dieu qu'un millier de chrétiens vulgaires.



CHAPITRE QUATRIEME

UTILITE DU CELIBAT

Pour Dieu.—1o Le rôle des anges dans le ciel, dit Saint-Ambroise, c'est d'être les chantres perpétuels de la gloire de Dieu. La **vierge chrétienne**, qui ferme les yeux à tous les éclats de la terre, qui brise avec toutes les espérances du monde ; la vierge chrétienne qui dit : ... époux, ni enfants, ni créature quelconque entre Dieu et moi, et qui, tournant ses regards vers les choses éternelles, n'a souci que des intérêts et de la gloire de ce souverain maître, n'a d'amour que pour lui et en lui.—Cette **vierge chante un magnifique cantique à Dieu** ; son existence entière est vraiment une psalmodie glorifiant l'Eternel, sa continence virginale seule est un hymne perpétuel, chanté dans un corps spiritualisé, comme dans un temple consacré.

2o **Elles consolent et réjouissent le coeur de Jésus-Christ par leur amour.** Jésus-Christ est délaissé, affligé, oublié par la plupart des hommes. Les vierges l'aiment et le lui disent cent fois le jour, et par là elles le consolent et le réjouissent. Elles le reçoivent aussi fréquemment, pieusement, s'unissent intimement à lui dans leur coeur où il ne rencontre aucun rival.

Pour l'Eglise.—Elles sont en effet les aides dévouées et puissantes de l'Eglise dans toutes ces oeuvres pieuses ou charitables qui ont pour but de soulager les misères humaines, et de répandre dans les âmes les divines influences de la Rédemption.

L'histoire de l'Eglise est là pour nous dire le rôle vraiment apostolique et fécond des Pulcherie, des Catherine de Sienne, des Marie Ocke, des Marceau, des Benoit Labre, des Marie Eustelle et de mille autres.

Sans doute, toutes les vierges chrétiennes n'ont pas le même éclat, la même fécondité apostolique. Il en est ainsi dans toutes les vocations : tous les papes ne sont pas des Pie V, tous les évêques ne sont pas des Alphonse de Liguori, tous les curés ne sont pas des Vianney, tous les religieux ne sont pas des Gérard Magella, toutes les religieuses ne sont pas des Thérèse de Jésus. Mais quel bien immense pourtant ne font pas dans des sphères plus étroite et sur des théâtres plus modestes, nos vierges bénies, quand elles sont vraiment détachées, pieuses, pures et dévouées.

Les unes travaillent pour les pauvres—fournissent nos églises de linges et d'ornements—donnent le catéchisme aux enfants et aux ignorants—visitent les pauvres et prennent soin des malades.

D'autres vicillissent dans l'humble ministère d'institutrice de village, et se font les aides de leur pasteur pour former une jeunesse chrétienne. Souvent leurs exemples, leurs paroles, leur seule présence sont une prédication perpétuelle et efficace.

D'autres servent les ministres du Seigneur avec un dévouement inaltérable, jusqu'à leur dernier soupir.

Il est aussi de ces apôtres, hommes ou femmes, qui renoncent aux joies de la famille, pour s'occuper plus activement au milieu du siècle aux oeuvres de zèle et de charité ; aux catéchismes, aux conférences de St-Vincent de Paul, aux patronages, aux congrégations, etc.

Pour la famille.—Il y en a tant qui sont les soutiens de leur famille—soignent des vieux parents, des frères, des soeurs, neveux ou nièces, pour qui elles sont une seconde mère.

C'est, par exemple, un vieux père, une vieille mère infirmes à soigner. Se marier serait les laisser seuls, les abandonner à des soins mercenaires ou peut-

être les mettre à l'hôpital. Le coeur d'une jeune fille aimante ne peut s'y résoudre et devant Dieu, elle dit :
" Je resterai à la maison, je ne me marierai pas ".

Le temps s'écoule, et à l'heure où cette pieuse enfant est devenue libre, elle est à un âge où difficilement on trouve un mari.

Dans la famille, un frère est resté veuf avec deux ou trois enfants et, à la jeune fille qui pensait à se marier, sa soeur mourante a demandé de servir de mère à ses orphelins.

Oui, les vierges dans les familles sont souvent les grandes consolatrices, les soutiens des parents, vieux ou malades ; un grand nombre leur doivent les secours de la religion, plusieurs la conversion à la dernière heure, et, par là même, le salut éternel.



CHAPITRE CINQUIEME

PEINES ET INCONVENIENTS

L'état libre de la vierge chrétienne est moins fécond en croix que l'état du mariage. " **A cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, dit Saint-Paul, je crois qu'il est avantageux à l'homme de ne pas se marier** ". Le concile de Trente affirme qu'il est plus **heureux** de rester dans cet état que de se marier.

Cet état a cependant ses croix.

Croix inhérentes à toute condition humaine : les soucis, les contrariétés, les humiliations, les labeurs, les maladies et infirmités.

Il se peut aussi que Dieu par un dessein mystérieux, quelquefois, pour fixer telle personne dans le célibat, d'autres fois, pour en faire une victime d'agréable odeur, rachetant le monde avec Jésus-Christ, lui envoie **les plus terribles épreuves**.

Mais, outre ces croix ordinaires ou extraordinaires, il en est de **particulières** à la vie de célibat :

Privation pour le coeur des joies si pures, si élevées, si profondes de la paternité ou de la maternité.

Privation des bonheurs suaves et nombreux d'un foyer domestique chrétien.

L'isolement du coeur pendant les jours de souffrance, et surtout pendant le temps de la vieillesse.

Le manque de ressources dans la vieillesse, ou bien, la peine d'être à charge alors, soit à la charité publique, soit à des parents ou à des amis. Un auteur cependant ne craint pas d'affirmer que sur cent femmes âgées qui sont abandonnées et malheureuses, il en est 80 qui sont des femmes mariées, que leur veuvage et l'ingratitude de leurs enfants plongent dans la

misère, tant il est rare qu'une fille qui s'est donnée à Dieu dans la virginité ne trouve ressource et consolation dans ses vieux jours.

Tentations.—Les dangers de cet état consistent en ce que l'on contracte une partie des obligations du cloître, sans trouver autour de soi cette solitude, ce silence, ces exercices de piété qui font l'appui, le soutien et la force du religieux ; mais dans cet état, le sacrifice d'une volonté sincère, avec la ferme résolution de persévérer dans les voies de la vertu, de vaincre le démon, le monde et la chair, obtiennent toujours des grâces proportionnées à la grandeur et à la sainteté de l'entreprise ; car jamais le Seigneur ne se laisse vaincre en générosité.

Avant de prendre le parti du célibat, il est très important de vous souvenir que la virginité a de nombreux ennemis à vaincre au milieu du monde : ennemis visibles et invisibles ; ennemis puissants et pleins d'astuce ; elle a de dangereux écueils à éviter ; écueils des coutumes et des maximes du siècle, écueils dans les lectures et les mauvais exemples, écueils des amitiés, des plaisirs et des sociétés. Il faut donc que l'esprit de Dieu préside à votre choix, que vous n'embrassiez le célibat que **par des motifs dignes d'un chrétien, et en vue de votre fin dernière.** Il faut une ferme résolution d'éviter les dangers qu'on rencontre à chaque pas, et d'employer les moyens nécessaires pour s'en préserver.

CHAPITRE SIXIEME

SIGNES DE VOCATION AU CELIBAT

I. Vrais signes.

1. **L'attrait.**—Un manque d'attrait ou d'aptitude pour la vie religieuse, le sacerdoce, le mariage.

2. **Des lumières surnaturelles** concernant la vanité des amusements et des plaisirs mondains.— Une jeune fille modeste et pieuse ne sent aucun attrait pour la vie religieuse. Au contraire, le mariage l'attire plus ou moins ; mais elle est douée d'un sens droit, d'un esprit réfléchi. Elle a eu l'occasion de constater les misères du monde, l'instabilité des affections humaines, les croix du mariage, la difficulté de faire un choix heureux en fait d'époux. Elle redoute les responsabilités d'épouse et de mère. Elle juge en outre que par certaines dispositions de son coeur et de son caractère, il lui sera plus difficile qu'à bien d'autres de se sauver, et de se sanctifier dans l'état conjugal. Elle consulte son confesseur qui juge que, pour elle, la chasteté ne sera pas bien difficile. Le confesseur la détermine à se donner toute à Jésus-Christ, et à s'appliquer avec ardeur à son salut et à sa sanctification.

3. Une **grande estime** de la chasteté, ainsi qu'un attrait surnaturel pour la pratique de cette vertu.

Dieu donne à l'âme et parfois, dès le jeune âge, un attrait marqué pour la virginité. On l'aime sans trop la connaître, comme par un instinct, tout à la fois naturel et surnaturel.

A mesure que l'on prend des années, cet attrait pour la chasteté parfaite grandit et s'affermi. On a horreur du mariage, bien qu'on en connaisse pas les obligations ; on fuit avec soin les conversations, les

lectures, les amitiés qui seraient de nature à mettre en péril la belle vertu. La piété se développe. D'un autre côté, pas d'attrait pour la vie religieuse. On voit qu'on peut remplir dans le monde quelque mission de zèle ou de charité—par exemple, dans un presbytère, où l'on servira le ministre du Seigneur pendant des années.

4. Aptitudes requises. Une complexion ferme et naturellement portée à la continence.

Une nature calme et tranquille, sans passion véhémente.

Il y a des personnes qui aiment la virginité, et à qui Dieu a donné lui-même cet attrait, et qui n'ont pas les qualités, et ne sauraient remplir les conditions voulues par l'état religieux—par exemple, la tournure d'esprit, le caractère.

5. Circonstances extérieures qui indiquent la volonté de Dieu.

Par le fait d'un vice natif, d'une maladie ou d'un accident, une jeune fille n'a qu'une constitution fragile, une santé très délabrée : ce qui, au témoignage de tous, et surtout d'un médecin chrétien, la rend incapable de subir les charges et de remplir les obligations du ménage, ou de la vie religieuse. La vocation est ici, indiquée bien clairement, la virginité dans le monde.

Une jeune fille est enfant unique ; ou par le fait de l'entrée de ses frères et soeurs dans le mariage ou l'état religieux, elle reste le seul soutien et la seule aide de ses parents. Son coeur, aussi bien que la grâce, la porte à se dévouer à eux. Les années s'écoulent et quand la mort lui enlève ces êtres chers, elle est trop âgée pour songer à embrasser un autre état de vie.

Une jeune fille, tout en étant pieuse et pure, a cependant quelques inclinations pour l'état conjugal, et ne sent aucun attrait pour la vie religieuse ; mais les années s'écoulent, sa jeunesse se passe et aucun

parti ne se présente, ou, s'il s'en présente, diverses circonstances le rendent inacceptable. En même temps, la jeune personne est portée à s'adonner aux bonnes oeuvres, trouve à occuper sa vie ou à la rendre utile à ses proches, et son coeur incline de plus en plus à une vie sérieuse, retirée et pure.

La vocation au célibat est **positive**, quand il y a attrait spécial pour la vie virginal. Elle est **négative** quand la Providence a définitivement prouvé qu'elle ne veut pas le mariage.

Le célibat peut avoir pour motif une **profonde et forte affection**, un peu exagérée peut-être, mais bien louable aussi.

Une jeune fille a été fiancée. Le mort de celui avec qui, devant Dieu, elle avait promis de se marier n'a pas permis le sacrement de mariage, et elle a pris intérieurement, et quelquefois même, extérieurement, le deuil de cet époux de désir. Elle vit dans le monde un peu retirée, laborieuse, dévouée, inspirant à ceux qui la connaissent un sentiment de respect, et gardant avec religion ce veuvage du coeur.

II. Faux signes.

Les **caprices** d'un coeur déçu.

Une **crainte** excessive et toute humaine des obligations qu'imposent les autres états de vie.

Un **amour** tout naturel de son indépendance.

Tout autre motif que la passion dicterait :

Un **désir violent** d'avoir dans le monde une position brillante, et qu'on n'attend que d'un mari.... hélas ! ce mari ne se présente pas.

L'**égoïsme** et la **vanité** qui tiennent à se faire rechercher, qui rendent difficile ; et, à force de refuser, cette orgueilleuse ne trouve plus personne.

La jalousie et le dépit de n'avoir pu se marier avec celui sur qui on avait jeté les yeux, et on se dit : " je ne me marierai jamais ".

Le dédain pour un mari qui offrirait toutes les garanties d'honnêteté, de travail, même de fortune, mais qui n'a pas une éducation en rapport avec celle que la jeune fille croit avoir. . . . et elle dit : " je ne me mésallie pas ".

Chaque homme doit avoir son utilité en ce monde, et ceux qui ne gardent pas le célibat par amour de la chasteté, se condamnent à une vie presque inutile—vie tôt ou tard synonyme d'inconduite ou de mauvaise vie. Que dire de ceux qui restent seuls pour se livrer avec moins de contrainte à tous les plaisirs de la vie ? Certes, la passion ne sera jamais une marque de vocation.

CHAPITRE SEPTIEME

DANGER DE RESTER DANS LE CELIBAT CONTRE LE BON PLAISIR DE DIEU

Ici encore, comme en tout, ce n'est pas la satisfaction de ses goûts ou de ses intérêts que l'on doit chercher, mais la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa divine volonté.

Jeune homme, jeune fille, vous ne devez donc pas rester dans le célibat, si Dieu vous veut dans le mariage. Méconnaître en ce point la volonté divine, soit par légèreté, soit par manque de foi, ou par quelque passion, peut avoir les plus graves conséquences. Tel jeune homme, par exemple, entrant à l'heure voulue dans l'état conjugal, y aurait sans doute trouvé des croix, mais il y eût rencontré aussi des joies ; il y eût goûté un vrai bonheur parce que Dieu l'y appelait, et qu'en bon Père, il voulait lui faire trouver dans cette vie les contentements et la paix qu'il lui réservait, mais ce bonheur, il ne le trouvera pas dans le chemin qu'il a choisi lui-même contrairement aux desseins de Dieu.

Choisissant, inspiré de Dieu, une épouse chaste et vertueuse, il aurait pu pratiquer la chasteté conjugale, et, entraîné par les paroles et les exemples de sa compagne, s'établir dans une piété solide ; le mariage eût assuré son salut, et eût été pour lui une voie de perfection, mais au milieu du monde, où il reste imprudemment, soit par caprice, ou par paresse, seul, avec un tempérament porté au plaisir, avec une âme facile aux entraînements des mauvais exemples, que deviendra-t-il ? Quels périls courra sa pureté ? A quels affaissements ne va pas aboutir sa vie chrétienne ? Et qui sait si là où la société pouvait attendre un père

de famille noble, dévoué, exemplaire, elle ne va pas trouver un " vieux garçon " à la réputation douteuse, et à la vie inutile ou sans grandeur ?

Exposons un autre cas.—Telle jeune fille, bonne, pure, pieuse, ne se sentait pas appelée au mariage ; des motifs nombreux et sérieux et l'avis de son confesseur lui prouvaient que la volonté divine ne la voulait pas dans cet état. Elle éprouvait en même temps un attrait marqué pour la vie religieuse, mais comment quitter le monde, qui est loin de lui déplaire et lui fait bon accueil ? Comment quitter surtout des parents qu'elle chérit avec une tendresse profonde, des frères, des soeurs tendrement aimés ?... Comment se résigner à perdre sa liberté, et à s'ensevelir dans le cloître comme dans un tombeau ?... Puis, qui sait ? sa santé **peut-être** ne supporterait pas cette vie sédentaire, renfermée, austère ? Enfin, **on lui a dit** que tout le monde n'est pas parfait en religion, et que l'on rencontre parfois dans les couvents des caractères difficiles à supporter, des supérieures rigides ; et la pauvre enfant a grandi dans la paix, les tendresses, etc., etc. Tout cela l'effraie outre mesure.... Elle ne dit rien à son confesseur, craignant qu'il n'incline vers la vie religieuse ; et sans examen sérieux, sans consultation sincère, elle décide, mue surtout par la nature, qu'elle restera vierge dans le monde. Elle partagera son temps entre le travail, l'église, les oeuvres, quelques bonnes lectures ; elle ajoutera à cela quelques réunions agréables, quelques paisibles amitiés, et le programme est fixé, le sillon est creusé à cette vie. Jeune fille, c'est là votre plan ; si ce n'est pas celui de Dieu, serez-vous **heureuse** dans cette vie ?... Il y a lieu d'en douter. Certainement, vous ne goûterez pas la centième partie des joies que Dieu réservait à votre coeur virginal, mais dont il avait caché la source bénie dans l'ombre du cloître.—Et puis tant de grâces que Dieu aurait

prises dans votre corbeille de noces, au jour de votre profession religieuse, vous seront retirées, ou du moins singulièrement amoindries ; et dès lors, adieu la sainteté à laquelle vous étiez appelée. Qui peut même savoir si, en vous fixant ainsi dans le monde, vous n'allez pas vous mettre dans une voie de perdition, par le fait des circonstances que vous rencontrerez et pour lesquelles vous n'étiez point préparée, ni armée.



CHAPITRE PREMIER

LE MARIAGE

NOTION

Le mariage, c'est l'union conjugale, légitime et indissoluble de l'homme et de la femme, élevée par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement.

Excellence. 1. **Son institution divine.** Le mariage est un état de vie institué par Dieu lui-même, dès le commencement du monde, et par conséquent, légitime et saint. Dieu aurait pu choisir tout autre moyen de propager le genre humain ; il aurait pu, par exemple, de sa main créatrice, semer directement les humains sur le globe, de siècle en siècle, comme il a semé, à l'origine du monde, les étoiles dans les cieux. Mais, par un dessein qui a ravi d'admiration les plus grands génies du christianisme, il a voulu, dans son amour pour l'homme, l'associer à son action créatrice et providentielle qui va multiplier les générations humaines. Le mariage est donc une noble vocation ; c'est une société digne de tout honneur, **Honorabile connubium in omnibus**, (Heb. 13, 4) pourvu toutefois que le lien soit formé dans le Seigneur. (Cor. 7, 39).

2. **C'est un grand sacrement.**—Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de sacrement. **Sacramentum hoc magnum est.** Il confère aux époux qui le reçoivent bien disposés, la grâce par laquelle est sanctifiée leur affection mutuelle.—Il est grand en qualité de sacrement, parce que la grâce qu'il confère n'est point réservée à un petit nombre d'effets comme celle de l'Extrême-Onction, mais s'étend à tous les soins que doivent prendre un père et une mère de famille. Il ne fait point son effet tout d'un coup : il opère aussi longtemps que les personnes subsistent. L'esprit si

profondément religieux de Saint-François de Salles lui inspirait non-seulement un grand respect pour les prêtres et les religieux, mais une déférence particulière pour les personnes mariées, par respect pour le sacrement de mariage qu'elles avaient reçu. Un marchand de Paris de sa connaissance, étant venu à Annecy, il voulut qu'il logeât chez lui ; et chaque soir, après le souper, il l'accompagnait jusqu'à sa chambre. Cet homme, confus de tant d'honneur, l'ayant supplié plusieurs fois avec instance de s'en abstenir : " Monsieur, lui dit le saint, êtes-vous marié ? "—" Non, Monsieur, et je ne le fus jamais ".—" Oh ! bien ; répliqua-t-il, puisque tous deux nous sommes garçons, j'agirai désormais plus familièrement avec vous ", et on vit ensuite que c'était le respect du sacrement de mariage qui l'avait porté à traiter ainsi cet étranger.

CHAPITRE DEUXIEME

DEVOIRS PRINCIPAUX

Il arrive parfois que des personnes s'engagent dans le mariage sans en connaître assez les obligations, pour lesquelles elles éprouvent, quand elles les connaissent, une répugnance difficile à vaincre : malheureuses, si elles ont le courage d'accomplir un devoir qui leur est odieux ; plus malheureuses encore, si, après l'avoir validement accepté, elles n'ont pas le courage de surmonter leurs répugnances, et de s'en acquitter conformément à la loi divine. Alors, elles se mettent elles-mêmes en état de péché, et sont pour d'autres la cause de beaucoup de désordres.

Quels sont donc les devoirs principaux des personnes mariées ?

I. Envers le conjoint.

a. **Se garder une fidélité inviolable.**—C'est là le premier et le plus sacré des devoirs, qu'ils ont juré formellement devant les autels, et dont la violation serait une honte, une injustice et un parjure. L'Ancienne Loi punissait de mort, et l'Eglise a toujours mis au rang des plus grands crimes, au niveau de l'homicide et de l'idolâtrie, l'infidélité entre les époux.

b. **Fidélité constante.**—Presque toutes les choses que nous entreprenons par goût ont des commencements agréables. On en aperçoit à peine les difficultés, car l'entrain des ardeurs premières les fait surmonter facilement. Ainsi pour art, voyage, etc. Mais, à la longue, le goût s'affadit, l'ardeur disparaît, et dès lors les difficultés apparaissent dans toute leur réalité. L'on peut appliquer à toute entreprise ce qu'un auteur dit de la vie spirituelle. " La persévérance est la plus grande des épreuves, le plus pesant des fardeaux, la

plus accablante des croix". Or, le mariage exige cette persévérante fidélité jusqu'à la mort, quelles que soient les circonstances. Il faut s'y préparer par l'austère devoir.

c. **S'aimer d'un amour chaste et chrétien.**— L'amour conjugal est la grande loi des époux, comme l'amour de Dieu est la grande loi des chrétiens : c'est le précepte du Seigneur qui les a unis, et il suffit, parce qu'il rend facile et certaine l'exécution de tous les autres. C'est l'amour qui a d'abord rapproché et uni les coeurs, c'est lui qui, toute la vie, les tiendra enlacés de sa douce et forte chaîne. Comme l'amour de Dieu encore, il commence par être plus tendre et plus sensible que fort, pour se tourner à la longue, en habitude plus solide, que sensible et tendre. Comme l'amour de Dieu, il ne doit pas être un instinct, mais résider dans la **volonté** et la raison plus que dans les sens, afin de pouvoir lutter contre les épreuves et les dégoûts. Il faut qu'avant de cesser d'être un attrait ou un charme involontaire, il soit devenu une vertu.

d. **Supporter mutuellement leurs défauts et leurs infirmités.**—C'est la vie de l'amour vrai et vertueux qui jouit moins qu'il n'endure, et veut toujours plus donner que recevoir. L'amour conjugal doit être prêt à souffrir et à supporter beaucoup : support des **défauts** qui ne se corrigent qu'avec le temps et la patience, que la contradiction aggrave et irrite ; support des **infirmités** de l'**esprit** et du caractère, qui s'atténuent quelquefois, mais ne se guérissent guère, et avec lesquelles il faut savoir vivre et mourir ; support des **infirmités** du **corps** qu'on doit traiter, soigner et endurer avec résignation comme les siennes propres.

II. Envers les enfants.

(a). **Pourvoir à leurs besoins.** C'est l'entretien. On entend tout ce qui est nécessaire à la vie, comme la nourriture, les vêtements, l'habitation, les exigences

de la santé, et l'établissement convenable des enfants selon leur condition. Ces soins donnés aux enfants sont une conséquence naturelle de l'amour que doivent les parents à ceux à qui ils ont donné le jour.

Cet amour doit être surnaturel, sans faiblesse, sans préférence, sans égoïsme.

(b). **Les élever chrétiennement** : c'est l'éducation religieuse.

(c). **Les corriger de leurs défauts** : C'est la correction. " N'épargnez pas, dit le Sage, la correction à l'enfant ". " La réprimande et la punition donnent la sagesse ; mais l'enfant, abandonné à sa volonté, devient la confusion de sa mère." (Eccl. 30, 5).

(d). **Les éloigner de tout danger corporel ou spirituel** : c'est le devoir de la vigilance.

(e). **Leur donner le bon exemple**. " Les leçons profitent peu, dit Fénelon, si les exemples viennent les démentir ; par conséquent, les parents, doivent mettre d'accord leurs conseils et leur conduite, veiller particulièrement à l'observance exacte des pratiques religieuses, comme sont les prières quotidiennes, la sanctification du dimanche, l'obéissance aux lois de l'abstinence, l'accomplissement des devoirs religieux.

CHAPITRE TROISIEME

AVANTAGES D'UN BON MARIAGE

Le premier est d'établir **une douce et agréable société** par laquelle l'homme et la femme doivent s'entraider, se soulager dans les soins, les afflictions, les embarras de la vie, de façon à atteindre plus facilement ainsi leur fin dernière et le salut éternel. "**Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide semblable à lui**". Le glorieux mariage même de l'auguste Marie avec Saint-Joseph, n'eut pas d'autre fin qu'une tendre et réciproque assistance.

Un autre avantage nous est indiqué par Saint-Paul. C'est de trouver dans le mariage un **remède** raisonnable et facile contre le vice de l'incontinence, qui entraîne la damnation d'une si grande partie du monde : **A cause de la fornication, que chaque homme ait sa femme, et chaque femme, son mari**". (1 Cor. 7, 1). Le mariage, institué de Dieu dans l'état d'innocence pour la propagation de l'espèce, a été accordé ensuite à l'homme comme le remède à la plaie principale occasionnée par le péché originel.

Un troisième avantage est de former une **société sainte**, non-seulement dans le désir de perpétuer la famille humaine, mais bien plus encore pour donner à Dieu des héritiers de ses promesses. C'est là ce qu'avaient surtout en vue les saints patriarches dans la formation du lien conjugal. Ce fut aussi à l'origine, l'unique fin de l'institution divine du mariage.



CHAPITRE QUATRIEME

SOUFFRANCES ET PEINES DU MARIAGE

Une des idées fausses et perverses, semée dans l'âme des jeunes gens par la littérature mondaine, c'est que le mariage, s'il se réalise au gré d'une imagination folle et d'un cœur sans boussole et sans lest, est un vrai paradis terrestre où les fleurs, les parfums et les chants abondent, et surtout, un vrai paradis de Mahomet, où l'on boit à pleines lèvres au calice des voluptés.

Consultons sur ce point si pratique l'Évangile. **Qu'est-ce que la foi nous dit du mariage ?** La foi nous le présente comme une institution divine, et nous affirme qu'on doit y chercher, avant tout, la volonté de Dieu et un moyen de se sauver et de se sanctifier par le devoir et le sacrifice. Le reste n'est qu'un surcroît. Sans doute, il y a des joies dans la vie conjugale ; mais cet état apporte à ceux qui s'y engagent de nombreuses et parfois, de terribles croix. Saint-Paul nous en assure en disant : " Toutefois, ces personnes auront les tribulations de la chair."

Si nous rappelons ici les souffrances auxquelles on est exposé dans le mariage, ce n'est pas pour en détourner ceux qui y sont appelés de Dieu, mais, c'est pour les prémunir contre l'espérance illusoire d'un bonheur souvent exagéré. On risque moins de se tromper, en prévoyant plutôt des peines que des joies.

Quelles sont les sources ordinaires des peines du mariage ?

1. **Le caractère du conjoint.**—Il y a des natures tristes, et chagrines, douées d'une singulière puissance pour assombrir toutes choses. Leurs idées sont invariablement teintées de noir ; leurs jugements et leurs

prévisions sont pessimistes ; elles s'attristent de tout, et c'est d'elles qu'il faut dire avec le Psalmiste : " **qu'ils se sont forgé des frayeurs où il n'y avait aucun sujet de craindre.** (Ps.13, 5). Leur humeur anxieuse pèse de tout son poids sur ceux qui les entourent, la maison devient triste, ennuyeuse, désolée.

D'autres ont un fonds de **susceptibilité** qui prend ombrage de tout. Cette disposition engendre les froissements, les chagrins secrets, les soupçons pénibles, les cruelles inquiétudes.

La seule **diversité de caractère** et de moeurs qui se rencontre souvent entre les époux est un lourd fardeau. Le caractère, cette manière de sentir, de penser et de juger, particulière à chaque personne et se manifestant très souvent malgré elle dans ses réponses, dans ses conversations, dans sa tenue, est la source la plus ordinaire des peines entre ceux qui vivent ensemble. On trouve rarement des caractères parfaitement semblables, et c'est cette différence dans la manière de voir, et d'apprécier, qui occasionne les mécontentements si fréquents qui troublent la vie commune. " Une barque sur l'eau, a dit ingénieusement un moraliste, voilà l'image de la famille." Tantôt le calme, souvent des bourrasques, quelquefois la tempête.

Que de défauts à supporter ! Or, dans ces rapports de tous les instants, ces défauts se montrent davantage. Souvent, bien que chacun des époux ait des qualités sérieuses, les défauts saillants de l'un ou des deux, créent une situation féconde en chocs souvent pénibles. " Les mariages les plus parfaits, dit La Roche, sont les moins imparfaits, les plus pacifiques sont les moins orageux."

2. **Les affections du coeur** : L'auteur de l'Imitation l'a bien dit : " On ne vit point sans souffrir quand on aime ". *Sine dolore non vivitur in amore.* Est-il

rare de rencontrer des familles où l'union entre les époux laisse à désirer ? Vives et profondes d'un côté, les affections rencontrent, de l'autre, une froideur au moins relative. Rien de bien étonnant en cela ; le coeur de l'homme est ainsi fait, il se lasse vite, même de ce qu'il a de meilleur, la mobilité le pousse à fuir la monotonie, à chercher une nouveauté funeste. D'ailleurs, le temps entame les grâces extérieures, il fane cette fleur de jeunesse et de beauté qui, d'abord, exerçait sur l'homme un attrait irrésistible.

3. **Les enfants.** Leur naissance, leur conservation reste souvent un problème. Que de nuits sans sommeil, que de journées au double labeur pour élever de jeunes enfants ! Puis, soucis et angoisses pour faire sérieusement leur éducation. Et combien peu donnent ce que les parents espéraient, attendaient comme fruits de leurs soins, de leurs soucis, de leurs sacrifices ! Combien même abreuvent leur père de chagrin et de honte !

4. **Les séparations pénibles.** Les unes sont imposées par les circonstances impérieuses de la vie ; les autres, exigées par la cruelle mort. La mort franchit tous les seuils et n'épargne personne. Là, c'est un père de famille entouré de jeunes enfants, qui pleure, inconsolable, la mort d'une jeune épouse, de la mère si dévouée de ses pauvres enfants. Ici, ce sont des parents désolés qui ne savent s'arracher au souvenir amer d'une jeune fille gracieuse et aimante, d'un jeune homme plein d'ardeur qu'ils ont perdu. Une autre fois, c'est une épouse qui pleure sur la perte d'un époux qui était sa joie, et le seul soutien de sa nombreuse famille.

Et toutes ces croix et mille autres, inhérentes à l'état conjugal sont le partage du riche comme du pauvre. Non, l'état du mariage n'est pas le paradis terrestre que l'on rêve à vingt ans, mais bien la région de l'incertain, le pays du devoir, et d'un devoir souvent redoutable et plein de sacrifices.

Remarques. 1. Il est quelquefois des mariages **réellement malheureux**, et la cause de ce malheur, qui pèse sur toute une vie, est avant tout :

Dans l'absence du **sentiment chrétien**, qui seul peut donner au mariage la part de bonheur que Dieu réserve sur la terre à ceux qui le servent fidèlement.

Dieu dans un ménage, Dieu servi, Dieu obéi n'éloigne pas toutes les peines, mais il les allège toutes. Il donne la force de les supporter, de les sanctifier toutes ; et on peut dire que, dans ces ménages pieux, la somme des jours heureux est plus grande que la somme des jours malheureux.

La cause des mariages malheureux est aussi dans la **précipitation** mise à former une union que la mort seule peut briser, et dans le peu d'attention apporté à la sympathie qui doit exister entre les âmes et les coeurs de ceux qui veulent s'unir.—De là :

Des mariages de **simples convenances**, convenance d'âge, de fortune, de relation, de goût. . . et c'est tout. On ne fait nulle attention aux convenances d'idées et surtout de convictions religieuses.

Des **mariages de raison**. L'âge est venu ; il faut en finir.

Des **mariages d'argent**. Il y a là une belle fortune, un avenir brillant, une position éclatante ; c'est folie de laisser échapper une si belle occasion.

Des **mariages de passion**. On se voit, on se plaît, on est épris l'un de l'autre, on dit : **nous nous aimons**, et avec ce mot, tout semble dit.

II. Illusions à dissiper et à repousser.

1. **La vanité** : Je serai toujours flattée et par conséquent heureuse. Vous êtes flattée par celui à qui bientôt, vous allez vous unir, par vos compagnes, par tout le monde à peu près. On ne voit en vous que des

qualités et on vous le dit, mais viendra une heure où toutes ces brillantes qualités qui attirent, perdront leur éclat, une heure où, peu à peu, se montreront, parce que vous ne ferez plus, pour les cacher les efforts que vous faites, ces défauts que tant de fois, votre mère vous a reprochés, et alors croyez-vous qu'on vous admirera toujours ?

Il en est temps encore, ne vous contentez pas de cacher vos défauts, détruisez-les, diminuez-les au moins ; vous le pourrez avec la grâce de Dieu.

2. **L'indépendance : Je serai toujours approuvée, toujours obéie, et par conséquent heureuse.** Vous êtes approuvée à cette heure ; tout ce que vous faites est bien, tout ce que vous dites est bon, tout ce que vous touchez de vos mains devient beau, tout ce que vous voulez est parfait ; il vous semble que vous serez toujours une Reine, qui n'aura qu'à commander pour être obéie, qu'à vouloir pour posséder tout ce qu'elle désire—mais viendra une heure où vos paroles et vos désirs se heurteront à la parole et aux désirs d'un autre ; une heure où, sans qu'on le veuille directement, on vous contrariera : où vous comprendrez que l'autorité vous échappe—et alors, si vous n'y êtes pas préparée, vous murmurerez, vous sentirez de vellétés de révolte, vous vous croirez malheureuse. Il en est temps encore, assouplissez votre caractère, ne vous supposez pas parfaite, dites-vous : Il faut que je sache soumettre ma volonté à la volonté d'un autre.— Un mariage est toujours un joug.

3. **Le coeur : J'aimerai toujours, je serai toujours aimée, par conséquent heureuse.**

Vous dites avec une bonne foi qui fait sourire l'expérience : " Il m'aime tant et je l'aime tant " ! Et cependant, dans un temps plus ou moins court, vous ne l'aimerez plus comme vous l'aimez. Lui, ne vous aimera plus comme il vous aime. Ce que vous sentez

l'un et l'autre et l'un pour l'autre, c'est l'excès de l'amour ou plus exactement peut-être, c'est le matériel de l'amour ; ce qui, dans l'amour, impressionne les sens et tend, par sa nature, à s'affaiblir et à disparaître comme tout ce qui est humain et seulement naturel. L'amour naturel, dit le P. Monsabré, se laisse prendre à des charmes fragiles, que la main cruelle du temps n'épargne jamais. Chaque jour, cet impitoyable ravageur de l'humaine beauté fait son oeuvre, il efface les radieuses couleurs de la jeunesse, déforme les traits, ride les fronts, courbe les corps, détruit, l'un après l'autre, les attraits qui parlent aux yeux et l'on n'a plus, à la fin devant soi qu'une idole défigurée qui fait regretter au coeur trop épris, ses folles adorations."

L'amour naturel, si bien fondé qu'il soit sur le respect et l'estime, ne résiste pas toujours aux soudaines révélations qui nous montrent des imperfections, des défauts et des vices auxquels nous n'avons pas songé. . . .

4. La volonté : Je suis prête à tous les sacrifices ; je suis constante dans mon affection : je suis forte, je saurai tout supporter—et je serai heureuse ! Admirable disposition que celle-là ! Mais prenez garde ! Ce n'est pas un sacrifice que demande le mariage, mais c'est une suite de petits sacrifices. Ce n'est pas un acte héroïque qui se présentera une fois à votre dévouement ; c'est une suite, à peu près quotidienne, de petits actes qui ne sont que de menues contrariétés, mais dont l'ensemble forme une série de sacrifices à peu près continuels.

CHAPITRE CINQUIEME

DANGERS SPIRITUELS

Quels sont les dangers du mariage, pour le salut éternel ?—Dans cet état, il faut accorder ensemble trois choses difficiles à concilier :

Il faut user de ses droits sans violer ses devoirs. La chasteté est nécessaire au salut. Tous doivent la pratiquer chacun selon son état.—“ Rien de souillé n'entrera dans le ciel ”. Apoc. 21, s. 7.

Il faut concilier le désir de plaire à son époux ou à son épouse avec une inviolable fidélité à Dieu. Or, il est facile qu'un amour excessif vous engage, par une coupable complaisance à seconder les volontés, les caprices et les passions de la personne à laquelle vous êtes unie, au préjudice de la fidélité que vous devez à Dieu premièrement.

Qu'il est facile que cet amour vous fasse craindre de déplaire à votre compagne bien plus que de déplaire à Dieu ! Adam mangea du fruit défendu pour faire plaisir à Eve et pour ne pas la contrister ; mais il pécha, et tous les deux se perdirent et entraînent dans leur ruine leur descendance toute entière.

Enfin, il faut allier un grand soin et une sage administration des biens temporels à un certain détachement intérieur des richesses, de telle sorte que ce soin et cette économie ne soient jamais un empêchement, ni un obstacle à l'accomplissement des devoirs du chrétien, ni à la poursuite des biens spirituels et éternels. Or, ce juste milieu n'est pas facile à garder. De fait, le soin exagéré des affaires temporelles fait oublier Dieu, l'âme et le salut éternel à un grand nombre de gens mariés.

Les paroles de Saint-Paul se vérifient trop souvent : **Ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans les pièges de Satan, et dans beaucoup de désirs inutiles et nuisibles qui précipitent les hommes dans un abîme de malheur et de perdition.** (Tim. 6, 9).

CHAPITRE SIXIEME

GRACES SPECIALES DONNEES PAR LE SACREMENT DE MARIAGE

Le mariage a aussi ses grâces propres. Le mariage catholique, comme **sacrement des vivants**, augmente, dans les époux, la grâce sanctifiante et par sa puissance sacramentelle, donne des grâces spéciales à ce nouvel état de vie :

Grâces de force pour remplir les obligations de la vie commune, et pour supporter les charges si lourdes parfois, de la maternité et de la paternité.

Grâces de savoir-faire pour élever chrétiennement les enfants qu'il plaira à Dieu de leur donner ; et **grâces de lumière** pour comprendre la bénédiction de Dieu quand il donne une nombreuse famille.

Grâces de courage pour s'aider mutuellement à supporter les incommodités de la vie, les infirmités, les peines de la vieillesse et se conserver jusque-là fidèles aux commandements de Dieu et de l'Eglise.

Oui, le mariage a aussi ses grâces. " Jésus-Christ, dit le Concile de Trente, auteur des sacrements, nous a mérité par sa passion la grâce : 1o pour perfectionner l'amour naturel des époux ; 2o pour affermir l'union indissoluble qui existe entre eux ; 3o et les sanctifier par l'accomplissement des devoirs de leur état dans toutes les circonstances de la vie. Si Dieu vous veut dans cet état, vous pouvez l'embrasser avec confiance et compter sur les grâces spéciales qui vous sont préparées dans le mariage, pour atteindre plus sûrement votre fin dernière. Tant de pères et de mères de famille qui ont atteint un haut degré de sainteté, attestent que cet état ne met point d'obstacle au salut.

Il y a plus, Saint-Paul déclare qu'une mère chrétienne se sauve par la bonne éducation de ses enfants. Cet état peut devenir, pour les âmes fidèles, une source féconde de mérites, un moyen de salut.

Qui pourraient compter les saints qui ont gagné le Ciel et mérité le culte de l'Eglise en suivant cette voie ? Sainte-Félicité, Sainte-Perpétue, Sainte-Monique, Sainte-Elizabeth, Saint-Louis, Saint-Isidore, Saint-Joachim et tant d'autres ont trouvé là des moyens, et non des obstacles pour arriver à une éminente sainteté. La vie commune, toute périlleuse qu'elle est, n'est pas un état de perdition, et les âmes pieuses et vertueuses ne sont pas nécessairement appelées à sortir du monde ; il faut, au contraire, pour fonder des familles chrétiennes, des jeunes gens profondément honnêtes et religieux.

Oui, disons-le pour votre consolation et votre encouragement, époux chrétiens, vous pouvez, dans votre état, devenir des saints. Vous pouvez faire, cent et cent fois chaque année, des actes de chasteté qui, parfois l'emporteront en mérite sur ceux de la vierge chrétienne. Vous avez mille occasions de supporter le support mutuel dans lequel Saint-Paul vous fait voir l'accomplissement d'un des points les plus importants de la loi de la charité : "Alter alterius onera portate et sic adimplebitis legem Christi".

Vous pouvez, comme époux, comme parents, pratiquer à toute heure la loi de renoncement, de l'oubli de vous-mêmes, de la patience, du dévouement, du zèle, de la charité jusqu'à l'héroïsme. L'ouvrier qui travaille chaque jour huit ou dix heures, avec un esprit chrétien, pour soutenir sa famille, peut mériter autant que l'austère Trappiste ; la mère qui veille au chevet de son enfant malade peut être aussi agréable à Dieu que la pieuse Carmélite qui, à la même heure chante les louanges du Seigneur dans le sanctuaire ; des époux qui subissent courageusement, les revers de la fortune

peuvent avoir le mérite de la pauvreté comme un moine franciscain. Dans l'état du mariage, on peut accomplir ses devoirs de religion, posséder un grand esprit de prière, un amour très ardent pour Dieu, un vrai zèle d'apôtre pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Si vous êtes appelé à cet état, le Seigneur vous donnera aussi les moyens de vivre heureux ; ce sera parfois difficile ; pourtant, quand on est doué d'une énergique volonté de remplir ses devoirs, et d'une grande patience pour supporter les tribulations de la chair, cette condition de vie n'est pas incompatible avec la paix de la conscience et les joies qui en sont le prix.

CHAPITRE SEPTIEME

SIGNES DE VOCATION

I. Signes positifs.

- 1o. Une bonne santé.
- 2o. Une inclination forte et prononcée pour les personnes de l'autre sexe.
- 3o. Une grande difficulté de conserver la continence, surtout si elle se manifeste non-seulement par des tentations, mais aussi par des fautes et des mauvaises habitudes. Le mariage donne l'espoir de mener une vie fidèle à Dieu.
- 4o. Une inclination naturelle pour la société conjugale. On sent le besoin absolu d'un aide dans la vie. En même temps, on se sent de l'attrait pour élever une famille, pour mener la vie séculière en famille dans le monde, pour l'exercice d'une profession ou emploi laïque.
- 5o. Une affection honnête et réciproque pour un jeune homme et une jeune fille, approuvée par les parents. C'est Dieu qui parle par les circonstances.
- 6o. Une sainte estime de l'excellence du mariage chrétien et de ses avantages, sans trop se mettre en peine et se préoccuper de ses peines et de ses tribulations.

II. Signes négatifs.

1. Absence d'inclination surnaturelle pour un état de vie plus parfait.
2. Absence de lumières surnaturelles sur l'excellence de la virginité. En effet, tous, d'après l'aveu de Jésus-Christ, ne comprennent pas cette chose, mais seulement ceux à qui cette grâce a été donnée : *Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.*

3. Absence d'inclination vers une vie exempte des soucis du monde, et adonnée à la prière et à l'étude de la vérité.

REMARQUES

1. Que celui qui reconnaît en lui la présence de ces signes se marie sans aucune hésitation, surtout s'il ne se sent pas la force de pratiquer la continence. Qu'il suive alors le conseil de Saint-Paul : **Quod si non continent, nubent, melius est enim nubere quam uri** : Il vaut mieux se marier que de brûler du feu des mauvaises passions.

2. Si on ne veut pas employer les moyens de chasteté dans le célibat, tels que la fuite des occasions de péché, la tempérance dans le boire et le manger, la prière, la fréquentation des sacrements, alors, le mariage est non-seulement de **conseil**, mais de **précepte** de charité envers soi-même, comme remède à la concupiscence, et comme moyen nécessaire d'observer la loi de Dieu et de sauver son âme.

3. La vocation au mariage étant la vocation ordinaire et par conséquent celle du plus grand nombre, ne se fait pas sentir aux premières années de la vie ; c'est petit à petit, et même sans qu'on s'en préoccupe, qu'elle se développe ordinairement.

4. Le mariage est la condition commune. La Providence appelle au mariage la majorité des hommes. La plupart y sont destinés. Pour beaucoup, le mariage est nécessaire, parce qu'ils ne pourraient autrement pratiquer la vertu, supporter les charges de la vie, s'acquitter de leurs devoirs de famille ou de société.—La fréquence, la presque universalité des vocations à l'état du mariage permet de ne pas se montrer difficile pour les conditions à réaliser. Il faut pourtant y regarder avec soin, parce que tous ne sont pas faits pour le mariage. Cet état demande une vocation toute particulière. Il est des caractères, des constitutions, des

dispositions intérieures qui, bien connus et estimées à leur valeur, ne permettent pas d'entrer dans l'état de mariage. On aurait d'avance la certitude de n'en pas accomplir les devoirs, et conséquemment d'y enlever la perte et d'entraîner les autres à leur perte.— Si vos goûts semblent vous attirer vers le mariage, vous devez vous mettre vos goûts aux mêmes épreuves que ceux qui veulent prendre un autre état ; c'est le seul moyen de ne pas vous tromper dans une décision grosse de malheurs, si elle a été imprudente et trop précipitée.—Examinez donc la nature des motifs qui déterminent votre choix.

Les motifs suivants ne sauraient être des marques de vocation au mariage :

L'amour de l'argent.—Je deviendrai riche.—Oui, mais vous sauverez-vous ? Et sans le salut, à quoi peut vous servir la fortune ?

La coutume.—Je veux faire comme les autres.—Dieu ne peut-il pas vous appeler ailleurs ?

Le hasard.—Un parti se présente, saisissons l'occasion.—Mais êtes-vous faite pour cet état ?

L'exemple.—Je vais imiter ma compagne, mon amie.—Autant voudrait-il prendre les mêmes habits ou les mêmes remèdes.

Une passion pour une personne.—Quoique le motif d'amour, d'inclination, conforme à la nature, ne soit pas mauvais en soi, puisqu'une affection ancienne et soutenue peut être une marque de vocation ; néanmoins quand elle devient désordonnée et une vraie passion, elle nous enlève toute réflexion et nous fait choisir un état immuable sous l'influence des plus inconstants désirs. Vous ne pouvez rien décider prudemment dans cet état.—Il peut se faire que vous ayez des marques certaines de vocation pour un autre état.—Ajournez votre décision et prenez votre temps.

Le désir d'une position sociale.—Sans amour pour les devoirs du mariage, qu'on se réserve d'accomplir ou de violer à son gré, on ne recherche qu'une position sociale de convenance,—communément imposée par les usages.

De vaines promesses.—Partout on vous montrera des fleurs, des avenues riantes ; mais attendez, les épines ne tardent pas à se montrer.

Le dépit et le caprice.—On a été souvent contrarié, on a éprouvé une déception ; on se jette là par étourderie et comme pour se venger.—Ou bien, on veut se soustraire à la vigilance de ses parents ; sans mesurer la grandeur des obligations qu'on assume.

Le plaisir, le bonheur purement humain.—Combien se persuadent que la vie commune est leur voie, tout simplement parce qu'elle flatte davantage leurs penchants, leur amour des faux plaisirs du monde.

La jeunesse est naturellement inclinée vers le mariage ; mais cette **inclination naturelle**, même jointe à l'aptitude pour remplir les devoirs de l'état conjugal, est loin de prouver une vocation surnaturelle à cet état.

La crainte d'un sacrifice passager.—Pour aller au couvent, il me faudrait faire tant de sacrifices. . . Je me marie !

CHAPITRE HUITIEME

DANGER D'ENTRER DANS LE MARIAGE CONTRE LE BON PLAISIR DE DIEU

Quand une jeune fille se marie au gré de son père qui est riche et bon, celui-ci, fournit tout d'abord une **dot convenable** pour l'établir, et vivre suivant sa condition.—Plus tard, il se plaît à lui venir en aide, et lui accorde les dons, les secours que réclament les circonstances.

Dieu est notre Père, et il appelle le plus grand nombre de ses enfants à l'état conjugal. Quand une jeune fille ou un jeune homme se marie à son **gré**, c'est-à-dire en faisant et pour faire sa volonté.

Il lui donne tout d'abord une dot suffisante d'aptitudes et de qualités qui lui sont nécessaires pour remplir le rôle d'époux, d'épouse et de mère qu'Il lui a imposé.

De plus, Il tient en réserve pour lui, des **secours spéciaux** qu'Il lui donnera en temps voulu, selon ses besoins. L'heure de la nécessité, de la détresse vient—elle a sonné, cet époux, cette épouse, cette mère peut, s'adresser à son Père céleste en toute simplicité et lui dire : " Mon Dieu, je me suis marié pour faire votre volonté, vous le savez, ayez donc pitié de moi ; je souffre, j'ai besoin de secours, j'attends tout de vous, qui êtes mon Père." Et sa prière confiante et persévérante sera exaucée d'une façon ou d'une autre.

Supposons au contraire, un jeune homme, une jeune fille obéissant à quelque passion, ou à l'attrait tout naturel et irréfléchi, bien qu'innocent, d'une affection première, et s'engageant **sans vocation** dans l'état du mariage ; Dieu qui destinait cette personne à occuper dans la société et dans l'Eglise, une autre place,

l'avait pourvue des aptitudes voulues pour remplir cette place ; mais peut-être lui avait-il refusé plusieurs des qualités et dispositions nécessaires pour bien remplir le rôle d'époux, d'épouse et de mère qu'elle prend de son propre mouvement et contre la volonté divine. Cette fille, par exemple, sera donc dans la société comme un membre qui n'est pas à sa place. Mariée sans vocation et sans les aptitudes voulues, elle ne remplira ses devoirs qu'imparfaitement, et là où d'autres n'auraient point rencontré de difficultés, elle en rencontrera de nombreuses et qui la feront beaucoup souffrir.—Il est bien des personnes mariées, par exemple, qui eussent conservé leur santé et auraient été heureuses dans le célibat laïque ou dans la vie religieuse, et qui, dans le mariage, se traînent jusqu'à la mort, avec une santé bientôt ruinée, souffrent beaucoup et font souffrir les autres.

Supposez cette personne douée d'aptitudes naturelles suffisantes pour les fonctions et les devoirs ordinaires de sa vocation usurpée : elle a la santé, l'esprit, le caractère qu'il faut. Dans les moments difficiles pourra-t-elle prier comme celle qui est dans sa vocation ? Aura-t-elle droit comme celle-ci aux attentions spéciales de la Providence ? Evidemment non.—Dieu ne lui refusera pas tout secours ; mais il en sera plus avare et la fera attendre souvent plus longtemps.

Dès lors, le salut même devient plus difficile et fort incertain ; ces personnes commettront facilement des fautes graves, tantôt en excédant dans les joies de leur saint état, tantôt en n'en remplissant pas les devoirs si graves, d'autres fois en ne sachant supporter les croix pénibles qui leur échoient.

Nous allons plus loin et nous disons avec tous les saints et d'après de nombreux témoignages d'expérience, que **bien des fois** la colère de Dieu éclate contre

ees enfants rebelles à ses volontés, et qu'il leur envoie pour les punir de particulières et de nombreuses tribulations.—Par des voies diverses et cachées, sa justice poursuit d'ordinaire ceux qui négligent de rechercher sa volonté, et agissent en un point aussi grave contre ses desseins éternels.

SACERDOCE

CHAPITRE PREMIER

LA VOCATION A L'ETAT ECCLESIASTIQUE VIENT DE DIEU D'UNE MANIERE SPECIALE

Ici, nous prendrons pour guide l'éminent évêque de Bruges, Mgr Malou, dont nous résumerons la doctrine :

1.—Dieu dispose à son gré de toutes les vocations ; mais il s'est réservé un empire et un droit spécial sur les vocations ecclésiastiques. Non content d'instituer le sacerdoce comme une dignité sainte, comme un ministère sacré dont la vraie religion dépend, il a voulu dans tous les temps désigner lui-même les personnes qui pourraient légitimement être revêtues de ce ministère, et celles qui en seraient écartées.

Au commencement, c'étaient les premiers-nés de chaque famille qui étaient revêtus du sacerdoce, et qui l'exerçaient en offrant des sacrifices à Dieu, et en faisant des prières publiques au milieu et au nom du peuple assemblé.

2.—A la promulgation de la loi de Moïse, le Seigneur choisit lui-même la tribu de Lévi pour exercer le sacerdoce, quoique Lévi ait été le troisième fils de Jacob. Dans cette tribu il désigna la famille qui serait honorée du souverain Pontificat, et dans cette famille la personne qui en serait revêtue la première. La succession du sacerdoce, à ses divers degrés, fut attachée à la descendance naturelle des familles, qui devaient rester à perpétuité dépositaires de l'autorité sacrée, et consacrées au service du Seigneur. L'âge et les qualités requises dans les pontifes et dans les prêtres, les défauts dont ils devaient être exempts, les rites de

leur consécration, la forme des sacrifices qu'ils devaient offrir, tout fut déterminé par le Seigneur lui-même, avec la dernière précision, afin que tout fût divin dans cet état et dans ce ministère. Ce sacerdoce dura jusqu'à la venue du Sauveur.

3.—L'institution du sacerdoce par le Sauveur brille à toutes les pages de l'Évangile. **La vocation solennelle des apôtres** est un des faits les plus éclatants de l'histoire évangélique. **Saint-Marc** raconte qu'ayant gravi une montagne, Jésus-Christ appelle à lui, **parmi ses disciples, ceux qu'il avait choisis lui-même**, et qu'il en établit douze pour rester avec lui et pour prêcher l'Évangile.

Comme il appelait à l'apostolat ceux qui ne l'avaient point cherché, il refusait d'y admettre ceux qui le demandaient. Luc 9, 57 et 58.

Afin qu'il n'y eût jamais aucun doute à cet égard, il dit à ses apôtres en termes exprès : **ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis.** (J. 15 et 16).

Et pour que personne ne méconnaisse ses droits, le Sauveur lance de terribles anathèmes contre ceux qui oseraient usurper le ministère sacré. Il les appelle des voleurs et des larrons, qui entrent dans la bergerie par la fenêtre et non point par la porte, laquelle est le Sauveur lui-même. Il les menace de son courroux au grand jour du jugement où il leur dira, lorsqu'ils lui rappelleront qu'ils ont prophétisé en son nom : **Retirez-vous, je ne vous connais pas.** (Mat. 7, 22).

Aussi Saint-Paul établit-il cette règle que personne ne peut s'ingérer dans les fonctions du sacerdoce de son autorité privée, mais il doit être appelé de Dieu, comme Aaron, par une vocation spéciale. (Heb. 5, 4).

CHAPITRE DEUXIEME

LA VOCATION A LA PRETRISE EST UN GRAND HONNEUR

De tous les états de vie que la divine Providence a établis sur la terre, le sacerdoce est, sans contredit, le plus noble et le plus grand.

Si le Fils de Dieu après son incarnation, avait pu demeurer sur la terre dans son humanité sainte, jusqu'à la fin des siècles, il eût été le Pontife et le prêtre universel de tous les fidèles ; mais devant monter au ciel pour être assis à la droite de son Père, il a été nécessaire qu'il déléguât son sacerdoce à un corps de ministres investis de sa dignité, de son autorité et de ses pouvoirs. C'est pour **remplacer Notre-Seigneur Jésus-Christ** sur la terre que Dieu appelle au sacerdoce des hommes choisis ; c'est pour continuer ici-bas l'oeuvre de la rédemption et de la sanctification des hommes, commencée à Bethléem et consommée sur le calvaire. C'est en ce sens que l'Apôtre disait au nom de tous les prêtres de l'Eglise : **Nous sommes les délégués de Jésus-Christ ; et Dieu même vous exhorte par notre ministère.** Mission sublime, mission vraiment céleste qui élève les prêtres du Seigneur au-dessus des rois de la terre, au-dessus des anges du ciel ; mission divine qui les assimile en quelque sorte au Fils de Dieu même.

CHAPITRE TROISIEME

LA VOCATION A LA PRETRISE EST UN GRAND BIENFAIT

1.—En raison des grâces dont l'écu est comblé.

Dieu prépare au sacerdoce les âmes qu'il destine à ce saint état. Dès le premier âge, il les orne de ses grâces les plus efficaces, et les cultive par des influences divines, afin que les vertus chrétiennes s'enracinent en eux, et que les vices y soient étouffés. Il commande à leur ange gardien de veiller sur leur innocence et de les soustraire aux pièges que le démon et le monde sèment sur leurs pas. Il leur procure une éducation chrétienne, et leur inspire l'amour de la sainteté. Ils croissent dans l'amour de la piété, et portent les fruits de salut en leur temps.

Lorsque le beau jour de l'ordination approche il redouble ses faveurs. Alors les élus du Seigneur entrent en quelque sorte dans une atmosphère nouvelle toute imbibée de paix, de calme, de sainteté et de joie ; ils sentent leur cœur se détacher de la terre et s'attacher vivement aux choses de Dieu. La grâce opère en eux d'une manière sensible, et les transporte jusqu'au vestibule du ciel. De saints élans s'élèvent dans leur cœur, et les portent vers Dieu. Ils s'offrent au Seigneur en victime de suave odeur, et lui consacrent, pour la vie, leur corps, leur âme, leurs pensées, leurs sentiments, leurs actions, toute leur personne en un mot, afin que Dieu en dispose selon son bon plaisir. Comme Dieu le Père prépara la sainte Vierge à devenir la mère de son Fils selon la chair, ainsi prépare-t-il ses prêtres à devenir les pères de ses enfants selon la grâce. Il les sanctifie lui-même, il leur confère ses dons les plus précieux afin de les rendre dignes du saint état auquel il les destine. Il prépare leur esprit, leur

mémoire, leur jugement, toutes leurs facultés, pour lui servir d'instruments dans la grande oeuvre de sa miséricorde, et en fait des hommes selon son coeur.

Lorsque l'élu correspond à ces avances de la grâce, il progresse rapidement dans les voies de la perfection sacerdotale, et reçoit sans cesse de nouvelles faveurs. Le prêtre placé à la source de tous les dons célestes, y puise le premier, et à discrétion, toutes les richesses qu'il désire. Dispensateur de toutes les grâces, ministre de toutes les sanctifications, il a le droit de s'en approprier les premiers fruits et de s'en réserver la fleur. Aussi voyons-nous une foule de prêtres du Seigneur s'élever sans efforts au plus haut degré des vertus chrétiennes, et répandre dans l'Eglise la bonne odeur de Jésus-Christ.

Non, il n'est aucune classe de fidèles à qui Dieu fasse de ses dons surnaturels une part aussi grande que celle qu'il accorde à ses prêtres. Les prêtres sont les premiers-nés, les aînés de sa famille, ses enfants de prédilection, les amis de son coeur : c'est assez dire qu'ils trouvent dans leur sainte vocation, toutes les grâces qu'un coeur chrétien puisse désirer sur la terre. D'où il s'ensuit aussi que leur vocation est réellement le plus grand bienfait que la volonté divine pût leur départir.

2.—En raison des consolations qu'il obtient.

Il se voit choisi de Dieu à l'effet de remplacer ici-bas Notre-Seigneur dans ses divines fonctions.

Il accroît sans cesse le peuple de Dieu, en recevant dans l'Eglise les enfants régénérés par le baptême.

Joie à la vue des pécheurs convertis et repentants.

Bonheur de dire la sainte messe.

Espérance d'une grande joie dans le ciel.

3.—En raison des mérites qu'il acquiert.

La plupart des hommes consacrent la majeure partie de leur temps et de leurs forces aux affaires du

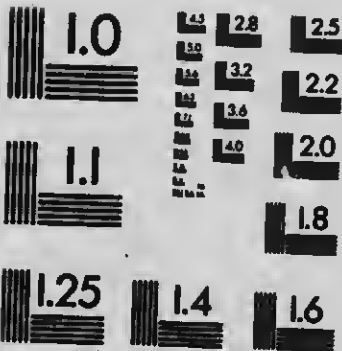
siècle, aux besoins du corps, aux exigences soit de la famille, soit de l'état. Les prêtres peuvent se consacrer tout entiers aux choses du ciel, aux besoins des âmes, à la grande affaire du salut. Les heures que les simples fidèles emploient à exercer un art, un métier, le négoce, une fonction publique, le prêtre les emploie à adorer Dieu, à sauver des âmes, à se sanctifier lui-même. Quelque occupation qu'il ait, le prêtre ne sort jamais de la sphère surnaturelle dans laquelle sa vocation l'a placé ; par conséquent, il ne perd jamais l'occasion de plaire à Dieu, de faire de bonnes oeuvres, d'augmenter le trésor de ses mérites.

Le jeune homme appelé au sacerdoce doit donc s'estimer le plus heureux des hommes.



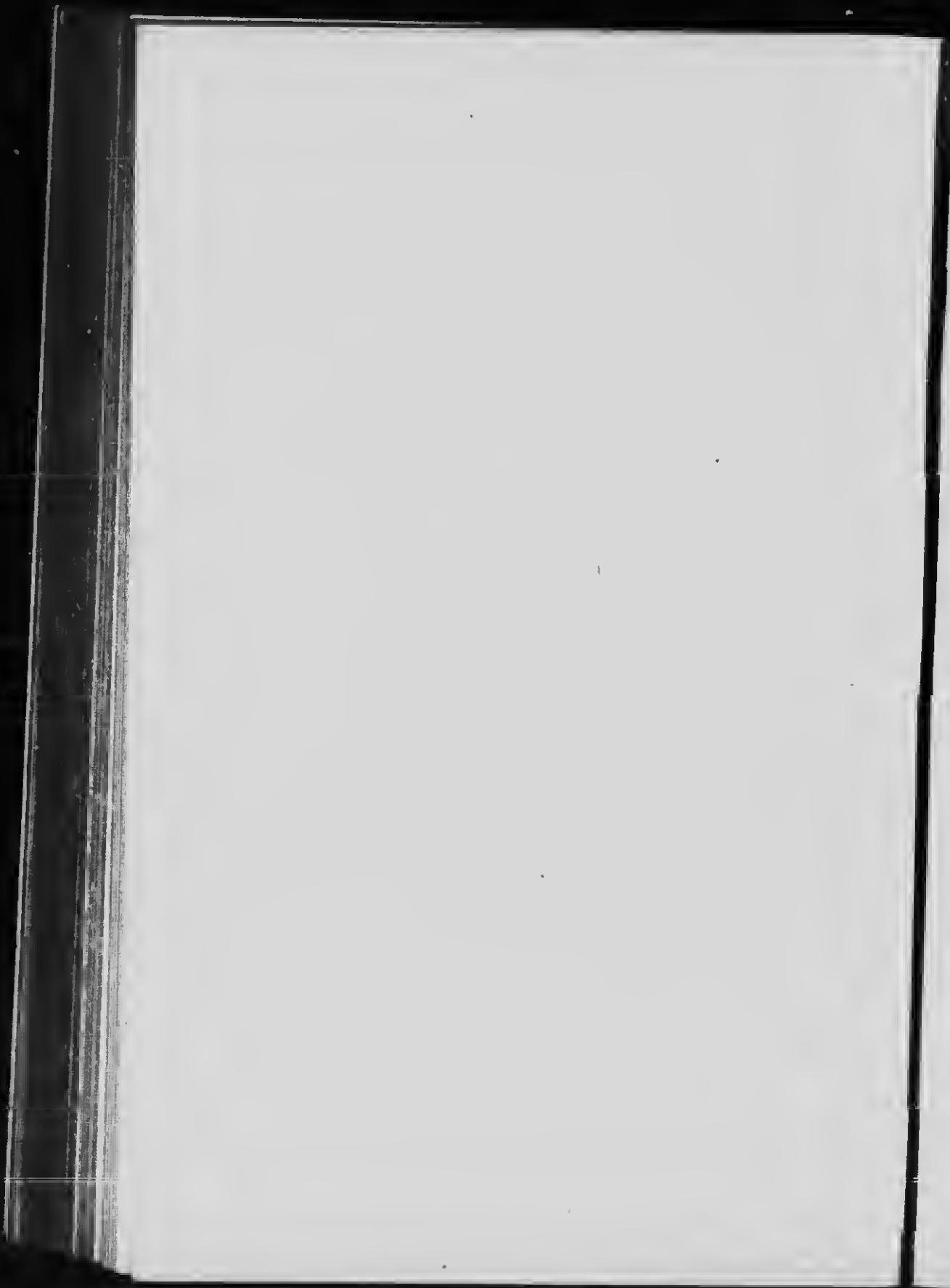
MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street 14809 USA
Rochester, New York
(718) 482-0300 - Phone
(718) 288-5000 - Fax



CHAPITRE QUATRIEME

SIGNES DE VOCATION A LA PRETRISE

10.—**La pureté d'intention.**—Etre uni à Dieu par un motif surnaturel, comme la gloire de Dieu, le salut des âmes. Celui-là n'est donc pas appelé de Dieu qui ne se destine au service des autels que par complaisance pour ses parents, ou par amour de ses aises, ou par intérêt, ou par ambition.

20.—**Un goût prononcé pour cet état.**—J'entends parler d'un jeune homme qui, dès la première enfance a éprouvé le désir de se consacrer à Dieu et au service des autels, et senti ce désir se fortifier avec l'âge. Je suppose que les cérémonies du culte aient pour lui un charme particulier ; que la vue d'un ministre du Seigneur lui inspire un sentiment de joie respectueuse. Si cette inclination persévère jusqu'à l'époque où l'on se détermine dans le choix d'un état de vie, elle est un signe manifeste de vocation à l'état ecclésiastique.

30.—**Une grande innocence de vie et une parfaite pureté de coeur.**—Parmi les enfants qui reçoivent dans nos écoles et nos collèges une éducation solide et vraiment chrétienne, on en rencontrent qui conservent leur innocence. Ils ignorent le mal et n'aiment que le bien ; ils observent les commandements de Dieu avec simplicité ; ils ne connaissent pas la malice du monde, ni ses scandaleux désordres. La grâce règne dans leur âme et y entretient tout l'éclat d'une céleste pureté. Il est certain que Dieu se complaît dans ces âmes qui conservent si parfaitement son image et ne contristent pas le Saint-Esprit. Le Seigneur choisit, sans aucun doute, pour en orner son Eglise, ces âmes pures, que le démon n'a jamais séduites, que le péché n'a jamais souillées, où le Saint-Esprit a toujours habité. Heureux x, dit-il, dans son Evangile, ceux qui ont le

coeur pur parce qu'ils verront Dieu. Voir Dieu et en être regardé avec un oeil de complaisance, c'est le privilège des vierges et des coeurs innocents. Cette qualité, eu égard au grand nombre d'enfants dont l'innocence est ternie de bonne heure, est si peu commune, si rare même ; elle est, en outre, si propre au sacerdoce, dont une pureté parfaite de corps et d'esprit est, pour ainsi dire, l'essence, qu'elle ne semble conservée par la Providence, dans ces âmes choisies, que pour les préparer au ministère des autels, au service spécial de Dieu. Cette parfaite innocence, si d'ailleurs les autres qualités essentielles ne manquent point, est donc un signe certain de vocation à l'état ecclésiastique. Heureux les jeunes gens qui ont conservé pendant leur adolescence, leur innocence baptismale. Cependant que l'on se garde de croire que cette innocence si parfaite est absolument nécessaire pour accepter le fardeau du sacerdoce. La vocation ecclésiastique est compatible avec un passé malheureux, mais généreusement réparé. C'est aux directeurs à juger si les anciennes plaies sont guéries ; si les mauvaises habitudes sont corrigées ; si la vertu enfin a pris assez d'empire sur l'âme pour dissiper les craintes que pourrait inspirer l'avenir.

40.—Un quatrième signe de vocation à l'état ecclésiastique, c'est un **amour sincère pour Jésus-Christ.**— Ce signe nous est enseigné par le Sauveur lui-même. Au moment de confier définitivement à Saint-Pierre le souverain Pontificat de son Eglise, il lui adressa à trois reprises ces touchantes paroles : **Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ?** Et Pierre lui répondit : **Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime !** Alors le divin Maître lui dit : **Pais mes ageneaux, pais mes brebis.** Jésus-Christ ne dit point à Pierre : **Es-tu plus prudent, plus zélé, plus savant, plus courageux, plus habile que tes frères ?** Il ne lui fait que cette question :

M'aimes-tu davantage ? Et cet amour constaté il lui confie aussitôt ses agneaux et ses brebis, c'est-à-dire, tout son troupeau.

Que signifie cette conduite du Sauveur, sinon que l'amour envers Jésus-Christ est la vertu propre des pasteurs et que la posséder à un certain degré, c'est porter en soi un signe manifeste de la vocation à cette sublime charge ? Si un jeune homme brûle d'un amour sincère pour Jésus-Christ, et nourrit constamment ces flammes divines au fond de son cœur ; si les mystères de la Crèche, du Tabernacle, du Calvaire, le touchent et l'émeuvent ; et que, pénétré du souvenir des bontés de Jésus-Christ envers lui et envers tous les hommes, il s'écrie souvent : *Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime ! Ah, n'en doutez pas, pourvu que les autres conditions s'y joignent—car le Seigneur l'attire et l'attache à lui par des liens bien sensibles.*

50.—Un cinquième signe de vocation à l'état ecclésiastique c'est un **grand zèle pour le salut des âmes.**—Notre Seigneur Jésus-Christ est descendu du ciel pour nous, et pour notre salut "**Je suis venu répandre le feu sur la terre, dit-il, et que désiré-je, sinon qu'il s'enflamme ?**" Voilà le modèle des élus du sacerdoce.

Il est vraiment appelé à ce saint état, le jeune homme qui brûle de se sacrifier pour le salut des âmes. Les champs qui blanchissent à l'approche de la moisson ont frappé ses yeux ; il a demandé au père de famille de pouvoir être compté parmi les ouvriers qui recueilleront ses gerbes. La vue de tant de pécheurs qui ignorent ou violent la loi de Dieu, perce cette âme généreuse d'un glaive de douleur ; il veut travailler à les éclairer ou à les convertir. Le zèle des âmes se manifeste aussi dans un jeune cœur, par des aspirations fréquentes et soutenues vers l'apostolat catholique, soit au milieu des nations chrétiennes, soit parmi les infidèles et les idolâtres des contrées lointaines.

Un jeune homme qui a de telles aspirations, est vraiment animé de l'esprit qui fait les prêtres du Seigneur ; il est bien certainement appelé au sacerdoce.

6o.—Un sixième signe de vocation se manifeste par une grande estime pour les fonctions ecclésiastiques, et par un ardent désir de les exercer.—On remarque parfois chez les jeunes gens un attrait particulier pour les cérémonies de l'Eglise, et pour tout ce qui concerne le service divin. Ils aiment à s'occuper des autels, des ornements du saint temple ; à figurer dans les offices ; à chanter les hymnes du Seigneur. Les rites sacrés les charment, les captivent ; ils y trouvent un attrait particulier. Cette inclination ne vient pas du hasard, elle se rattache aux inspirations intérieures de la grâce qui prépare les vocations ; elle fournit un indice, qu'il est impossible de négliger, lorsqu'on cherche qu'elle est la volonté du Seigneur à l'égard de cette âme.

7o.—Un septième signe de vocation se déclare dans un sincère et vif amour de la perfection sacerdotale, dans les aspirations fréquentes aux vertus les plus sublimes.

Un coeur animé de la crainte bien vive du Seigneur, d'une aversion profonde pour le vice, d'une horreur constante pour le péché, se trouve évidemment sous l'empire d'une grâce spéciale, et se sent spontanément entraîné vers un état, dont Dieu a écarté la plupart des dangers spirituels que l'on rencontre dans le monde, vers un état auquel il a attaché une infinité de grâces pour conserver ceux qui l'embrassent. Cet amour de la perfection est donc un pronostic dont la signification est certaine.

CHAPITRE CINQUIEME

DES SIGNES DE NON VOCATION A L'ETAT ECCLESIASTIQUE

On peut d'abord établir cette règle générale que tout jeune homme privé des qualités nécessaires, d'après les lois de l'Eglise, pour recevoir les saints ordres et exercer le ministère sacerdotal n'est point appelé de Dieu à l'état ecclésiastique. Lorsque Dieu appelle une personne à un état spécial, il commence par la rendre apte à cet état, en la douant des facultés convenables et en lui fournissant les moyens d'en porter les charges, d'en accomplir les devoirs. L'absence de l'une ou de l'autre qualité nécessaire au prêtre pour remplir ses fonctions est un signe certain de non vocation. En conséquence :

1. Du côté de l'esprit.

Une **ignorance** profonde, naturelle, presque invincible. En effet cette vocation suppose un esprit ouvert, des facultés ordinaires, et une certaine aptitude à l'étude.

La **singularité**, surtout en matière de piété, car elle indique dans les jeunes gens des travers d'esprit, qui aboutissent en dernière analyse au dégoût des devoirs essentiels, ou aux boutades d'une piété aveugle et inconstante.

Une propension très prononcée pour les **scrupules**, car toutes les obligations et tous les devoirs d'un prêtre foncièrement scrupuleux deviendront pour lui un sujet naturel d'inquiétude et de perplexité. Ce prêtre ne pourrait être non plus un bon guide pour le peuple de Dieu.

L'**hypocrisie** ou la **duplicité**, considérée comme qualité caractéristique. Jésus-Christ qui appelle tous

ses ministre à suivre ses traces, se nomme lui-même la vérité.

L'orgueil développé et dominant.—Celui qui ne sait point obéir n'est point propre à commander.

2. Du côté du coeur.

L'impureté. Un jeune qui a été adonné à l'impureté, s'il a à se reprocher des chutes graves, des habitudes invétérées, compte parmi ceux qui ne comprennent point le conseil de Jésus-Christ, que tout prêtre doit fidèlement suivre. La tyrannie de ce vice sur ceux qui sont devenus ses esclaves, est terrible. Rien aussi ne paraît plus contraire à la sainteté du sacerdoce que les souillures de cet esclavage qui dégrade l'âme, émousse les bons sentiments et enlève complètement le goût des choses de Dieu. Sans doute, lorsque la volonté est puissante, et que les grâces paraissent grandes, tout espoir de guérison n'est point perdu. Mais les saints Canons exigent avec raison, que celui qui accepte le joug du sacerdoce ne soit plus esclave du vice honteux ; ils veulent qu'ils soient parfaitement libre, de cette liberté des enfants de Dieu, qui, avec le secours de la grâce, rend la vertu chère et facile.

La paresse et l'indolence. Un caractère apathique ne fera jamais fructifier le talent que le père de famille lui a confié, mais il l'enterrera comme le serviteur infidèle dont nous parle l'Évangile ; il n'arrachera pas la zizanie qui étouffe le bon grain, et, semblable au mercenaire qui prend la fuite aux approches du loup affamé, il laissera égorger ses brebis et ses agneaux, au lieu de les protéger et de les défendre.

L'inconstance, qui est ordinairement unie à une grande légèreté de caractère, est un danger permanent de chute dans un état stable, permanent, perpétuel, où les obligations sont nombreuses et les combats de l'enfer incessants.

Mais de tous les signes qui rendent une vocation apparente, suspecte, il n'y en a point de plus frappant qu'une intention purement humaine, basée sur des motifs temporels. Dès qu'un jeune homme, avec pleine connaissance de cause, ou même en se faisant illusion, dit en lui-même, ou par sa conduite : **empareons-nous du sanctuaire de Dieu comme d'un héritage.** Ps. 82, il en peut être assuré il n'est pas appelé de Dieu, mais poussé par la faim, l'orgueil ou l'ambition.

3. Du côté du corps.

On peut considérer comme signe de non vocation, quelle que soit d'ailleurs la piété du sujet, **les difformités considérables** qui nuisent à la dignité de la personne, les infirmités et les mutilations qui rendent les fonctions du saint ministère physiquement ou moralement impossibles ; les maladies périodiques dont les accès excitent de la crainte ou du dégoût. Ceux que le Seigneur afflige de ces misères temporelles, doivent chercher dans l'exercice de la patience et de la résignation chrétiennes, des mérites que d'autres trouvent dans une sainte vocation. En leur refusant les qualités naturelles qui sont nécessaires pour l'exercice du sacerdoce, Dieu témoigne clairement qu'il ne les appelle point à ce saint état.

CHAPITRE SIXIEME

DES MOTIFS ET DE L'OBLIGATION DE SUIVRE LA VOCATION DIVINE A L'ETAT ECCLESIASTIQUE

1. Sa dignité.

Les Saints Pères comparent cette dignité à celle des anges, et ils l'élèvent au-dessus de l'une et de l'autre.

a. Cette dignité surpasse celle des Rois.

Quant à l'origine. La royauté est une dignité terrestre : elle a sa source dans les besoins temporels des peuples ; elle est fondée sur le droit humain, et dépend en grande partie de la volonté des hommes.

Le sacerdoce a une origine beaucoup plus noble et plus indépendante : il émane de la volonté divine ; il est fondé sur les bases mêmes de la religion, sur les assises de l'Eglise catholique ; il découle du sacerdoce éternel de Jésus-Christ selon l'ordre de Melchisédech.

Quant à la fin.—La royauté a pour but immédiat de procurer aux peuples le bien-être temporel, de sauvegarder l'ordre social, de maintenir les droits de chacun et la sûreté publique. Ce rôle est beau, sans doute, mais il est moins noble que celui du sacerdoce, qui a pour but de procurer le bien-être spirituel des hommes, de veiller à leurs intérêts éternels, de promulguer et d'exécuter les lois de Dieu, et de préparer à tous une félicité sans fin.

Quant à la durée.—Les Rois, en mourant, perdent leur dignité, et ressemblent dès lors au dernier de leurs sujets. Le prêtre, lui, conserve son caractère sacerdotal et sa dignité pendant l'éternité toute entière, car il est prêtre pour toujours.

b. **Cette dignité, à certains égards, dépasse aussi celle des anges.** Les anges sont supérieurs à l'homme par leur nature ; mais ils ne sont pas supérieurs au prêtre par leurs fonctions.

L'Esprit-Saint nous dit que les **anges sont envoyés dans le ministère pour protéger ceux à qui Dieu destine l'héritage du salut.**

Les **prêtres** initient les âmes à la grâce du salut, les y entretiennent, les y ramènent, et les introduisent au ciel. Pour sauver les âmes, les anges exercent une surveillance anxieuse et continue autour des fidèles, et ils en écartent les pièges du démon. Dans le même but, les prêtres opèrent une foule de prodiges, par le pouvoir surnaturel qui leur est donné. Je dis prodige, parce que le prêtre n'exerce jamais le pouvoir sacerdotal, sans opérer un miracle dans l'ordre de la grâce. Soit qu'il absolve les pécheurs repentants, en leur restituant leur droit au paradis, soit qu'il appelle sur nos autels le Dieu trois fois saint, il apparaît à nos yeux un vrai thaumaturge.

2. **Pouvoir sur le corps réel de Notre-Seigneur.**

Son pouvoir.—Il possède le pouvoir le plus étonnant, le plus merveilleux que l'on puisse imaginer, celui d'**offrir à Dieu le Père, le sacrifice de l'agneau sans tache**, pour l'expiation du péché et pour le salut du monde. A la vue de tant de puissance, chacun doit s'écrier : " O Dieu tout-puissant, comment a-t-il pu se faire que vous, le Créateur du ciel et de la terre, le Maître souverain de toutes choses, vous, qui tenez le monde suspendu à l'extrémité de l'un de vos doigts, vous qui commandez à tout l'univers, vous daigniez vous humilier jusqu'à obéir à la voix d'un homme, jusqu'à vous incarner, en quelque sorte d'une nouvelle manière entre ses faibles mains ! Quand le soleil s'arrêta à la voix de Josué, la nature entière fut stupéfaite de ce que Dieu, son auteur, sut obéir à un de

ses serviteurs ! Que pensent donc les anges et les élus, lorsqu'ils voient le Dieu de majesté, le Dieu de grandeur et de gloire, descendre de son trône, à la voix de son ministre, et se cacher en silence sous les voiles eucharistiques, pour y recevoir les hommages des hommes, et pour y nourrir les âmes de sa chair sacrée.

3. Pouvoir sur les fidèles.

Qui peut remettre les péchés sinon Dieu seul, se disaient les scribes étonnés d'entendre Jésus-Christ s'attribuer ce pouvoir. Eh bien ! ce que jamais un prophète, ce que jamais un ange n'a pu faire, le prêtre le fait tous les jours. Il dit au pécheur contrit et humilié. " **Je vous absous** ", et le pécheur se retire purifié. Puissance admirable et divine ! Les juges de la terre déclarent si l'accusé est innocent ou coupable, les prêtres rendent l'innocence au coupable ; les premiers punissent le crime, et les seconds enlèvent le crime commis. Etablis juges dans la cause de Dieu lui-même, les prêtres prononcent entre l'homme coupable et Dieu offensé, ils ouvrent le ciel et ferment l'enfer.

4. Sainteté du sacerdoce.

Il est saint dans sa source qui est le sacerdoce éternel de Jésus-Christ, grand prêtre selon l'ordre de Melchisédech et pontife souverain de tous les élus. Les prêtres de l'Eglise en ce monde tiennent la place de Notre-Seigneur lui-même, qui baptise, absout, consacre, bénit par leurs mains. Dans leur sacré ministère, ils sont pour ainsi dire identifiés avec le divin Sauveur.

Il est saint dans sa consécration. Il est conféré par le Sacrement de l'Ordre. Le sacrement consacre à Dieu celui qui le reçoit, et tout en lui conférant un pouvoir surnaturel, il lui assure les grâces nécessaires pour l'exercer dignement.

Il est saint dans son but. Il a été institué pour sanctifier le peuple de Dieu par l'application des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Il est saint dans ses fonctions. De quoi s'occupe le prêtre du Seigneur ? Il adore Dieu et le loue au nom de son peuple. C'est lui qui admet dans la sainte Eglise les jeunes enfants, en leur conférant le baptême ; c'est lui qui absout les pécheurs, en leur remettant leurs péchés ; c'est lui qui nourrit les fidèles du pain de vie à la table sainte ; c'est lui qui bénit le mariage ; c'est lui qui fortifie et console les mourants ; c'est lui qui sanctifie la tombe des morts. Répandre la lumière et la foi dans les âmes ; implanter les vertus chrétiennes dans les coeurs et en extirper les vices ; ramener les brebis égarées au bercail ; préserver les agneaux de la dent des loups ; nourrir, guérir, conserver son troupeau ; agir tantôt en père, tantôt en médecin, tantôt en juge ; réconcilier le ciel avec la terre ; sanctifier la terre afin qu'elle devienne digne du ciel ; offrir à Dieu les prières et les mérites des fidèles ; demander à Dieu ses grâces les plus abondantes pour ses enfants : telles sont les principales fonctions du prêtre. Tout y est pur et saint.

Il est saint par la sainteté qu'il procure à celui qui en est revêtu. Le prêtre de la nouvelle alliance est vraiment sanctifié dans toute sa personne, en vertu de son saint état. Par le sacrement de l'ordre il reçoit, outre un accroissement de la grâce sanctifiante, une aptitude surnaturelle à exercer le sacerdoce de Jésus-Christ. Son corps aussi est sanctifié de plusieurs manières. Ses mains sont consacrées par l'onction sainte, et reçoivent le pouvoir de bénir, de sanctifier et de consacrer. Ses lèvres sont destinées à prononcer les paroles sacramentelles, sorties de la bouche du divin Sauveur ; ces paroles qui opèrent des miracles dans l'ordre de la grâce, et qui pénètrent par leurs effets jusqu'au ciel et jusqu'aux enfers. Sa langue est

teinte chaque jour du sang précieux de l'agneau immaculé, ses yeux se portent sur la victime sainte, et parcourent sans cesse nos Livres sacrés pour y puiser la parole de Dieu et annoncer ses oracles à l'Eglise.

Mille moyens extérieurs lui viennent encore en aide pour arriver à un haut degré de sainteté. Les lois de l'Eglise, les canons des conciles, la sollicitude des premiers pasteurs, l'exemple de ses confrères qui l'accompagnent, le suivent, peut-être le devancent dans la pratique des vertus sacerdotales ; les conseils et les avis même qu'on lui demande avec simplicité et confiance, sont autant de stimulants qui le font avancer dans la vie de la perfection sacerdotale, autant de moyens efficaces de se préserver du péché et de parvenir à un haut degré de sainteté.—Le sacerdoce est donc éminemment saint, et par ce motif, infiniment digne d'exciter la pieuse ambition d'une âme qui aime sincèrement Notre-Seigneur.

5.—Consolations du saint ministère.—Elles sont innombrables, elles sont immenses, elles suffisent pour rendre douces et légères toutes les épreuves, toutes les tribulations de cette vie.

Le ministère extérieur.—Le prêtre puise la plus douce des consolations dans celles qu'il procure en si grand nombre aux âmes qui lui sont confiées. L'Esprit-Saint, que Notre-Seigneur appelle l'Esprit consolateur, lui a été donné avec le sacerdoce, afin qu'il soit lui-même le consolateur de ses frères, et que l'onction de sa parole porte la patience, la résignation et la paix dans tous les coeurs. Comme pasteur et comme père, il jouit de la confiance et de l'amour de sa famille, de son troupeau, C'est vers lui que les malheureux et les affligés prennent leur recours ; c'est chez lui qu'ils retrouvent le calme, la joie et le bonheur. Une famille est-elle frappée dans un de ses membres ; un chrétien se trouve-t-il à l'article de la mort ; la Providence a-t-elle permis une épreuve, le prêtre est le premier qui

accourt pour adoucir le coup dont on est menacé ou frappé. Ce ministère de consolation a évidemment ses douceurs ; il est impossible qu'un prêtre l'exerce sans y puiser pour lui-même une foi pure, d'abondantes consolations.

Le ministère intérieur.—Je veux dire cette vie recueillie et dévouée à Dieu ; ce désir ardent de la perfection sacerdotale, cette fidélité inébranlable à tous les devoirs du sacerdoce, cette communication continue avec le ciel, qui constituent au fond, la vie du prêtre, et sont autant de canaux de la grâce céleste. C'est impossible qu'un ministre du Seigneur, attaché à ses devoirs ne reçoive point de Dieu d'abondantes consolations, et surtout, cette constance et cette force d'âme qui font surmonter et mépriser toutes les misères et toutes les difficultés.

CHAPITRE SEPTIEME

DE LA VOCATION A L'APOSTOLAT OU AUX MISSIONS DANS LES PAYS LOINTAINS ET AU MILIEU DES INFIDELES

1. Il existe une vocation apostolique.

L'apostolat que Notre-Seigneur Jésus-Christ a institué de son vivant pour convertir le monde à la foi chrétienne, ne s'est point éteint à la mort des douze apôtres chargés de l'inaugurer, et d'en faire voir la prodigieuse efficacité.

Les grandes prérogatives : personnelles, telles que la juridiction universelle et l'infaillibilité, qui ont été accordées par le divin Sauveur aux douze apôtres, ont cessé à leur mort, pour ne vivre, que dans les successeurs de leur chef, de Saint-Pierre ; mais la mission qu'ils avaient reçue d'annoncer l'Évangile à toute la terre, leur a survécu, et leurs successeurs, dans le ministère pastoral et dans les saints ordres ont été chargés par eux de la continuer. L'apostolat a été continué toujours dans le cours des siècles, et en chaque âge de nouveaux peuples ont été agrégés à l'Église et se sont rangés sous l'étendard de la croix. L'œuvre de la conversion des païens et des idolâtres se continue de nos jours avec plus d'éclat et de succès que jamais. Des milliers de missionnaires partent chaque année pour les contrées païennes. Les vocations de ces pieux missionnaires sont divines ; ils obéissent à la voix qui les appelle, à la force qui les pousse. Ces généreux apôtres s'écrient avec Saint-Paul " *Vae mihi si non evangelizavero !* Malheur à moi, si je ne vais pas annoncer l'Évangile ! Ils croiraient désobéir à Dieu et seraient malheureux, en ne partant pas pour des contrées lointaines. Il est donc bien certain, que non-

seulement l'ordre extérieur donné par Notre-Seigneur Jésus-Christ à son Eglise d'annoncer la foi aux infidèles subsiste encore, mais en outre que la voix intérieure du Père céleste qui rend l'accomplissement de cet ordre possible et facile, se fait entendre au fond des coeurs, et prépare les admirables vocations dont nous sommes témoins.

2. Excellence de cette vocation.

Devenir apôtre dans l'Eglise, c'est participer d'une manière particulière aux fonctions des douze premiers apôtres, et continuer l'apostolat primitif. En prêchant aux fidèles, on marche sans doute sur les traces des apôtres ; mais la conversion des infidèles a toujours été considérée comme une oeuvre à part, oeuvre qui exige une mission spéciale de l'Eglise et une grâce extraordinaire de Dieu. Souvent cette oeuvre a été accompagnée de miracles, de prodiges, et cela non-seulement dans les premiers âges, mais encore dans ces derniers temps.

A l'apostolat est promis dans le ciel une gloire particulière. Ceux qui instruisent les autres, brilleront comme des étoiles dans le firmament, pendant toute l'éternité. Cela est vrai surtout des apôtres par lesquels Dieu fait voir pour la première fois les merveilles de sa bonté aux peuples assis encore à l'ombre de la mort.

3. Motifs que l'on peut et que l'on doit se proposer en embrassant cette sainte vocation.

Pour voir si l'on est vraiment appelé de Dieu à l'apostolat catholique parmi les hérétiques ou parmi les infidèles, il suffit d'examiner quels sont les motifs qui engagent à embrasser cette carrière, et quelles sont les dispositions que l'on apporte à ce saint état ; car ces motifs et ces dispositions sont réellement en nous des signes indubitables de la volonté divine.

Faux motifs.—On peut être assuré, d'abord, que Dieu n'appelle pas aux fonctions apostoliques ceux qui voudraient s'y appliquer pour des motifs temporels ou pour des raisons futiles.

Ainsi, par exemple, si l'on voulait s'adonner aux missions par esprit de curiosité et d'aventure, pour voir des pays lointains, et connaître les moeurs de populations peu connues ; par amour de la nouveauté et du changement ; ou pour satisfaire je ne sais quelle inclination vers les entreprises extraordinaires, ou par vanité, pour faire parler de soi, pour se distinguer des autres. On ne pourrait croire raisonnablement que Dieu ait fait naître ces désirs, ou approuve ces projets. On devrait nécessairement leur assigner pour première cause, une grande légèreté de caractère, un esprit plus ou moins romanesque et peut-être aussi une grande inconstance naturelle ; or, ce ne sont point là des sentiments, ni des dispositions qui puissent servir de base à une vocation divine.

Motifs douteux. a. Si l'on se déterminait à embrasser l'apostolat par dépit ou par dégoût, à la suite d'un déplaisir causé par les supérieurs ou d'un différend pénible avec des égaux, on devrait se défier de ces velleités, et les soumettre avant tout à une forte épreuve : car de pareilles circonstances, si elles peuvent devenir l'occasion d'une vocation réelle, ne peuvent jamais en être le motif.

b. Il faut se défier aussi, et beaucoup, des vocations trop subites et trop ardentes pour venir du Saint-Esprit : le Saint-Esprit agit toujours avec poids et mesure, et ne se trouve point dans l'agitation et le bruit. Si l'on veut se lancer dans les missions sans préparation, tout à coup ; si l'on se passionne, si l'on est prêt à tout briser pour arriver immédiatement à son but ; si l'on s'irrite contre les obstacles qui empêchent l'exécution de son projet, ou contre les personnes qui s'y opposent, on peut être assuré que ce mouvement

et ces désirs ne viennent pas de Dieu, mais de la chair, et que l'on ne doit point s'y arrêter.

Bons motifs. Pour suivre avec sécurité et confiance la carrière de l'apostolat, il faut s'y adonner pour des motifs surnaturels, solides et réfléchis, les seuls que Dieu ait coutume de suggérer aux âmes qu'il appelle à une grande et noble mission.

Les trois motifs principaux que l'on puisse se proposer pour embraser la carrière apostolique sont : un grand désir pour travailler à la gloire de Dieu—un zèle ardent pour le salut des âmes—une sainte ambition d'imiter les apôtres et de participer à leurs travaux, à leurs mérites et à leur récompense.

4. Signes de vocation à l'apostolat.

Le premier signe de vocation est un grand désir de travailler à la gloire de Dieu.

Tous les jours nous exprimons ce désir dans l'oraison dominicale, lorsque nous demandons à Dieu que son nom soit sanctifié parmi les hommes, et que son règne arrive. Mais pour que le désir ait la valeur d'un signe de vocation divine à l'apostolat, il faut qu'il produise dans l'âme une estime profonde et réfléchie pour la gloire de Dieu, le roi immortel des siècles, et que l'on éprouve un ardent besoin d'y contribuer de toutes ses forces et de tout son pouvoir. Un pareil sentiment ne peut venir que de Dieu.

Le zèle pour le salut des âmes, lorsqu'il est vif et ardent, a la même signification.

Les véritables apôtres sont pénétrés d'un sentiment de profonde commisération pour tant de milliers d'âmes qui ont le malheur de se perdre, parce qu'elles ignorent Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'elles se trouvent privées des grâces à l'aide desquelles elles se sauveraient. Ils aperçoivent cette vaste moisson que Notre-Seigneur nous montre dans l'Évangile, moisson déjà jaunissante et mûre qui.

réclame la main des moissonneurs ; et en la voyant ainsi abandonnée, ils brûlent du désir d'y mettre la main, et de la recueillir dans le grenier du père de famille. Le sort de ces malheureux infidèles les touche, les pénètre de pitié, et leur inspire une charité ardente, capable de tous les sacrifices, de tous les dévouements !

Quiconque sent au fond du coeur ce zèle du salut des âmes, cet ardent désir de contribuer à la conversion des infidèles, à la sanctification des pécheurs, est appelé de Dieu à l'apostolat catholique et peut s'y appliquer avec confiance.

Enfin il est un troisième motif qui vient du ciel, je veux dire, la **sainte ambition d'imiter Notre-Seigneur et les apôtres** dans leurs travaux apostoliques, de marcher sur leurs traces dans la prédication de l'Évangile, de continuer leur oeuvre, de participer à leurs succès, à leurs souffrances, à leurs mérites, à leur gloire et à leur couronne. Les douze trônes spéciaux que Dieu a préparés dans les cieux pour ses douze apôtres primitifs, seront possédés aussi, par les hommes apostoliques qui leur ont succédé, et qui ont poursuivi le cours de leurs triomphes. L'ambition de les suivre ici-bas, pour jouir avec eux dans le ciel de l'auréole de l'apostolat, vient de Dieu, et découle naturellement de la vocation apostolique. Elle est un soutien dans les travaux ; elle devient le principe des grandes entreprises, des grands dévouements, des grands succès. Celui qui en est animé peut se livrer aux travaux de l'apostolat, avec la douce confiance d'être soutenu par la main des apôtres qu'il imite, et par Notre-Seigneur lui-même qui est le chef et l'âme des apôtres.

5. Qualités et habitudes qu'exige l'apostolat catholique dans celui qui y est vraiment appelé.

Ici, comme ailleurs, le premier signe de la vocation divine est sans contredit l'aptitude à en remplir les devoirs.

Quelles sont les qualités essentielles requises dans un apôtre de l'Évangile ?

Il lui faut, d'abord, certaines qualités de l'esprit.

En premier lieu **l'esprit de foi**. Pour annoncer la vérité sainte aux infidèles, il faut en être bien pénétré soi-même : celui qui a une foi vive, ardente, communique facilement ses croyances.

Il faut des connaissances suffisantes. Quoique Dieu ne cherche point toujours une profonde science dans ceux qu'il choisit pour instruments de ses miséricordes, il veut cependant que ceux-ci ne comptent point sur des inspirations miraculeuses pour annoncer la foi ; il exige qu'ils emploient les moyens ordinaires d'acquérir la science sacrée dont ils ont besoin pour instruire facilement les autres.

Ne sont pas non plus appelés à l'apostolat les jeunes gens naturellement **volages, légers, inconstants**, qui se laissent émouvoir par l'attrait de la nouveauté, et qui suivent plus volontiers les élans de leur imagination que les oracles de leur raison. A un apôtre de Jésus-Christ il faut beaucoup de calme, beaucoup de maturité dans l'esprit et de plus un **jugement très sain**.

Il lui faut les qualités éminentes du cœur, surtout cette charité, qui consiste dans l'amour parfait de Dieu et du prochain. Cette charité développée à un haut degré est vraiment l'âme du missionnaire, et sa vie. C'est elle qui règle toute sa conduite et toute sa personne. Par un effet de ce double amour, il devient sincèrement humble, soumis de cœur à Dieu et à ses supérieurs légitimes ; obéissant comme un enfant, doux comme un agneau. De cet esprit de charité jaillit dans son âme l'esprit de sacrifice et de dévouement, l'abnégation de soi, la patience à toute épreuve, et que rien ne peut ni attiédir, ni lasser.

Il faut les habitudes de la vertu, mais surtout l'habitude de la prière et de l'union avec Dieu. La

constance dans la pratique des exercices de la piété ordinaire, une grande assiduité dans la fréquentation des sacrements, la mortification des sens, la modestie cléricale, la victoire des passions, sont sans contredit des conditions requises comme préparation à la vie apostolique. Cette vie réclame une vertu très-solide et un amour sincère du bien. Le relâchement ou la froideur dans l'exercice de la piété passeraient à bon droit pour des signes de non-vocation à ce saint état.

Il est bien entendu qu'un apôtre de Jésus-Christ doit aimer d'un tendre amour l'Eglise de Dieu, sa mère spirituelle et professer un sincère attachement au Souverain Pontife, qui a conservé seul au milieu du peuple chrétien, toutes les prérogatives de l'apostolat primitif.

Le désir du martyre est aussi une des inspirations de l'esprit apostolique et peut devenir la marque infaillible d'une véritable vocation à l'apostolat.

Les qualités du corps nécessaires à l'apôtre de Jésus-Christ se réduisent à une santé robuste et à des forces suffisantes pour supporter les privations et les fatigues de cette vie laborieuse. Pour se livrer facilement aux travaux de l'apostolat, il faut une certaine vigueur, et beaucoup de courage. Les personnes faibles, malades, très sensibles aux privations, aux rigueurs des climats, aux variations de la température, ne peuvent guère se flatter de posséder les qualités corporelles nécessaires à un apôtre, ni par conséquent d'être appelées aux durs labeurs de la vie apostolique. Il appartient du reste aux supérieurs de juger les exceptions que cette règle pourrait subir.

Remarque.—Toutes choses égales d'ailleurs, il est préférable pour les jeunes gens qui se destinent à l'apostolat de s'engager dans un ordre religieux, ou de s'associer à une congrégation religieuse, consacrée à l'oeuvre des missions, afin d'y obtenir une direction

plus sûre, un appui plus puissant. Personne ne peut méconnaître l'avantage que procurent les conseils et l'expérience des supérieurs de ces corporations, dont tous les membres s'entr'aident et se soutiennent. La règle de vie, les pratiques communes, la facilité de se retremper, préviennent bien des dangers, et procurent bien des secours, avantages auxquels les missionnaires isolés ne peuvent point prétendre.

Cependant, on peut aussi s'engager dans l'apostolat **sous la direction des évêques** et des vicaires apostoliques qui exercent une vigilance paternelle sur leurs chers coopérateurs, et qui les aident et les soutiennent avec la plus grande charité.

TROISIEME PARTIE

La décision

Le jeune homme sera-t-il abandonné à lui-même à ce moment si important de la vie ?—Dieu n'abandonne pas le chrétien à cette heure critique de la vie. Tout en respectant sa liberté, il l'éclaire et lui montre avec une certitude suffisante la voie qu'il peut ou qu'il doit suivre. Nous ne saurions admettre que la Providence si maternelle pour nous, nous laisse sans moyens de reconnaître ce qu'elle demande actuellement et immédiatement de notre bonne volonté. Alors elle cesserait de nous gouverner ; alors elle nous abandonnerait à nous-mêmes, comme un vaisseau désarmé et désemparé dans une nuit sans étoiles. Cela est-il croyable ? Dieu nous manifeste donc assez évidemment pour que notre raison en soit illuminée, les desseins éternels de sa miséricorde sur nous.

Il ne faut pas de spéculations subtiles, de longues études, de profonds travaux d'esprit pour trouver sa vocation ; c'est une grâce infailliblement promise à quiconque la cherche avec attention et avec un coeur également pur et droit.

Au dedans, Dieu nous incline tout doucement par un **attrait** vers la carrière qu'il a fixée pour nous ; il crée dans nos âmes les **aptitudes** qui nous rendront capables d'en bien remplir les devoirs.

Au dehors, il gouverne les événements, de telle sorte que le chemin soit libre devant nous ; il écarte les **obstacles**, il prépare les **secours** ; il se tient présent tout le long de la route, pour assurer notre marche vers le terme fixé.

METHODE SURE POUR FAIRE UN BON CHOIX

I. En général.

Votre âme est-elle calme et entièrement libre de toute affection dérégulée, prête à suivre la volonté de Dieu quelle qu'elle soit, proposez-vous l'objet de votre détermination ou l'état que vous songez à embrasser, et, placé en vue de cette vérité : **ma fin est de me sauver en glorifiant Dieu** ; suppliez la bonté divine d'incliner votre volonté vers le parti que vous devez choisir. Considérez attentivement quels secours l'état dont il s'agit vous présente, pour arriver à votre fin ; quels obstacles, au contraire, vous y attendent : faut-il l'embrasser ? faut-il y renoncer ? Pesez exactement le pour et le contre, comparez l'un et l'autre parti, et décidez-vous pour celui où vous pourrez le mieux servir Dieu et atteindre plus sûrement votre fin dernière.

Le point capital, dans cet examen, est de n'estimer les différents motifs que d'après leurs rapports avec cette fin.

II. En particulier.

Examinez-vous sur les points suivants :

I

A quel état de vie me porte une certaine impulsion intérieure, née du désir de sauver mon âme, et de la sauver, de la sanctifier dans l'état où je pourrai le mieux servir Dieu, et atteindre plus sûrement ma fin dernière ?

On le comprend, il n'est nullement question ici d'un attrait sensible ou d'une inclination naturelle ; l'impulsion intérieure dont il s'agit, est tantôt un effet de la grâce divine agissant directement sur la volonté, (attrait de sentiment) et tantôt, c'est le fruit de

sérieuses réflexions, fournies par la raison, éclairée des lumières de la foi (attrait de raison) ; mais dans les deux cas, c'est l'impulsion intérieure qui nous porte à choisir l'état de vie, où nous pourrons le mieux servir Dieu et sauver plus sûrement notre âme.

Mais comment m'assurer que cette impulsion intérieure est pour moi une véritable marque de vocation ?—Voici des signes auxquels je puis le reconnaître.

1er Signe. Si l'impulsion intérieure, suffisamment répétée, répond à mon aptitude, à mes talents, à mes dispositions physiques et morales, et en même temps a pour but principal et essentiel le service de Dieu et mon salut, je dois y reconnaître la voix du Ciel.

Ce premier signe bien constaté, suffit pour faire connaître une vocation, surtout si on sent un grand attrait pour tel état, un vif désir de l'embrasser.

Lorsque ce premier signe se trouve réuni aux deux suivants, la vocation approche de l'évidence.

2me Signe. Si l'impulsion sollicite mon coeur, lorsque je songe avant tout à ce qu'il faut que je fasse pour obtenir la vie éternelle ; si, dans ces moments surtout, cette impulsion est accompagnée ou suivie d'un désir plus vif, d'une espérance plus ferme du salut de mon âme, je dois y voir l'action de la grâce, je dois me dire à moi-même : *le doigt de Dieu est ici.*

3me Signe. Si, lorsque vous vous approchez des sacrements, lorsque vous êtes en prière, lorsque vous faites des oeuvres de piété, la même pensée revient toujours se présenter à vous, croyez, quoique d'ailleurs vous éprouviez des tentations et des désirs contraires, qu'elle descend du ciel.

Si l'on ne réussit pas à fixer son choix au moyen des signes que nous avons marqués, on aura recours aux points suivants.

II

Tel que je me connais, avec mes bonnes et mes mauvaises qualités, avec les grâces que j'ai reçues et celles que Dieu semble me destiner, dans quel état pourrai-je le mieux utiliser mes talents en vue de ma fin dernière, persévérer dans la pratique des vertus chrétiennes, et retracer ainsi en moi avec le plus de fidélité l'image de Jésus-Christ ? C'est là, sans aucun doute, que j'aurai le gage le plus assuré, la marque la plus évidente de ma prédestination au bonheur éternel. Car Jésus-Christ est le type de la sainteté, le modèle de notre prédestination, et comme le moule où elle doit être formée. C'est ce que Saint-Paul nous fait entendre par ses paroles : **Ceux que Dieu a connus dans sa prescience, il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son fils.** (Rom. 8, 9.)

III

Jésus-Christ est la voie que nous devons suivre, ainsi qu'il le dit lui-même : **Je suis la voie, la vérité et la vie**. Or, si le divin Maître m'apparaissait maintenant, comme il me connaît parfaitement et qu'il sait ce qui me convient, quel état me conseillerait-il d'embrasser, afin qu'en marchant sur ses pas, je suive le chemin du vrai bonheur pour le temps comme pour l'éternité ? Point de conseiller plus sage, plus éclairé que l'Ange du grand conseil, point d'ami plus désintéressé, plus aimant que le Fils de Dieu : **Il m'a aimé et il s'est livré pour moi.** (Gal. 2. 20.)

IV

Je me représenterai un **inconnu**, un homme qui s'offre pour la **première fois** à mes regards, pour lequel, par conséquent, je n'éprouve aucune affection humaine, qui m'exposerait au danger de me tromper et de le

tromper lui-même. Il vient à moi avec une extrême confiance, pour obtenir la solution d'un doute, pour avoir mon avis sur une grande détermination à prendre. De mon côté, je sens que la charité de Jésus-Christ me presse, je n'ai qu'un seul désir, celui de procurer à cet homme les moyens les plus efficaces d'arriver à sa fin dernière. Si cet étranger se trouvait, sous tous les rapports, dans ma situation actuelle, que lui conseillerais-je de choisir et de faire, **pour la gloire de Dieu et le grand bien de son âme** ? Il est évident que je dois suivre pour moi-même, le conseil que je lui donnerais, et faire résolument ce que je lui dirais de faire.

C'est ce que demande de moi la charité bien ordonnée, c'est ce qu'exige le zèle pour le salut de mon âme, suivant ces paroles du Sage : **Ayez pitié de votre âme en vous rendant agréable à Dieu.** (Eccl. 30. 24).

V

Au moment de la mort, sur le point d'être cité au tribunal du souverain Juge, avec quelle pureté de vues, avec quelle droiture d'intention, de quelle manière enfin voudrai-je m'être conduit dans le choix qui m'occupe ? C'est ainsi qu'il faut me conduire présentement ; car c'est là ce qui me donnera le plus de confiance en ce jour terrible. **Qu'heureux et sage est celui qui s'efforce d'être tel dans la vie qu'il souhaite d'être trouvé à la mort.** (Imit.)

Ces différents points étant mûrement examinés en face de votre conscience et sous le regard de Dieu, voyez de quel côté les raisons font pencher la balance et choisissez l'état, qui, le mieux de tous, doit vous mener à votre fin dernière. Il suffit que l'on juge d'une manière raisonnable que tel état est le meilleur pour soi. Ensuite, avec une juste défiance de vos propres lumières, faites connaître à votre guide spirituel le résultat de votre délibération et le choix que vous avez fait.

Remarque.—L'usage de ces règles ne doit pas se restreindre au choix d'un état de vie, il faut, avec moins de rigueur cependant, l'appliquer à celui d'une profession, afin de prévoir l'avenir avec plus de lumière, et de se décider avec plus de sagesse. En effet la robe ou l'épée, l'industrie ou l'administration, les sciences ou les arts, la médecine ou les lettres sont des carrières entièrement distinctes les unes des autres ; elles exigent des aptitudes diverses, des dispositions différentes et peuvent avoir une grande influence sur le succès, le bonheur et le salut éternel. Ainsi donc, si l'on se détermine à vivre dans la simple observance des préceptes, il reste encore à examiner, suivant les mêmes règles, quelle profession on choisira. Or dans cet examen, le point important est d'avoir toujours en vue notre fin dernière, de mesurer tout sur la gloire de Dieu et le salut de notre âme.

Donc, en résumé :

1. Si les motifs qui vous portent à tel ou tel genre de vie sont des motifs saints et louables, si, par exemple, vous préférez tel état à tel autre, parce que, vu vos goûts et vos penchants, vous pensez y mieux assurer le salut de votre âme, y travailler plus efficacement à celui du prochain etc, soyez tranquilles, vous agissez conformément aux intentions de la divine Providence—surtout si vous persévérez dans les mêmes pensées et les mêmes sentiments.

2. Si dans le choix d'un état, on n'a que des intentions mauvaises, ou seulement des motifs naturels et humains ; si on se laisse guider par l'humeur, l'intérêt, le caprice ; si on ne prend pour règle de conduite que la volonté des parents ; si on se laisse éblouir par la perspective des honneurs ou des richesses ; si on n'a en vue que de secouer ses chaînes pour vivre en liberté, au milieu des plaisirs, etc, etc, alors Dieu n'est pour rien dans le choix d'un état et la vocation n'a pas de garanties de l'appel divin.

QUATRIÈME PARTIE

L'Exécution

QUANT A LA VIE RELIGIEUSE

On suit toujours avec plaisir l'invitation de Dieu.

Je veux supposer, pour un moment, que Dieu vous appelle hors du monde. Vous craignez que par là il ne contrarie vos goûts, et ne vous cause des chagrins. Vous vous trompez, dit Saint-Augustin ; n'allez pas croire que Dieu vous attire malgré vous ; le coeur est attiré par l'amour, Dieu éclairera votre esprit, il touchera avec douceur votre coeur, de manière que vous serez conduit non-seulement par la volonté, mais aussi par le plaisir : **Trahit sua quemque voluptas.**

Vous courez à Dieu spontanément et avec joie. Dieu vous donnera assez de lumières pour que votre coeur trouve plus de contentement à fuir le monde, que vous n'en avez maintenant à savourer l'espérance des honneurs et des dignités, ou des plaisirs. En effet, dit Saint-Thomas, lorsque Dieu éclaire l'esprit de l'homme, et lui fait connaître le bien que renferme un objet, il porte en même temps, avec douceur, la volonté à l'aimer, à la chercher avec l'espérance, ou du moins avec le désir. Dieu, dans les opérations de la grâce, mêle toujours la douceur à l'efficacité : par ses dons, il fait que la nature soit élevée jusqu'à l'estime d'une chose difficile, mais jamais il ne lui fait violence, pour qu'elle pratique de force ce qu'elle regarderait comme odieux.

CHAPITRE PREMIER

IL FAUT EXECUTER LE PLUS TOT POSSIBLE SON DESSEIN D'ENTRER EN RELIGION

La gloire de Dieu le demande. Il s'agit de la gloire que l'on procure à Dieu en faisant cet acte magnifique où la foi, l'espérance et l'amour se disputent la palme. Or, cette gloire que vous procurez à Dieu en quittant le monde, pouvez-vous la procurer trop tôt ? Est-ce que la promptitude avec laquelle on fait un don n'en augmente pas le prix ? **L'Esprit-Saint n'aime pas les lenteurs. Nescit tarda molimina Spiritus Sancti gratia.**

Votre profit spirituel vous presse également d'entrer en religion, dès que votre vocation est certaine. Il est incontestable que l'oeuvre de notre sanctification se fait mieux au couvent que dans le monde. Là, les moyens abondent ; chaque heure peut marquer un progrès sérieux dans la voie du bien, et ainsi embellir votre couronne éternelle. Celui qui a envie d'acquérir les fortunes terrestres tarde-t-il des semaines, des mois, des années à commencer l'exploitation de la veine d'or qu'il a découverte, et qu'il peut et veut exploiter ? S'il a résolu d'entreprendre un commerce à coup sûr très lucratif, remet-il à plus tard sans raison, d'ouvrir ses magasins ?

Les délais peuvent amener la perte de la grâce de la vocation. "Quand le démon, dit **Saint-Jean-Chrysostôme**, ne peut détourner quelqu'un de la résolution de se consacrer à Dieu, il cherche au moins à lui persuader d'en différer l'exécution, afin de l'amener à perdre sa vocation."—C'est que Dieu présente ses inspirations, comme le Sauveur répandait ses miracles et ses grâces : **Pertransiit benefaciendo. Il a passé**

en faisant le bien. Il a passé... ; il faut le recevoir, pendant qu'il passe. " Cherchez le Seigneur, dit Isaïe, pendant qu'on peut le trouver. Saint-Augustin dit que le maître de la vigne, et Celui qui invita aux noces, appelèrent des gens de tout âge, de tout état, de tout lieu, à différentes heures ; mais au milieu de tant de vocations différentes, on ne voit pas que ce maître ait appelé personne deux fois. Quand il connut leur refus, il ne leur envoya pas d'autres serviteurs. On ne trouve pas non plus qu'aucun des Apôtres ait été invité plus d'une fois, à suivre constamment le Sauveur. S'ils n'avaient pas obéi à l'instant, ils seraient toujours restés dans leur misérable état. Un jeune homme appelé par Jésus, demande d'aller, avant de se mettre à sa suite, ensevelir son père. Jésus ne le lui permet pas, il lui dit : laissez les morts ensevelir les morts ; quant à vous, suivez-moi tout de suite. Il dit une parole plus sévère à un autre qui voulait, avant de le suivre, aller mettre ordre à ses affaires : Quiconque, lui dit-il, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas apte au royaume de Dieu.

D'ailleurs, plus tard, les mêmes difficultés se présenteront sur votre chemin. Les mêmes sacrifices seront à faire quand il vous faudra enfin quitter le monde, et briser les liens qui vous captivent. Qui sait ? de nouveaux obstacles peuvent surgir entre-temps, des tentations violentes, des circonstances très dangereuses peuvent se présenter qui vous feront tomber dans le péché, et vous ôteront toute volonté de vous rendre à l'appel de Dieu.

Conclusion. " Dépêchez-vous, dit Saint-Jérôme, coupez la corde qui retient le vaisseau au rivage, plutôt que de perdre le temps à dénouer les noeuds."

CHAPITRE DEUXIEME

MOTIFS SPECIEUX DE RETARDER L'ENTREE EN RELIGION

Il y en a quatre surtout : 1. l'âge peu avancé. 2. Le désir d'une plus longue délibération. 3. La crainte de ne pas persévérer. 4. L'épreuve préalable au contact des dangers du siècle.

1. L'âge peu avancé.

Cette question de l'âge a été mûrement examinée par l'Eglise. Il faut avoir 16 ans accomplis pour faire la profession dans un Ordre religieux, et cette profession doit être précédée d'une année entière de probation.

Si tels sont les enseignements et les lois de l'Eglise, qui a pour elle les promesses de Jésus-Christ et l'assistance de l'Esprit-Saint, il est téméraire pour les chrétiens d'exiger davantage. La grâce n'a pas besoin du nombre des années.

L'exemple des Saints vient à l'appui de cette doctrine. Saint-Paul, premier ermite, Saint-Antoine, Saint-Hilarion n'avaient que quatorze ans lorsqu'ils dirent au monde un éternel adieu ; Saint-Jean-Calybite, Saint-Antonin, Saint-Siméon Stylite, n'en avaient que treize ; Saint-Pierre d'Alcantara, seize ; et Saint-Thomas d'Aquin, dix-sept. Parmi les jeunes personnes, Sainte-Thècle, Sainte-Agnès, Sainte-Agathe, Sainte-Lucie, Sainte-Claire, Sainte-Madeleine de Pazzi, Sainte-Julienne, et une foule d'autres ont fait le voeu de chasteté ou sont entrées en Religion dès leur plus tendre jeunesse.

Il y a de grands avantages à entrer en Religion dans un âge peu avancé, selon les paroles de l'Esprit-

Saint : Il est bon pour l'homme de porter le joug du Seigneur dès l'adolescence.

Celui qui dès sa jeunesse, se sera élevé au-dessus de la nature, et se sera soumis au joug de la religion, sera bien plus capable de garder ses vœux. "Le vieillard ne s'écartera pas du chemin, qu'il a suivi dans sa jeunesse."

La jeunesse, c'est un âge où l'homme peut être formé comme dans un moule, selon l'esprit d'un saint fondateur et selon les règles données par lui, sous la direction du Saint-Esprit. A cette époque de la vie, le cœur pur reçoit sans peine les impressions de la vertu, et en prend aisément l'habitude ; les passions, ou bien n'ont pas encore acquis leur développement, ou du moins n'ont pu jeter de profondes racines ; on a plus d'ardeur pour le service de Dieu, plus de générosité à se donner à lui sans réserve, moins d'attachement à sa volonté propre. En un mot, l'âme de l'adolescent est cet arbre qui, souple et flexible tandis qu'il est jeune, se laisse plier au gré d'un habile jardinier, mais qui, après avoir pris sa croissance, ne présente plus qu'un tronc rebelle aux efforts de l'art.

2. Le désir d'une plus longue délibération.

Evidemment, dans une détermination de cette nature, la légèreté, l'entraînement, l'irréflexion seraient impardonnables. Si la vocation est douteuse, il faut de la délibération, oui ; il la faut sérieuse, mais elle ne doit pas dépasser les limites du raisonnable. Si la vocation est moralement certaine, il n'y a pas lieu de délibérer. La prière, la réflexion, le conseil d'un directeur ont rendu cette vocation moralement certaine. Il ne reste plus qu'à l'exécuter. "De tous les états de vie que la Providence destine aux fidèles, dit Mgr Marlou, l'état religieux est sans contredit celui qui demande le moins de délibération, celui dont le choix doit faire naître le

moins de doute, et provoquer le moins d'hésitation ; car c'est dans cet état que l'on rencontre le moins de difficultés, et que l'on trouve le plus de moyens de faire son salut." Il est seulement nécessaire d'user d'une vigilance, et d'une prudence ordinaire. S'il en était autrement, nous devrions laisser de côté toutes les occupations humaines, car comme l'Esprit-Saint nous en avertit : "Celui qui regarde le vent ne sème pas, et celui qui examine les nuages ne récoltera pas."

3. La crainte de ne pas persévérer.

On dit : "L'état religieux demande de grands sacrifices à la nature, je ne pourrai y persévérer, et je serai obligé à ma honte, de rentrer dans le monde." Voilà ce que disent bien des gens pour justifier leur résistance à la vocation divine. Or, il est facile de montrer que ce raisonnement fait injure à la sagesse et à la bonté de Dieu. N'est-il pas vrai que Dieu vous appelle à l'état religieux ? Vous supposez donc que Dieu ne vous donnera pas les grâces nécessaires à l'état auquel il vous appelle, qu'il voudra la fin sans les moyens ! Mais peut-il demander ce qui est impossible ? Certes, il n'en sera pas ainsi. Si la pratique des conseils est au-dessus des seules forces de la nature, si elle est impossible sans le secours de la grâce, avec ce secours, elle devient possible et même facile. *Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possible sunt.* Celui qui nous a donné le vouloir, ne nous donnera-t-il pas le pouvoir d'exécuter ? *Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere.* (Phil. 2. 13).

Objection. Si on se presse trop d'entrer au couvent, on en sort ensuite. **Rép.** Le plus souvent, les années ou les mois passés au couvent, pour ceux même qui le quittent ensuite, sont féconds en actes de vertu, et à l'abri des périls et des fautes.

Quoi qu'on puisse dire, ce n'est pas une honte d'avoir essayé d'embrasser un état parfait, sans y avoir réussi.

4. L'épreuve préalable au contact des dangers du siècle.

C'est ici le plus commun peut-être, et toutefois le plus pernicieux de ceux que l'on met en avant, pour différer l'entrée en Religion. Il faut, dit-on, connaître le monde avant de le quitter, et c'est au contact de la vie qu'il faut éprouver une vocation religieuse.

Or, ceci est un calcul vraiment immoral, un conseil funeste qu'on ne pourrait même pas donner à un ennemi, et que l'on donne à des enfants que l'on prétend aimer. C'est une conduite indigne d'une âme honnête, indigne surtout d'un père, d'une mère ! Et pourquoi ? Parce que l'on expose ainsi grandement la vocation des enfants. On imite, dit Saint-Thomas, la folie de l'homme qui, pour apprendre l'art de la navigation, s'aventure en pleine mer et au milieu des écueils. Pour éprouver la vocation des enfants, on les promène dans ces assemblées profanes d'où ils sortent toujours moins chrétiens ; on les force de se produire dans ces sociétés mondaines où l'on ne vit que pour le plaisir : on leur fait respirer cet air contagieux du siècle, si funeste aux jeunes cœurs. Trop souvent, hélas ! ils ne sont que trop dociles à ces leçons ; trop souvent, ils suivent ces conseils qui répondent si bien à la corruption de la nature, et à la légèreté de la jeunesse. Si les vocations s'éprouvent dans le monde, elles s'y perdent encore plus aisément.

Et puis, à cet âge, on ne peut avoir une idée vraie du monde. Dans la jeunesse, on ne voit le monde que par son beau côté : on ne connaît jamais le revers de la médaille.

Vous voulez éprouver leur vocation. Ce désir est louable, et l'Eglise le réprouve si peu, qu'elle a prescrit, pour tout Ordre religieux, une année au moins de pro-

bation. C'est là que l'aspirant à l'état religieux peut sûrement faire l'apprentissage de la vie qu'il doit mener plus tard, et s'habituer à pratiquer volontairement ce à quoi il veut s'obliger pour le reste de ses jours. Avant de s'engager, il s'assure que cet état est fait pour lui, qu'il y trouvera une source de consolation et de puissants moyens de salut.

Voilà la véritable manière d'éprouver sa vocation ; épreuve raisonnable, elle se fait par des moyens conformes à la fin qu'on se propose. L'enfant sans vocation se déplaît à tel point dans l'austérité des noviciats qu'il ne peut en supporter les pratiques ; les portes sont assez ouvertes alors pour qu'il recouvre sa liberté. De plus, avant la profession, l'enfant est dûment averti par ses supérieurs qu'en s'engageant au service de Dieu, il doit préparer son âme, à la tentation et à l'épreuve. Il y a des épreuves d'ailleurs dans tous les états de vie chrétienne.

Mais, dira-t-on peut-être, il faut du moins une vocation plus évidente et plus éprouvée, pour l'état de perfection que pour tout autre état.

Rappelons-nous que nous ne faisons que passer sur la terre, que notre vie est un voyage vers l'éternité. Différentes voies s'ouvrent devant nous ; nous pouvons choisir une carrière, parmi les divers états autorisés par l'Eglise. Tous peuvent nous conduire à l'éternelle félicité ; mais ils y mènent plus ou moins directement, plus ou moins sûrement. Voulez-vous un signe infaillible pour connaître le degré d'assurance que présente chacune de ces voies, prenez la marque de l'Evangile, celle que le Sauveur lui-même nous a donnée. Plus la voie est large et spacieuse, plus on y marche à son aise, plus aussi on y court de dangers ; moins on y trouve d'avantages et de moyens pour le salut. Au contraire, plus elle est étroite, et plus elle nous fait suivre de près les traces du Sauveur, plus

aussi on y est en sûreté, plus on y trouve de garanties pour le ciel.

Evidemment, quand on s'engage dans un chemin dangereux, la prudence exige que l'on proportionne les **précautions** à la grandeur et au nombre des périls. Si, au contraire, le chemin est sûr, si la **sagesse** de celui qui nous invite et nous y attire intérieurement ne peut nous égarer, les mêmes précautions ne sont pas nécessaires.

CHAPITRE TROISIEME

CAUSES LEGITIMES QUI PEUVENT RETARDER OU EMPECHER L'ENTREE EN RELIGION

En principe, tous ceux qui sont légitimement obligés envers d'autres, c'est-à-dire, qui ne sont pas libres de disposer d'eux-mêmes, ne peuvent entrer en Religion.

Voici les principaux cas :

1. Ceux qui n'ont pas atteint l'âge requis, c'est-à-dire 16 ans accomplis, pour la profession. La profession doit être précédée d'une année entière de noviciat.
2. Un enfant ne peut abandonner ses parents dans un besoin qui nécessite son assistance. Cette assistance doit être **grave**, un besoin **ordinaire** ne suffit pas ; c'est l'opinion commune des théologiens. Si les parents, dit Saint-Thomas, peuvent, sans l'assistance de leur enfant, vivre d'une manière telle quelle, tout en étant un peu à l'étroit, l'enfant n'est pas obligé pour cela d'abandonner les oeuvres de perfection. Que chaque enfant, dans le doute, consulte un confesseur prudent.
3. Si on a des dettes certaines à payer.
4. Comme l'**opposition des parents** est le motif le plus ordinaire de ces retards, même quand cette opposition n'est dictée que par une tendresse aveugle, si le jeune homme, la jeune fille, appelés à la vie religieuse, ne courent pas des risques graves de perdre leur vocation, nous croyons qu'il est souvent prudent de retarder l'entrée au couvent, si par ce retard, pas trop prolongé, on espère obtenir le consentement des parents. Il est toujours préférable qu'on emporte avec soi, en quittant le monde, la bénédiction d'un père et d'une mère, et

qu'on fasse ses premiers pas dans la sainte carrière, avec la douce pensée que ses parents ont fait généreusement leur sacrifice.

Quelquefois, les parents ont de légitimes motifs d'opposition. Il est des positions dans lesquelles un père et une mère ne peuvent se passer de leurs enfants : le grand âge, les infirmités, la misère, des rapports d'une intimité exceptionnelle, de grands chagrins, etc. Ce sont des causes légitimes qui peuvent faire ajourner une décision, et même la changer quelquefois.

CHAPITRE QUATRIÈME

CHOIX DE L'ORDRE

Certaines personnes méconnaissent l'importance de cette question. A leurs yeux, dès qu'on est décidé à embrasser l'état de perfection, le choix de l'Ordre ou de la Congrégation est indifférent, parce que toutes les associations religieuses fournissent un moyen d'exécuter cette résolution. C'est là une erreur dangereuse. Assez souvent, la **paix de l'âme**, le **progrès dans la vertu**, et la **persévérance dans la vocation** peuvent dépendre de la nature de l'Institut qu'on embrasse.

Il y a sans doute dans tous les Instituts religieux un élément commun—c'est la tendance à la perfection. Tous joignent à l'observation des préceptes la pratique des vœux de religion, et de certaines Règles sous la dépendance d'un supérieur. Mais, ils diffèrent les uns des autres par la **fin particulière** qu'ils se proposent, et par la nature des **moyens** qu'ils emploient pour parvenir à cette fin. Chaque Institut, en effet, choisit une ou plusieurs œuvres de charité chrétienne envers Dieu ou envers le prochain, par lesquelles il se distingue.

Parmi les ordres religieux, les uns donnent une part tout à fait prépondérante au service divin, à la pratique de l'oraison. La liturgie sacrée, la divine psalmodie, la prière, remplissent la plus grande partie de la journée des religieux, et absorbent le meilleur de leurs forces corporelles et spirituelles. Ceux-ci vivent d'une vie plus retirée du monde, ont des austérités et un ensemble de règles qui les poussent plus vigoureusement vers la sainteté, et assurent davantage la pureté du cœur, la pratique des vertus et l'union avec Dieu. Ce sont les ordres **contemplatifs**.

D'autres Instituts donnent, non pas une **moindre importance** au service direct de Dieu, à l'exercice de

l'oraison et de la vie intérieure—c'est toujours et pour tous la meilleure part—mais une moindre portion de leur temps, pour réserver surtout leurs heures et leurs forces aux oeuvres de miséricorde corporelle et spirituelle. Ce sont les ordres mixtes. La vie mixte comprend donc l'action et la contemplation. C'est la vie mixte qu'ont menée Jésus-Christ et les apôtres. Le divin Sauveur en effet, persévérait dans la prière pendant la nuit, et prêchait pendant le jour.

Supposons que votre Directeur vous ait dit : " Mon enfant, je erois voir elairemnt que le bon Dieu vous veut à son service, vous renoneerez au monde et vous entrez en religion ". Est-ce que l'étude de la question est réglée ? Non, car il reste une partie secondaire encore bien importante à décider : Où serez-vous en religion ? Sera-ce dans la vie contemplative ou mixte ? dans les oeuvres d'éducation ou de charité ? Les missions lointaines, les hôpitaux, les asiles des pauvres, les malades à domicile, les écoles, les collèges et les pensionnats, sollicitent en effet le zèle et réclament de très nombreuses vocations. Toutefois, ces questions sont beaucoup plus faciles à résoudre que la question fondamentale de la vocation. Une fois qu'on est résolu à quitter le monde, le choix du sentier à prendre peut être vite fait. Beaucoup de communautés ne se distinguent pas entre elles par des différences bien profondes : partout la profession impose les mêmes vœux, la Règle établit les mêmes exercices de piété, les supérieurs exercent la même autorité, les sujets sont tenus à l'écart du monde et de ses folles jouissances. Tous les trains de vie religieuse se ressemblent jusqu'à un certain point ; discuter trop longtemps celui qui nous portera, ce serait perdre du temps et nous exposer à manquer le voyage.

Cependant, il est juste que chacun choisisse la société qu'il préfère. Dans le milieu qu'il aura librement choisi, il se sentira plus heureux, et il pourra aussi

être plus vertueux. Quels ennuis, quels découragements, quelles défaillances se produiraient un jour dans le religieux qui pourrait dire : " Si je suis dans cette société où je souffre, c'est qu'on a fait violence à mes attrait. " Bien plus fort contre la tentation est le religieux qui vit dans le lieu qu'il a aimé et librement choisi. . .

Il ne faut donc pas aller les yeux bandés vers un noviciat quelconque. Les surprises sont dangereuses—elles sont la cause la plus ordinaire des défections qui, de temps à autre, viennent attrister les supérieurs des communautés.

Mais ce choix doit être éclairé. Pour le faire en connaissance de cause, on doit considérer :

1o. Quel **genre de vie** mène-t-on, à quelles oeuvres se livre-t-on dans la Communauté où l'on désire entrer ?

2o. Les **attrait** et les **aptitudes** qui nous distinguent seront-ils pleinement satisfaits ?—Cet attrait et ces aptitudes, surtout s'ils sont plus marqués, seront d'ordinaire une indication des vues de la Providence.

3o. Certaines **circonstances** qui parfois influent sur notre destinée.

Explication.—Attrait intérieur.—Il faut un goût plus ou moins prononcé pour les oeuvres que poursuit l'Ordre dans lequel on aspire à entrer. On s'acquitte ordinairement mieux des emplois pour lesquels on a une disposition naturelle ; on y trouve du contentement ; l'occupation plaît ; et le plaisir qu'on y trouve aide à réussir. Le jeune homme doit considérer si ses goûts personnels seront pleinement satisfaits.

On doit veiller à ne pas prendre pour un attrait surnaturel vers la vie contemplative, une certaine propension de nature vers une vie calme, et retirée, où l'on pourra trouver une certaine paix, et une sorte de bien-

être spirituel. Le véritable attrait a des vues plus élevées : c'est comme un **besoin de l'âme** d'être à Jésus seul, de le contenter en s'occupant de lui, en vivant seul avec Lui, en priant et en s'immolant avec Lui.

Si, étant encore dans le monde, la jeune fille, par exemple, a cet attrait intime et surnaturel ; si elle le réalise dans la mesure de sa grâce et des circonstances avec un vrai profit spirituel, on peut la considérer comme appelée à la vie contemplative. Pour le confesseur, découvrir cet attrait dans une pénitente et en juger, est plutôt, dit le P. Surin, affaire d'onction, de science, de patience, de vigilance et d'union avec Dieu, que d'action et de parole.

Les aptitudes.—La vie contemplative requiert un esprit plus posé, moins dominé par l'imagination, un coeur plus vigoureusement détaché, un vrai dégoût du monde, un fond de bonne humeur, et de confiance, une certaine tendance marquée vers la prière, sous toutes ses formes, un attrait caractérisé pour la mortification intérieure et extérieure, enfin un grand fond de religion envers Dieu. Un caractère un peu timide et quelque peu concentré, n'excluant pas la rigueur intérieure envers soi-même, n'y convient pas mal ; mais il ne faut pas de mélancolie. Ce qui est surtout nécessaire, pour entrer dans un ordre contemplatif, c'est une volonté arrêtée de se donner totalement à Dieu, à l'oeuvre de sa sanctification, et de la rédemption des âmes.

La vie religieuse dans les ordres **actifs et mixtes** demande un caractère soumis, souple, un coeur conciliant, généreux ; enfin une âme, décidée, entreprenante.

Remarques : 1. Toutes ces qualités et ces attraits ne doivent pas être chez un sujet, dans un haut degré ; il suffit de les constater ; le noviciat et les secours de la vie religieuse les développeront et les affirmeront.

2. C'est aux supérieurs à voir si le sujet qui se présente peut être accepté. L'aspirant ne doit pas se prononcer seul. Souvent il se fait illusion sur ses qualités, ou bien par un excès d'humilité et de défiance, il exagère ses défauts, et embrasse trop vite un parti contraire à son propre intérêt. Parfois aussi, l'on exagère les connaissances ou les talents requis pour l'admission.

Bien qu'il faille, en règle générale, plus de **santé** pour la vie active que pour la vie contemplative, on peut cependant, comme l'expérience de tous les Instituts le prouve, rendre bien des services avec une faible santé. La prudence des supérieurs sait tenir compte de cette faiblesse, ordonner des soins spéciaux, et fixer comme il convient la nature et la somme des travaux.

Tout état cependant requiert pour l'accomplissement des devoirs qu'il impose une certaine somme de vigueur corporelle. On doit croire que la Providence divine, si elle appelle à un état, y dispose en accordant une **santé suffisante** pour en remplir les devoirs. L'examen de la santé doit donc intervenir dans l'étude de la vocation, et quand la vocation religieuse est décidée, reste la question du choix de l'Ordre dans lequel on entrera. Les forces manquent peut-être pour vivre dans tel Ordre, tandis qu'elles suffiront pour un autre. La perfection ne consiste pas dans l'austérité, qui n'est qu'un moyen et non la fin, mais dans l'abnégation de sa propre volonté. Si vous êtes porté pour les pénitences corporelles, vous pourrez partout la pratiquer avec discrétion.

Les circonstances.—Beaucoup d'enfants sont aptes à tous les genres de travaux, moyennant une formation spéciale, ils peuvent s'adapter à n'importe quel genre d'occupations : oeuvres de charité ou enseignement. Souvent, alors, la Providence se charge elle-même de montrer à l'enfant la vie qu'il doit prendre.—Voici un enfant qui veut absolument être religieux : en religion, il se formera pour remplir tous les emplois que ses

supérieurs lui confieront, . . . mais il ne connaît qu'une communauté religieuse : celle qui l'a élevé ; n'est-il pas juste qu'il entre dans cette famille qu'il aime, et dont il est l'enfant ? Tel autre enfant a de merveilleuses dispositions pour les études, il veut être maître d'école. Pourquoi n'entrerait-il pas dans la phalange des éducateurs qui ont façonné son âme ? Un autre enfant aspire aux oeuvres des missions lointaines.—Une fois ce point acquis, qu'il se donne à la société qu'il a le bonheur de connaître : à quoi bon hésiter longtemps entre les diverses sociétés de missionnaires ?

Dans la réalité, c'est souvent ainsi que les choses se passent ; les enfants avides du dévouement religieux entrent dans la communauté qui les a formés. Rien de plus juste : les sociétés religieuses vivent ainsi des fruits du champ où elles travaillent.

Disons enfin que, pour ce choix particulier, le directeur doit être consulté. Lui seul peut tenir un enfant en garde contre l'illusion, contre l'entraînement passager, contre des enthousiasmes factices. En fait de vocation, je donnerais aux enfants comme règle d'or, l'avis suivant : " ne faites aucune démarche, surtout ne prenez aucune décision que du consentement de votre confesseur."

CHAPITRE CINQUIEME

PREPARATION PROCHAINE A LA VIE RELIGIEUSE

La vocation religieuse est décidée ou à peu près ; mais vu les circonstances, il faut attendre des mois et peut-être des années avant de pouvoir la suivre ; quelle conduite doit-on tenir ? Il faut faire la préparation prochaine.

En quoi consiste-t-elle ? Elle consiste, en général, à travailler avec zèle à acquérir ou à augmenter en soi, les **vertus**, les **dispositions**, et les **aptitudes**, dont on devra être doué pour remplir convenablement les devoirs de l'état de vie auquel on est appelé.

Elle consiste, **en particulier** : Dans la fuite, aussi complète que possible, du monde et de ses divertissements.

Dans la pratique de l'esprit de prière et de recueillement.

Dans l'emploi de tous les moyens que la religion fournit pour vivre dans une parfaite chasteté.

Dans la correction des défauts ; colère, humeur, bouderie, désobéissance, vanité, etc.

Dans l'habitude de voir en ses parents et supérieurs les représentants de Dieu.

Dans la pratique de la charité envers frères, soeurs, tout le monde.

Dans la sainte pratique des lectures pieuses, autant que les devoirs d'état et les circonstances le permettent. Les vies de Saints et autres ouvrages forment

l'âme au détachement du monde, au mépris de ses grandeurs et de ses plaisirs.

Toute personne qui se prépare à la vie religieuse doit avoir un Directeur de conscience, et sous sa direction s'efforcer de croître dans l'amour divin, dans la dévotion envers Jésus et Marie.

EXECUTION QUANT AU MARIAGE

Les circonstances, les attraits intimes, les lumières que la prière lui a procurées ; les conseils des personnes prudentes et désintéressées, et surtout du confesseur persuadent un jeune homme et une jeune fille de leur vocation au mariage.

Que doivent-ils faire ?—Suivre leur vocation, à l'heure voulue, d'après les indications de la raison et de la foi.

CHAPITRE PREMIER

DU CHOIX D'UN EPOUX

Trop souvent, les jeunes filles se marient sans savoir ce qu'elles font ; sans connaître la grandeur des obligations qu'elles s'imposent : pour obéir à leurs parents, pour sortir de tutelle et conquérir leur liberté, par pure passion, etc. Loin de prendre les précautions qui devraient les rendre heureuses, elles courent, les yeux fermés, au malheur de toute leur vie.

Le mariage doit durer toute la vie et, malheureusement, on a peu de temps pour y songer. Ce peu de temps, on l'emploie mal. Généralement le mariage est l'acte de la vie qu'on fait avec le plus d'irréflexion, comme si l'on avait pris à tâche de se rendre malheureux.

Que doit faire une jeune fille qui veut agir avec prudence et sagesse dans une matière si importante ? Rechercher avant tout les qualités morales et intérieures. Ces avantages peuvent suppléer à toutes les qualités extérieures : seuls, ils sont durables et ne se perdent point ; à eux seuls, Dieu a promis le bonheur.

Je dis **avant tout et surtout** ; car nous ne prétendons pas qu'il faille fermer les yeux entièrement sur les avantages de la nature et de la fortune. Non, ayez-y égard dans la mesure qui ne répugne pas à la sainteté du mariage ; mais, demandez, avant tout, la bonne conduite et la religion. Ce sont des biens que vous devez estimer plus que tous les autres, parce que tout le reste, sans eux, ne seroit rien.

CHAPITRE DEUXIEME

DU CHOIX D'UNE EPOUSE

Jeunes gens, les dangers, les croix, les devoirs perpétuels du mariage s'aggravent ou s'allègent singulièrement, selon la personne avec laquelle on les partage : on sera heureux et porté au bien avec celle-ci, malheureux et en voie de se perdre avec celle-là. Quelle est celle que Dieu vous a destinée pour être comme votre complément, et comme la soeur de votre âme ? Quelle est celle qu'il a formée exprès pour vous en disant : **"Faisons-lui un aide semblable à lui ?"** Car il y en a une, Dieu la connaît, et il veut que vous la connaissiez. Prenez donc pour cela tous les moyens qu'il vous offre :

1o. Priez-le instamment de vous faire rencontrer ce trésor que vous cherchez et qui vous cherche, mais auquel Dieu seul peut vous réunir ; car il est écrit : **"Les maisons et l'argent sont donnés par les parents, mais la femme prudente est le propre don du Seigneur."** Priez-le surtout par votre propre conduite, par une jeunesse régulière et chrétienne : car il est écrit encore : **"La femme vertueuse se mérite par les actes de vertu."**

2o. Recherchez ensuite cette personne pour elle-même, pour les qualités de son âme, de son esprit et de son coeur, pour ses vertus naturelles et acquises, et pour sa religion qui les garantit toutes ; non pour une beauté fragile et périlleuse, non pour une fortune douce, instable, brillante à la vue, mais pleine d'épines au toucher.—Recherchez donc **avant tout et surtout** la pudeur, la vertu, la sagesse, la bonté de caractère et une éducation chrétienne ; cherchez-la néanmoins, dans les limites et les convenances de votre âge, de votre condition et de votre état.

La richesse ne va pas ordinairement sans la hauteur, sans la vanité, sans une foule de prétentions qui amènent le trouble dans la famille. D'ailleurs, elle est sujette aux vicissitudes et aux caprices de la fortune.

La beauté est un don fort dangereux, parce qu'elle est exposée aux regards et aux pièges du monde. De plus, elle est une source funeste de soupçons, de jalousies et de désordres. Ce n'est pas assez : elle est un bien fragile, caduc et passager, que les maladies attirent, que les années font disparaître. Puis, qui ne sait que la plus vive passion se refroidit par l'habitude, et que l'objet possédé perd de ses charmes ? La première effervescence s'apaise, le premier enchantement s'efface, et que reste-t-il au fond, si ce n'est le tourment réel et permanent de tous les défauts, que vous avez épousés dans votre compagne ? Alors vous reconnaissez, mais trop tard, quelle triste acquisition vous avez faite en elle.

En un mot, toutes les qualités extérieures, ne peuvent par elles-mêmes former le bonheur dans le mariage. Que faut-il donc pour l'assurer ? L'affection réciproque, une inviolable fidélité, le soin de l'amour de ses enfants, la sage administration de la maison et la sérieuse application à tous ses devoirs. Or, ces qualités précieuses, ni la richesse, ni l'éclat de la naissance, ni la beauté du visage ne les sauraient donner : ce sont les fruits d'une solide piété, d'un jugement droit et d'une bonne éducation. Il est donc évident que, dans le choix que vous désirez faire, il faut regarder avant tout à la dot de la vertu, à la noblesse de la conduite, à la beauté de l'âme.

Oh ! si les mariages se réglaient d'après ces considérations, combien de changements dans le sort des jeunes filles ! Il y en a qui restent méconnues dans la maison paternelle, parce qu'elles n'ont ni fortune, ni qualités extérieures, bien qu'on leur reconnaisse une vertu à toute épreuve : on les rechercherait bien davan-

tage. Tant d'autres, au contraire, dont la tête n'est remplie que de bagatelles, de futilités et de riens, dont le coeur ne connaît que vanités et dissipations, mais qui trouvent facilement à se placer parce qu'elles ont de l'argent et quelque grâce extérieure, seraient complètement oubliées.

Les mariages disproportionnés, fruits d'une passion aveugle, ou d'un calcul qui ne l'est pas moins, sont rarement heureux ; au contraire, l'amitié naît d'elle-même entre égaux. Aussi, " l'aide semblable à vous " ne saurait-elle être ni bien au-dessous, ni bien au-dessus de vous.

Il faut donc qu'il y ait **ressemblance de caractère**. La seule diversité de tempérament ou de naturel rend souvent le mariage malheureux, bien qu'il n'y ait ni d'un côté, ni de l'autre, des défauts très accentués. Le mari est bon, la femme également ; mais le caractère, mais les goûts, mais la manière de voir ne sont pas les mêmes ; ils ne peuvent sympathiser l'un avec l'autre, et c'en est fait de la bonne harmonie.

Il ne faut pas, non plus, qu'il y ait une trop grande **différence d'âge**. Les inclinations et les habitudes de la jeunesse ne ressemblent guère aux habitudes et aux inclinations de l'âge mûr. Un époux doit être pour son épouse un ami, un aide, un compagnon, et non pas précisément un maître—or, une différence de quinze, de vingt ans détruira bientôt le laisser-aller et l'intimité des premiers jours.

Enfin, il ne faut pas qu'il y ait trop de distance entre la **condition** et l'état de l'un et de l'autre. Ces mariages disproportionnés entre riches et pauvres, hommes de profession libérale et personnes sans instruction, sont ordinairement le fruit d'une aveugle passion qui ne permet pas de réfléchir. Puis, quand s'est éteint le feu de cette passion trompeuse, arrivent le regret, l'ennui, l'indifférence ; puis les

reproches et les aigreurs : toutes choses qui rendent le joug du mariage insupportable et accablant.

Conformité donc autant que possible, et ressemblance en tout. L'état du mariage est un état d'affection et de confiance mutuelle ; or, l'affection et la confiance ne peuvent subsister et se maintenir ordinairement qu'entre personnes égales.

Rien ne nous fait mieux comprendre l'importance d'un bon choix comme la sollicitude de Dieu à cet égard. Notre divin Sauveur affirme que la sollicitude du Père céleste à votre égard, va jusqu'à s'occuper d'un cheveu de votre tête ; combien plus s'occupera-t-elle du choix que vous devez faire d'un époux, d'une épouse, quand il vous appelle à l'état du mariage.

La **sainte Ecriture** témoigne de la sollicitude de Dieu en ce point.

1. Elle nous le montre tout d'abord donnant à ses enfants, comme un bon père, des avertissements pleins de sagesse sur les inconvénients d'un mauvais choix, et les avantages d'un bon choix. Nous citons quelques-uns de ces avertissements : **"Il vaudrait mieux demeurer sur le toit d'une maison, exposé à toutes les intempéries, que d'habiter avec une femme querelleuse dans une maison commune."** (Prov. 21). **"Heureux celui qui habite avec une femme de bon sens... mais il vaut mieux demeurer avec un lion et avec un dragon, que d'habiter avec une méchante femme."** (Eccli 25). **La femme qui ne rend pas son mari heureux, est l'affaiblissement de ses mains et la débilité de ses genoux ; c'est-à-dire, que les peines et les ennuis continuels qu'elle lui fait éprouver, éloignent de lui tout plaisir de s'occuper de ses affaires, et lui ôtent toute l'énergie dans l'action.** (Eccli. 32).

A l'encontre, Dieu dit le bonheur d'un bon choix : **"La femme vigilante et vertueuse est la couronne de son mari."** (Prov. 12). **La femme sage bâtit sa**

maison, tandis que l'insensée détruit de ses mains celle qui était déjà bâtie. (Prov. 14). Restez attaché à la femme sensée et vertueuse que vous avez reçue dans la crainte du Seigneur ; car la grâce de sa modestie est plus précieuse que l'or. (Eccli. 7).

La femme forte, c'est-à-dire, celle qui, guidée par la crainte de Dieu, sait allier la pudeur et la modestie à la diligence, au travail et à l'économie, est la joie de son mari, et elle lui fera passer en paix toutes les années de sa vie. (Ibid).

Cette épouse vertueuse, cette femme forte est un tel trésor qu'on doit aller, s'il le faut, jusqu'aux confins de la terre pour la trouver. (Prov. 31).

Père de famille vous avez fait une grande chose, si vous donnez votre fille en mariage à un homme sensé et vertueux. (Eccli. 7).

2. La sollicitude paternelle de Dieu ne se borne pas à donner ces graves avertissements, destinés à inspirer aux jeunes gens le plus grand sérieux dans le choix d'un époux, ou d'une épouse ; elle va jusqu'à diriger ce choix, de diverses façons.

Écoutez encore l'Écriture Sainte :

“ Le père et la mère donnent les maisons et les richesses ; mais c'est proprement le Seigneur qui donne à l'homme une femme vertueuse. (Prov. 19).

On peut évidemment dire la même chose d'un époux vertueux.

La femme vertueuse est un excellent partage ; c'est le partage de ceux qui craignent Dieu, et elle sera donnée à un homme pour ses bonnes actions ; qu'ils soient riches ou qu'ils soient pauvres, ils auront le cœur content, et la joie sera en tout temps sur leur visage. (Eccli. 26). Celui qui a trouvé une bonne épouse a trouvé un trésor, et il a reçu du Seigneur une source de joie sainte. (Prov. 18).

Et si Dieu est prêt à donner une bonne épouse au jeune homme vertueux, il déclare que sa providence permettra que l'homme vicieux ait en partage une femme méchante ; toute malice, est-il dit au livre de l'Ecclésiastique (25) est légère au prix de la malice d'une femme ; qu'elle tombe en partage au pécheur.

La lecture de la Bible nous montre, par les faits plus vivement encore que par les textes cités, avec quelle sollicitude Dieu s'occupe pour ses enfants, du choix d'un époux ou d'une épouse. Témoin l'histoire de Rébecca et celle de Sara.

Souvent, aujourd'hui comme aux temps anciens, une épouse vertueuse est une récompense accordée à la chasteté, et à la piété d'un jeune homme ; comme aussi, un époux méchant est, bien des fois, le châtiment infligé à la jeune fille volage et sans mœurs.

CHAPITRE TROISIEME

CONDUITE PENDANT LA FREQUENTATION

Le point principal d'une préparation chrétienne au mariage consiste dans la fuite des occasions.

La fuite des occasions prochaines de péché, et surtout du péché contre la pureté est un devoir stricte pour tout chrétien et à tout âge. C'est à tous que l'Esprit-Saint dit : " **Qui aime le péril, y trouvera sa perte ; qui amat periculum in illo peribit** ". Mais ces occasions si dangereuses pour tout le monde, le sont particulièrement pour la jeunesse, et surtout, à l'âge où l'on songe à s'établir.

Fuyez donc les théâtres dangereux, les réunions trop mondaines, les danses publiques, les soirées telles que souvent elles ont lieu dans nos villages, les tête-à-tête dangereux, les rendez-vous imprudents, et surtout, les fréquentations longues, seul à seul et sans réserve. **Numquam solus eum sola** : Jamais seul à seul. L'abandon de cette règle d'or est la cause de fautes incalculables et de malheurs sans fin.

Il faut bien se récréer, dira-t-on.—Oui, mais sobrement, chrétiennement.

C'est la coutume.—Il n'y a pas de coutume qui puisse prescrire contre l'Evangile. Le monde passera avec ses maximes et ses coutumes ; la parole de Dieu reste éternellement. C'est la coutume aussi de voler, de tromper les autres, d'avoir des rancunes, de blasphémer, de négliger ses prières, de ne vivre que pour le monde ; cela vous autorise-t-il à agir de la sorte ?— Sous le couvert de l'amusement, de la coutume, etc... c'est la volupté que l'on cherche.

Vous invoquez la coutume qui fait multiplier les rencontres, et fait jouer davantage avec le péril à

mesure qu'il augmente. Eh bien ! cette coutume est funeste, et Dieu la maudit. Cette coutume, tous les hommes de Dieu, tous ceux qui sont chargés du soin des âmes savent à quels fatals résultats elle conduit ! Ils savent que là où elle est en vigueur, le plus grand nombre de nos jeunes chrétiennes appelées au mariage, ne portent pas au pied de l'autel l'intégrité de leur vertu. Ils savent que trop souvent le sacrement de mariage est reçu dans de funestes dispositions !

Et supposez qu'on n'en arrive pas à une conduite aussi criminelle ; à quoi peuvent bien servir ces fréquentations seul à seul telles qu'elles se pratiquent un peu partout, mais surtout à la campagne ?

A se mieux connaître ? ... Dans ces rapports, le jeune homme et la jeune fille se montrent-ils tels qu'ils sont ? Leurs âmes, leurs coeurs, leurs caractères en ces rencontres sont déguisés ; toutes leurs attitudes, toutes leurs paroles sont des trompe-l'oeil. " Il faut se connaître avant de s'épouser, dit Couturier ; voilà pourquoi on se voit avant de contracter un engagement pour la vie." Il faut se connaître ! Hélas ! se connaît-on dans ces circonstances où tout est aveuglement, déguisement, attrait, artifice, intérêt, où tous les défauts sont enveloppés sous les dehors les plus séduisants ? Le caractère se fait connaître plus vite et mieux dans le cours de conversations, de soirées passées en famille, alors qu'un plus grand nombre de personnes sont assemblées. Donc, une jeune fille ne devrait jamais rester complètement seule avec un jeune homme, elle ne devrait même pas lui parler à l'insu de ses parents et hors de leur présence, encore moins aller seule aux veillées. C'est surtout dans ces sortes de promenades que les dangers se multiplient et deviennent le plus séduisants.

Nous croyons entendre plusieurs jeunes filles nous dire : " mais si nous voulons suivre une telle ligne de conduite, nous risquons fort de ne pas trouver d'époux.

Or, nous désirons nous marier ; et nous croyons que c'est notre vocation de le faire."

Ce serait vraiment la honte du christianisme qu'il en fût ainsi ! Quoi donc ! nos jeunes hommes chrétiens seraient d'esprit assez étroit, de coeur assez rabaissé, ils auraient des âmes assez peu chrétiennes pour dédaigner des jeunes filles qui se respectent, qui vivent selon leur foi, selon la morale chrétienne ?

Jeunes filles chrétiennes, soyez des fleurs toutes parfumées de modestie, de réserve et de vertu ; comme la violette, dérobez-vous aux regards trop mondains, on saura bien vous deviner à l'odeur de vos vertus.

Si vous croyez que Dieu vous appelle au mariage, confiez-vous en lui il s'occupe de vous, il veille sur votre avenir avec plus de sollicitude que votre père terrestre. En tout cas, une préparation sainte peut seule assurer un mariage selon le coeur de Dieu, et faire de ce pas décisif un acheminement vers la paix, et les joies d'une famille . . . vie du ciel.

Prétendez-vous la nécessité de trouver un parti en attirant vers vous les regards et les coeurs ?

1o. Si vous n'êtes pas certaines de votre vocation ; si vous ne savez encore à quel état Dieu vous appelle, votre devoir de chrétiennes vous presse et vous ordonne de chercher avant tout sur ce point la volonté de Dieu. Or, ni les dangers, ni les soirées coupables, ni le théâtre, ni les rendez-vous, ni les fréquentations coupables ne sont un moyen de connaître la volonté de Dieu ; c'est, au contraire, un moyen de ne pas la connaître.

2o. Si vous êtes fixées sur votre vocation, il ne vous reste qu'à trouver un époux. Or, ces divertissements, ces rencontres dangereuses, ces fréquentations mauvaises ne peuvent vous amener, pour votre malheur, qu'à faire un choix qui soit selon vos passions et non selon Dieu.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

DE LA VOCATION EN GÉNÉRAL

CHAPITRE PREMIER.—Notions. Page

1. Vocation.....	9
2. Etat de vie chrétienne.....	9
3. Nombre des états de vie.....	9
4. Dieu destine à chacun un état de vie.....	10
5. Combien il est important de choisir l'état que Dieu nous destine.....	15
6. Principal obstacle à un bon choix... ..	25
7. La meilleure disposition à l'étude de la vocation.....	28

CHAPITRE DEUXIEME.—Moyens de connaître sa vocation.

I

LA PRIERE

1. Sa nécessité pour le choix d'un état de vie..	37
2. Sa pratique.....	39
—des Retraites de vocation.....	41
—Prières.....	44

II

LA REFLEXION

1. Elle fait souvent défaut.....	46
2. Pourquoi la réflexion.....	47
3. Son triple objet :	
1. Notre fin.....	48
2. Les différents états de vie.....	52
—des signes de vocation.....	53
3. Nous-mêmes.....	55

III

LE CONSEIL

1. Il faut demander conseil.....	57
2. A qui demander conseil.....	58
3. Ce qu'il faut faire connaître à son confesseur.....	62

DEUXIEME PARTIE

ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉTATS DE VIE

ÉTAT RELIGIEUX

CHAPITRE PREMIER.—Notions.

1. Définition.....	64
2. Fins.....	64
3. Formes.....	67

CHAPITRE DEUXIEME.—Devoirs..... 69

	Page
CHAPITRE TROISIEME.—Oeuvres de la vie religieuse :	
1. Pour Dieu.	73
2. Pour soi-même.	74
3. Pour les autres.	80
CHAPITRE QUATRIEME.—Avantages spirituels.	85
CHAPITRE CINQUIEME.—Peines de la vie religieuse.	85
CHAPITRE SIXIEME.—Signes de vocation :	
1. L'attrait surnaturel.	
a. Notion.	95
b. Attrait de sentiment—de raison.	95
c. L'attrait est nécessaire.	96
d. Ses qualités.	99
e. Principaux motifs qui produisent cet attrait.	99
f. Des motifs naturels ou humains.	105
g. Sûreté de la vocation qui a pour principe un motif vraiment surnaturel.	107
2. L'aptitude.	
a. Notion.	111
b. Sa nécessité.	111
c. Aptitude requise pour la vie religieuse.	111
3. Absence d'empêchement.	
a. Des attaches du coeur.	114
b. Des péchés de la vie passée.	115
CHAPITRE SEPTIEME.—Grâce de la vocation :	
1. Beaucoup sont appelés.	117
2. Tous ne sont pas appelés.	118

	Page
3. Gratuité de la vocation.....	120
4. Inconvénient à entrer au couvent sans vocation.....	121
5. Grave imprudence à ne pas suivre l'appel de Dieu dûment constaté.....	122

CELIBAT DANS LE MONDE

CHAPITRE PREMIER.— Notions.....	127
CHAPITRE DEUXIEME.—Excellence surnaturelle.....	129
CHAPITRE TROISIEME.—Devoirs..	133
CHAPITRE QUATRIEME.—Utilité du Célibat :	
1. Pour Dieu.....	137
2. Pour l'Eglise.....	137
3. Pour la famille.....	138
CHAPITRE CINQUIEME.—Peines et inconvénients.....	140
CHAPITRE SIXIEME.—Signes de vocation :	
1. Vrais signes.....	143
2. Faux signes.....	145
CHAPITRE SEPTIEME.—Danger à rester dans le célibat contre le bon plaisir de Dieu...	147

LE MARIAGE

CHAPITRE PREMIER.—Notion et Excellence.	151
CHAPITRE DEUXIEME.—Devoirs principaux :	
1. Envers le conjoint.....	152

	Page
2. Envers les enfants.....	154
CHAPITRE TROISIEME.—Avantages d'un bon mariage chrétien.....	157
CHAPITRE QUATRIEME.—Souffrances et peines.....	159
CHAPITRE CINQUIEME.—Dangers spirituels.	165
CHAPITRE SIXIEME.—Grâces spéciales.....	167
CHAPITRE SEPTIEME.—Signes de vocation :	
1. Signes positifs.....	171
2. Signes négatifs.....	171
CHAPITRE HUITIEME.—Danger à entrer dans le mariage contre le bon plaisir de Dieu.	175

LE SACERDOCE

CHAPITRE PREMIER.—Cette vocation vient de Dieu d'une manière spéciale.....	179
CHAPITRE DEUXIEME.—Elle est un grand honneur.....	181
CHAPITRE TROISIEME.—Elle est un grand bienfait.....	183
CHAPITRE QUATRIEME.—Signes de vocation au sacerdoce :	
1. Pureté d'intention.....	187
2. Goût prononcé pour cet état.....	187

	Page
3. Pureté de coeur.....	187
4. Amour sincère pour Jésus-Christ.....	188
5. Zèle pour le salut des âmes.....	189
6. Estime pour les fonctions ecclésiastiques.	190
7. Vif amour de la perfection sacerdotale..	190
 CHAPITRE CINQUIÈME. — Signes de non-vocation à l'état ecclésiastique.....	
	191
 CHAPITRE SIXIÈME. — Motifs et obligation de suivre la vocation au sacerdoce.....	
	195
 CHAPITRE SEPTIÈME. — De la vocation à l'apostolat aux missions lointaines :	
1. Existence d'une telle vocation.....	201
2. Son excellence.....	202
3. Motifs que l'on doit se proposer en embrassant cette sainte vocation.....	202
4. Signes de vocation à l'apostolat.....	204
5. Qualités requises dans un apôtre.....	205

TROISIÈME PARTIE

LA DÉCISION

CHAPITRE UNIQUE. — Méthode à suivre pour faire un bon choix.....	209
---	-----

QUATRIEME PARTIE

L'EXÉCUTION

	Page
—Quant à la vie religieuse.....	215
CHAPITRE PREMIER.—Il faut exécuter le plus tôt possible le dessein arrêté d'entrer en religion.....	217
CHAPITRE DEUXIEME.—Motifs spécieux de retarder :	
1. L'âge peu avancé.....	219
2. Le désir d'une plus longue délibération....	220
3. La crainte de ne pas persévérer....	221
4. L'épreuve préalable au contact des dangers du monde.....	222
CHAPITRE TROISIEME.—Causes légitimes qui peuvent retarder ou empêcher l'entrée en religion.....	225
CHAPITRE QUATRIEME.—Choix de l'Ordre..	227
CHAPITRE CINQUIEME.—Préparation prochaine à la vie religieuse.....	233
—Quant au mariage.....	235
CHAPITRE PREMIER.—Du choix d'un époux.	235
CHAPITRE DEUXIEME.—Du choix d'une épouse.....	237
CHAPITRE TROISIEME.—Conduite pendant la fréquentation.....	243

